CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mercredi 15 février 2017

L'Assemblée départementale s'est réunie à quatorze heures dix, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Guy AVIZOU a donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M. Thierry GAILLARD à Mme Catherine DEFEMME, Mme Marie-France GALBRUN à M. Etienne LEJEUNE, Mme Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER, Mme Marinette JOUANNETAUD à Mme Nicole PALLIER, M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Armelle MARTIN et Mme Marie-Thérèse VIALLE à M. Nicolas SIMONNET.

Par ailleurs, M. Laurent DAULNY, qui nous rejoindra dans l'après-midi, a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR.

ORDRE DU JOUR

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, il vous a été remis sur table un complément d'information au rapport N°CD2017-02/2/20 « Budget 2017 – Action sociale ».

Par ailleurs, il vous a été déposé également sur table un rapport, le rapport N°CD2017-02/2/47, intitulé : « Politique Habitat – Avenants aux conventions ».

Je vous propose de l'examiner au cours de cette séance.

Emettez-vous éventuellement des objections à son examen ?...

Je constate que cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition ou abstention.

Il en est donc ainsi décidé, et je vous en remercie.

DÉPÔT DE CINQ MOTIONS ET D'UN VŒU

Suppressions annoncées de classes de 1er degré

Motion déposée par M. Gérard GAUDIN, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. GAUDIN. – Je vous donne lecture de cette motion :

« La loi de juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République s'est traduite par des engagements pour construire une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

« Ces objectifs qui visent à l'élévation du niveau de connaissances des enfants et à la réduction des inégalités sociales et territoriales sont nôtres et réaffirment notre attachement au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité sur les territoires ruraux et de montagne.

« La Creuse, avec de fortes caractéristiques rurales – habitat épars, structures scolaires dispersées, parfois de très petite taille… – devrait enregistrer une importante réduction d'élèves du 1er degré entre 2015 et 2017.

« Devant ce diagnostic, un protocole d'accord fut signé en 2015 entre le Ministère de l'Education nationale, la Préfecture de la Creuse, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et l'Association des Maires et Adjoint de la Creuse pour la période dite afin de travailler à un schéma d'aménagement scolaire territorial en corrélation avec les politiques locales d'aménagement des territoires et en concertation avec les instances comme les conseils municipaux, les conseils communautaires, le Conseil départemental de l'Education nationale…

« Aujourd'hui, des menaces de suppressions de classes et donc de suppressions de postes d'enseignants se profilent. Les élus des territoires concernés – CHATELUS-MALVALEIX, BOUSSAC, SANNAT, CHAMBON-SUR-VOUEIZE…– sont dans l'incompréhension devant ces annonces tant ils savent l'importance de la présence d'une école pour la vie et l'attractivité de nos bourgs et villages.

« Dans ce même temps, les enseignants alertent sur ces éventuelles suppressions qui, avec des effectifs plus lourds et en multipliant les niveaux, nuisent à la qualité de l'enseignement.

« Les parents d'élèves, eux, inquiets du devenir de leur école, ne veulent pas faire de leur choix de vivre dans un département rural un handicap pour l'avenir de leurs enfants.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le 15 février 2017,

« Demande à l'Etat *via* la Direction des services départementaux de l'Education nationale, lors des prochaines entrevues avec les élus, la communauté éducative et les parents d'élèves, d'examiner chacune de ces situations avec attention et bienveillance ;

« Demande à l'Etat *via* la Direction des services départementaux de l'Education nationale, comme prévu dans le protocole cité, d'engager les partenaires à travailler avec les élus creusois pour proposer une carte scolaire garante d'un service public d'éducation de proximité.

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Lycée des Métiers du Bâtiment de FELLETIN

Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER et Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant la réputation nationale d'excellence du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, le caractère exceptionnel de cette école tant par la qualité de ses enseignants que de ses équipements ; son aptitude à innover en proposant de nouvelles formations liées aux sciences et techniques de l'industrie et du développement durable ; la nécessité de s'appuyer sur la dynamique du label "campus des métiers" ;

« Considérant que l'Etat et la Région, mais aussi la profession avec la participation financière du Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage, le 3CA, de la Fédération Française du Bâtiment, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, la CAPEB, soutiennent avec détermination cet atout de développement, ainsi que l'ont montré la table ronde du 16 juin dernier et la récente décision de la Région de rénover entièrement les internats à hauteur de près de 3 M€ ;

« Considérant que le LMB, acteur économique majeur pour la commune de FELLETIN, est le deuxième employeur du sud de la Creuse ; que la diminution des effectifs de 40 % en 10 ans, due aux réformes successives de l'enseignement technologique et professionnel, ainsi qu'à la concurrence des nouveaux établissements de formation créés dans les régions voisines, nécessite une impulsion décisive, particulièrement au moyen de formations adaptées et d'un projet d'ouverture de classe préparatoire aux grandes écoles post-BTS ;

« Considérant l'intérêt de recruter, en 2nd et en 1ère, des élèves préparant le bac-Pro Technicien Constructeur Bois, qui seraient regroupés avec la formation "technicien menuisier agenceur", afin de compléter et de conforter la filière bois ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 février 2017,

« Demande à M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine :

« - de préparer l'ouverture de la classe préparatoire post-BTS ;

« - d'autoriser de recruter en seconde et en première des élèves préparant le bac Pro Technicien Constructeur Bois ;

« - de porter la dotation globale horaire à un niveau permettant d'assurer le développement des formations et de garantir l'attractivité nationale indispensable et un rayonnement durable au LMB de Felletin. »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

LMB de FELLETIN

Motion proposée par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SAUTY. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant la faiblesse de la dotation globale horaire qui est attribuée pour la rentrée 2017 au LMB de FELLETIN ;

« Considérant la volonté du Rectorat d'effectuer des prévisions volontairement pessimistes des effectifs de certaines filières, dont celle de bac professionnel bois, TMA ;

« Considérant que ces horaires amoindris pourraient bloquer l'accès à la classe passerelle de 1ère aux élèves de CAP qui veulent poursuivre leurs études, ou de seconde générale qui souhaitent se réorienter vers la voie professionnelle ;

« Considérant que, depuis 2009, le LMB de FELLETIN a connu la suppression de la filière scolaire "Arts de la Pierre", et ce sans contrepartie ;

« Considérant que la quasi-totalité des demandes de création de formations au LMB de FELLETIN ont été refusées lors de ces dernières années, TCB, Technicien constructeur bois, et OBM, Ouvrage du bâtiment – métallerie, au nom des logiques de concurrence inter et intra-académiques ;

« Considérant qu'une classe préparatoire aux grandes écoles ouvrira ses portes à Anglet à la rentrée 2017, qu'un bac professionnel "Gros œuvre" ouvrira à la Châtre et qu'une FCIL, formation complémentaire d'initiative locale "Numérique dans le bâtiment" ouvrira à Riom ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière, le 15 février 2017,

« Demande à l'Etat de faire des estimations correctes des effectifs du LMB de FELLETIN à la rentrée 2017 et, plus précisément, dans les filières de bac professionnel, afin de revoir à la hausse la DGH ;

« Demande à l'Etat d'accorder une attention particulière au LMB de FELLETIN qui contribue au rayonnement économique du Sud Creusois et qui joue, pour le domaine de l'enseignement professionnel, un rôle majeur d'ascenseur social en luttant contre le décrochage scolaire. »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Reconnaissance du caractère de calamité agricole de la sécheresse 2016 en Creuse

Vœu proposé par Mme Marinette JOUANNETAUD,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme LA PRESIDENTE. – Ce vœu proposé par Mme JOUANNETAUD est présenté, en l'absence de son auteur, par Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que le département de la Creuse a subi au cours de l'été 2016 un épisode de sécheresse impactant la production fourragère ;

« Considérant la demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole de la sécheresse et que la mobilisation des services de l'Etat et de la profession doit permettre une indemnisation rapide des exploitants touchés ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 février 2017,

« Rappelle que l'ensemble des reconnaissances au titre des calamités agricoles "sécheresse" a représenté une aide globale de plus de 180 M€ pour les agriculteurs touchés par la sécheresse qui a frappé notre pays en 2015 ;

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture que la Commission Nationale de Gestion des Risques en Agriculture, la CNGRA, valide la demande de reconnaissance de calamité agricole "sécheresse 2016" pour l'ensemble du Département, avec un taux de perte de 35 % à 30 %, ainsi que le demande la Chambre d'Agriculture de la Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX

Motion déposée par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SAUTY. – Cette motion se lit ainsi :

« Le jeudi 22 décembre dernier, un incendie d'origine criminelle a détruit un bâtiment de stockage de fourrage au centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX.

« Les élu(e)s du Conseil départemental de la Creuse tiennent à condamner cet acte inadmissible et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

« Si aucune victime humaine ou animale n'est, fort heureusement, à déplorer, nous ne pouvons pas tolérer que la vie des sapeurs-pompiers et des animaux ait ainsi été mise en danger.

« Les "tags" injurieux à l'égard d'élu(e)s sont tout aussi intolérables et méritent une condamnation ferme et unanime.

« Ce centre d'engraissement propose un projet collectif et novateur qui réunit 45 fermes et 76 éleveurs creusois et corréziens.

« Porté par la SAS Alliance Millevaches, il représente une véritable opportunité pour le sud de la Creuse, son développement économique et l'avenir de l'élevage dans notre département.

« Par leurs agissements, les auteurs de cet incendie n'ont pas rendu service à la cause animale.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le 15 février 2017,

« Demande à l'Etat que la visite du Premier Ministre, vendredi dernier, à SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX soit suivie d'un soutien effectif aux éleveurs touchés par l'incendie criminel du centre d'engraissement ;

« Demande également à l'Etat de mettre en œuvre tous les moyens pour que les auteurs de cet incendie soient identifiés, jugés et condamnés. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

LMB de FELLETIN

Motion présentée par M. Bertrand LABAR, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. LABAR. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant les réflexions tenues à l'issue d'une "table ronde" de juin 2016, aboutissant à l'ouverture de 2 FCIL, formations complémentaires d'initiative locale, et d'une classe préparatoire aux grandes écoles post-BTS au LMB de FELLETIN ;

« Considérant que ces propositions permettaient de renforcer la dimension nationale de cet établissement, afin d'enrayer la baisse significative de ses effectifs essentiellement due aux réformes successives de l'enseignement technologique et professionnel depuis 2009, ainsi qu'à la concurrence des nouveaux établissements créés dernièrement dans les régions voisines ;

« Considérant la décision du Ministère de l'Education nationale de ne pas accorder la classe préparatoire aux grandes écoles, ATS Génie Civil, dossier pourtant jugé prioritaire lors de cette table ronde au LMB de FELLETIN ;

« Considérant que cette demande avait fait l'objet d'un important travail de préparation qui avait reçu l'approbation unanime de toutes les parties (avis favorable de la Région et du Rectorat) ;

« Considération que cette formation sera finalement implantée au lycée Cantau d'Anglet lors de la rentrée prochaine, sans concertation préalable du corps enseignant du LMB de FELLETIN ;

« Considérant que les engagements pris à l'égard des élus, de la profession et du corps enseignant n'ont pas été tenus ;

« Considérant l'inquiétude dans laquelle sont plongés les professeurs, le personnel de l'établissement et, en premier lieu, les élèves ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le 15 février 2017,

« Demande au Ministère de l'Education nationale l'ouverture de cette classe préparatoire aux grandes écoles au LMB de FELLETIN, qui prendrait tout son sens dans l'aménagement du territoire étant donné la localisation géographique des deux établissements proposant cette section (Nancy et Anglet). »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je proposerai aux commissions concernées par l'examen de ces motions et de ce vœu de se réunir à l'occasion d'une suspension de séance que nous envisagerons vers 17 heures.

Je vous informe que s'étant absentée, Mme Hélène FAIVRE a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BUNLON.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, nous nous retrouvons finalement cet après-midi, 15 février, alors que la programmation et le déroulé de notre séance plénière ont été bouleversés vendredi dernier, par deux évènements que je qualifierais de marquants.

Après quelques incertitudes de date, le premier de ces évènements forts fut la venue dans notre département de M. le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve. Cette visite nous a contraints à modifier l'agenda de la tenue de notre Assemblée, des commissions intérieures et de la Commission permanente.

Je tiens à saluer publiquement le respect des engagements que M. le Premier Ministre avait pris, en se rendant auprès des agriculteurs de la SAS Millevaches à SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX et auprès des salariés de GM&S Industry à LA SOUTERRAINE. Ces dossiers sont suivis très étroitement par son cabinet. Ces deux sujets retiennent l'attention de tous les élus creusois dont les Conseillers départementaux et moi-même, bien sûr. Il a pu le constater par la présence légitime d'un certain nombre d'entre nous vendredi dernier.

Je m'étais moi-même rendue très tôt le matin de l'incendie criminel à SAINT-MARTIAL-LE VIEUX et, depuis, je suis en relation étroite avec les agriculteurs creusois et corréziens, les élus locaux et les services de l'Etat très présents, pour travailler à la mise en place de mesures correctives aux dommages causés.

Quant au site industriel de LA SOUTERAINE, toujours très menacé, les membres du comité d'entreprise et les organisations syndicales me tiennent régulièrement informée de la situation. C'est ainsi que j'ai pu être présente, aux côtés du Conseiller régional Eric CORREIA, au Tribunal de Commerce de Poitiers, le 27 janvier dernier.

Je voudrais saluer le travail de la Région Nouvelle-Aquitaine qui, dans le cadre de sa compétence économique, s'est impliquée avec succès auprès de la BPI, afin de donner les garanties suffisantes au Tribunal, pour qu'il statue sur la prolongation de la période d'observation jusqu'au 17 mars. La situation reste cependant très critique, au regard de la charge de commandes encore très insuffisante, et les salariés, très inquiets, attendent tous qu'un repreneur potentiel se manifeste rapidement. La question sera de savoir quelles seront les garanties en matière de reprise des salariés. Or personne ne s'engage apparemment à en parler...

Conviée à l'accompagner dans ces deux visites, je regrette cependant que l'agenda de M. le Premier Ministre ne lui ait pas permis de faire étape en Préfecture de GUERET où il aurait pu, comme ce fut pour moi le cas, ce vendredi à quatorze heures, prendre acte du second évènement marquant de ce 10 février 2017. Ce fut sans conteste ce mouvement de grève à l'appel de deux organisations syndicales, qui a mobilisé plus de 150 agents de notre collectivité.

Ce mouvement de grève avait été précédé d'un préavis, ce qui a conduit à une première rencontre le mercredi 8 février, et j'ai pu noter un certain nombre de points mis en avant dans un document qui a été distribué à tous les agents. J'ai ensuite travaillé avec la Vice-présidente Catherine DEFEMME et nos services des Ressources humaines pour dimensionner nos réponses qu'en partie vous retrouvez devant vous, dans le document « Dialogue social » qui vous a été remis.

Nous avons donc rediscuté vendredi après-midi, et ce longuement, pendant plus de deux heures, ce qui, je m'en excuse, a occasionné un retard conséquent dans la tenue de notre séance plénière ; c'est bien d'un commun accord que nous avons jugé plus pertinent de la décaler à cet après-midi. Je remercie d'autant ceux d'entre vous qui, au mieux de leur agenda,

ont pu s'adapter à ces modifications, et je comprends d'autant nos deux Sénateurs qui, excusés, sont retenus le mercredi par leurs fonctions à Paris.

Pourquoi vous disais-je que j'aurais été heureuse que nos agents puissent échanger avec M. le Premier Ministre ? Nous n'aurions ainsi pas manqué, l'informant que nous tenions vendredi après-midi notre séance plénière consacrée à l'examen de notre budget primitif 2017, de lui dépeindre, sans doute de manière unanime, élus et agents, la situation d'étau dans laquelle se retrouve notre collectivité départementale.

Cet homme que j'ai appris à connaître lors de cette rencontre est, me semble-t-il, attentif et mesuré. Le chef de notre gouvernement aurait pu, j'en suis certaine, mesurer concrètement l'impact du pacte de responsabilité et de confiance, ainsi que des différentes lois de finances votées depuis 2013.

A ce titre, le rassemblement de nos agents en grève, le jour du vote de notre budget, était cohérent. Ne nous y trompons pas ! L'accumulation de la baisse programmée de nos ressources et la non-compensation croissante des dépenses de solidarité, conjuguées à des augmentations de dépenses contraintes et non financées, ne sont pas de la responsabilité de ma majorité.

Alors, oui, ceux qui écrivent ou qui disent que je serais une Présidente qui ne rêve pas et qui serait pessimiste à tort, je leur dis qu'ils ont raison.

Clôturer ici, au Conseil départemental, mon premier exercice budgétaire 2015 avec - 31 000 €, cela ne m'a pas fait rêver. Aurais-je dû en être satisfaite ? Oui peut-être, au regard des déficits des exercices précédents : - 250 000 € en 2013, - 500 000 € en 2014...

Je comprends pourquoi certains analysent notre résultat comme une prouesse. Merci à eux de le mettre en avant ! Cependant, je n'oublierai jamais que le Conseil départemental que j'ai l'honneur et la responsabilité de présider ne pouvait pas honorer, en décembre 2015, le paiement de la dernière mensualité de RSA, d'un montant de 1,3 M€.

« Mais diantre, faisons fi de toute dette, de tout impayé et continuons à dépenser ce que nous n'avons plus ! »… Voilà le précepte qui m'est opposé ! Cela m'inquiète quand je sais que des élus de collectivités qu'ils président au sein même de ce département ou au sein de cette région sont confrontés à de telles difficultés. Au fond, je sais que ce discours n'est qu'un discours politique, un exutoire... Je sais aujourd'hui que les situations que traversent quasiment toutes les collectivités sont anxiogènes, en tout premier lieu pour les agents qui rendent des missions de service public et d'accueil dit généraliste, et ce depuis l'agent d'accueil administratif d'une commune, d'une intercommunalité ou du département.

Je ne me soustrais pas moi-même à une certaine responsabilité face à ce ressenti anxiogène chez certains de nos agents. Nous avons, avec les représentants du personnel, longuement échangé à ce sujet. Quant à avancer pas à pas vers une nouvelle démarche, vers plus d'efficience, de qualité et de simplification d'accès au service, mettre en place des procédures d'évaluation, j'ai compris que ces outils de méthode nécessitent en amont un vrai questionnement sur le format collaboratif et consultatif. C'est ce à quoi nous allons, élus et cadres, nous employer. Nous avons débuté ce matin, avec les représentants des agents et les encadrants, un nouveau cycle de concertations et de projets en termes de service rendu aux usagers.

Mesdames, messieurs les élus, afin de nous laisser le temps à des échanges plus nourris au fil des rapports que nous allons partager lors de cette séance plénière, je souhaite simplement vous rappeler que le vote du budget, temps fort de toute collectivité, reste la traduction d'un projet politique. Ce projet se doit d'être ancré dans des réalités concrètes, celles qui sont les nôtres en Creuse.

Je ne peux dire encore une fois que la première des contraintes à parer en 2017 reste la baisse de la dotation globale de fonctionnement, cumulée à celle de la DCRTP, soit - 2,5 M€, corrélée à l'augmentation des dépenses sociales. Cela aura eu pour effet de voir chuter extrêmement rapidement notre capacité à mener un certain nombre d'investissements, pourtant jugés prioritaires dans notre département, que ce soit en termes de voirie, de bâtiments ou de collèges.

Souvenez-vous qu'en 2016, nous construisions notre budget avec un déficit de gestion, escomptant un fonds de soutien évalué à 2,5 M€. De plus, nous avions des engagements financiers antérieurs importants à honorer – la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON, la Maison du Département à BOURGANEUF, divers travaux routiers en cours –, ainsi que des cofinancements à hauteur de 7 M€ engagés auprès des communes et intercommunalités : le FDAEC, les programmes eau et assainissement, la montée en débit sur le volet SDAN Pilote, la seconde année des Contrats de Cohésion territoriale.

Pour respecter ces engagements financiers, tout en assurant nos obligations réglementaires, nous avons dû faire des choix et mettre en place des mesures fortes. Un suivi budgétaire rigoureux – merci, monsieur GAUDIN, de l'attention quasi quotidienne apportée par vos soins à cet engagement ! – nous a permis de tenir la barre, jusqu'à pouvoir honorer, le 22 décembre dernier, le paiement de la douzième mensualité d'allocations RSA en 2016.

Ce sont des mesures fortes pour un objectif affiché : retrouver une capacité pour le Conseil départemental à investir pour la modernisation de notre département.

Je le sais désormais, les choix opérés, le recentrage de notre action sur nos missions, l'implication importante de tous nos agents, sans oublier l'effort demandé aux Creusois avec une pression fiscale forte en 2016, le tout conjugué à ce suivi budgétaire rigoureux des finances de la collectivité, nous permettent d'afficher un résultat anticipé de gestion pour 2016 – enfin ! – positif, et ce sans la reprise du résultat antérieur N-1 et sans avoir non plus perçu de fonds de soutien en 2016.

Ce résultat, première étape vers un avenir constructif, est la condition *sine qua non* de la démonstration du sérieux de notre gestion. Cela démontrera que notre Conseil départemental est de nouveau en capacité d'être un acteur efficace, indispensable et solidaire.

Il est à noter une recette nouvelle en 2017 et j'en ai d'ailleurs remercié M. le Premier Ministre : j'ai reçu voilà quelques jours, en janvier dernier, un courrier m'indiquant l'éligibilité de la Creuse au fonds de soutien exceptionnel dédié aux départements les plus en difficulté. Nous devrions percevoir courant 2017 une aide de l'ordre de 403 000 €. C'est bien, même si hélas ! nous le savons, ce montant reste bien en deçà des 20 M€ par an de restes à charge pour le Département, au titre des trois allocations individuelles de solidarité. Cette somme de 403 000 € ne représente, à titre d'exemple, que huit jours de paiement d'allocations RSA.

Sans être dans l'autosatisfecit, je suis heureuse de vous proposer aujourd'hui un budget 2017 équilibré, qui s'appuie sur un excédent dégagé en 2016. Ce budget permet d'absorber la quatrième baisse successive de la DGF, la baisse de la DCRTP et des allocations compensatrices, de ne pas avoir recours à une nouvelle hausse de la fiscalité, d'intégrer dans nos recettes de fonctionnement une somme de 5,1 M€, de procéder à un virement sur la section d'investissement de près de 800 000 € et, ainsi, de maintenir notre capacité d'investissement à plus de 32 M€, alors que nous redimensionnons la demande et le besoin de financement par emprunt de 14,2 M€ à 12 M€ cette année.

J'ajoute que cette nouvelle situation financière, prouvant notre sérieux dans notre gestion financière, va nous permettre d'aller vers les organismes bancaires dans de meilleures conditions, n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ? Je ne veux plus me voir opposer un refus d'emprunt, refus essuyé en 2016 parce que notre CAF était négative.

Notre gestion rigoureuse nous permet aussi d'envisager de nécessaires investissements structurants qui vont ainsi augmenter en 2017. Cela concernera, je le dis et le répète, prioritairement nos équipements départementaux, les équipements du Conseil départemental.

Loin d'être encore satisfaisante au regard des retards pris, vous aurez tout de même noté le lancement d'opérations très attendues, telles que l'aménagement routier entre La Clide et La Seiglière – figure à ce titre dans l'un des rapports la nouvelle convention que nous propose la Région et qui a été travaillée avec nos services – et le lancement de la restructuration de la Cité mixte de LA SOUTERRAINE.

Enfin, nous soldons la fin des travaux effectués pour la Cité de la tapisserie : après avoir financé notre part à hauteur de plus de 900 000 € en 2016, le reste à financer en 2017 sera de 230 000 €.

Je souhaite également mettre en avant les investissements innovants, menés dans le cadre du projet « Territoire à Energie positive pour la Croissance verte », en matière d'électromobilité ou encore en matière bâtimentaire, avec le projet de réhabilitation du foyer de vie de l'APAJH, sis à ARFEUILLE-CHATAIN, « chantier école » mené dans une exemplarité multidimensionnelle.

L'exemplarité « environnementale » se traduit également par le programme de travaux – rehaussement de la digue et création d'un deuxième déversoir, décidé pour le site de la Réserve naturelle de l'Etang des Landes, véritable joyau de notre patrimoine départemental.

Mais notre investissement, c'est aussi être au rendez-vous de problématiques inquiétantes qui se profilent, en matière de protection de la ressource en eau ou de l'assainissement, et notre accompagnement auprès des syndicats, communes et EPCI sera accentué.

Nous n'oublions pas nos engagements auprès des Creusois.

Notre soutien au SDIS, le Service départemental d'incendie et de secours, est non seulement renouvelé mais accru, avec 350 000 € fléchés sur sa section d'investissement *via* un fonds de concours, afin de mener à bien son programme pluriannuel d'investissement : achats

de véhicules d'intervention, investissements bâtimentaires et matériels... Ici encore, monsieur LABAR, les retards à combler sont importants et je me réjouis de pouvoir financer cet effort indispensable, comme nous nous y étions engagés.

Rétablir nos finances nous permettra de poursuivre notre engagement auprès des EPCI et du syndicat DORSAL, d'assurer 800 000 € de paiement pour la montée en débit sur le territoire. Mais c'est aussi budgéter 800 000 € de plus que l'an passé sur la voirie et 200 000 € de plus en faveur des collèges, maintenir les aides APA à domicile à hauteur de 19 M€ et de 9 M€ en EHPAD, insuffler une nouvelle doctrine RSA face aux difficultés rencontrées par les chantiers d'insertion, accentuer la prévention médico-sociale avec plusieurs appels à projets novateurs.

En vous citant ces appels à projets, dans un contexte institutionnel nouveau, je veux illustrer tout simplement notre volonté partagée à repenser et à réorganiser le mode de fonctionnement de notre collectivité tournée vers l'innovation et l'expérimentation pour relever les défis qui sont devant nous.

Un nouveau contexte territorial, je l'ai souvent dit, s'opère devant nous, et il va être propice à mener des politiques publiques dans un cadre contractuel rénové. Avec sept nouvelles intercommunalités dans le Département, il s'agira de co-construire de nouveaux partenariats propices à actionner les leviers du développement local.

Notre ambition demeure en 2017, celle de répondre à nos obligations règlementaires, aux besoins de nos publics fragilisés et aux attentes de nos usagers.

Je conclus là mon propos en saluant et félicitant notre Conseillère départementale Armelle MARTIN et notre Directrice des Archives départementales, Mme BUGAT, qui d'ailleurs prépare avec son service une remarquable exposition sur la citoyenneté, pour l'obtention récente des palmes académiques. Félicitations à vous !

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention et, bien entendu, je vous invite dès à présent à débattre de notre ordre du jour.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de vous livrer une impression générale, celle d'une équipe majoritaire prise dans d'immenses flottements.

Les changements incessants de date de cette séance budgétaire le montrent bien. D'abord fixée au 10 février, la séance avait été logiquement reportée en raison de la venue du Premier Ministre. Comme vous l'avez dit, madame la Présidente, ce fut un moment fort pour la Creuse, pour les salariés de GM&S Industry pris dans le désarroi et les risques malgré l'effort de l'Etat et de la Région, un moment fort pour les agriculteurs du Sud Creusois, en particulier pour les actionnaires de la SAS Millevaches et ce centre d'engraissement pour lequel seule notre majorité à l'époque, je le rappelle, avait voté une aide financière.

Vous aviez donc logiquement reporté cette date de convocation en raison de la venue du Premier Ministre. Oui, mais voilà, nous avons ensuite été convoqués pour le 17 février avant qu'il ne soit rappelé à la Présidente que cette date dépassait le délai légal de convocation. Il s'agit, en effet, de respecter, pour l'examen et le vote du budget primitif, un délai légal de deux mois après le débat d'orientations budgétaires. A partir de là, la séance plénière, prévue éventuellement mercredi dernier, a finalement été de nouveau décalée à vendredi. Mais étant donné que la manifestation des agents a été très suivie et très longue, nous n'avons pas, nous, voulu bâcler une séance budgétaire en fin de journée et être appelés à délibérer du budget de 200 M€ à point d'heure dans la soirée, voire dans la nuit.

Tout cela n'est pas très sérieux ! L'an dernier déjà, il avait fallu organiser deux débats d'orientations budgétaires pour une même question de délai non respecté. Nous n'oublions pas non plus que l'exécutif du Conseil départemental n'est toujours pas paritaire au sens de la loi puisque parmi les huit Vice-présidents, il faudrait quatre hommes et quatre femmes. Par ailleurs, le premier rapport que nous allons examiner tout à l'heure est un rappel à l'ordre de M. le Préfet.

C'est donc dans cette collectivité un vrai problème de respect des règles les plus élémentaires quant à la tenue des réunions.

De la même façon, c'est un vrai manque de respect de l'opposition puisque ma présence n'a été ni souhaitée ni autorisée lorsque vous avez reçu les syndicats, madame la Présidente. Sans en faire une affaire personnelle, j'ai trouvé que c'était une « première » peu élégante.

De même, j'ai trouvé peu élégants vos propos, madame la Présidente, dans un journal local, selon lesquels nombre de vos soucis dans le domaine social – mais peut-être ai-je mal compris – proviendraient sans doute du fait que vous n'aviez pas voulu « couper des têtes », disons vous séparer de tous les chefs de services lorsque vous êtes arrivée à la tête de cet exécutif. Moi, je tiens à leur rendre hommage, d'autant plus qu'il ne doit pas être toujours facile – j'essaye de me mettre à leur place – de guider ce département à partir de directives fluctuantes.

Je n'ai pas trouvé non plus très élégante la référence au fait qu'en un temps, nous aurions « acheté » la paix sociale. Tous ceux qui s'y sont essayés se sont toujours cassés les dents. La paix sociale ne s'achète pas ! Qui voudrait d'ailleurs être acheté ? La paix sociale se construit au jour le jour, au travers des instances paritaires et du dialogue social, lequel est en panne, c'est le moins que l'on puisse dire ! Nous en avons d'ailleurs eu une belle démonstration vendredi après-midi. Par ailleurs, au-delà du dialogue social, s'exprime la crainte des agents et des Creusois de voir diminuer le service rendu par le Conseil départemental aux usagers.

Il existe pourtant des instances paritaires qui sont des lieux privilégiés dédiés à ce dialogue social. La concertation ne peut être menée qu'en apparence. Le fait que vous ayez édité pour la séance d'aujourd'hui ce petit fascicule intitulé « Dialogue social », c'est sans doute très bien. J'avoue de ne pas avoir eu le temps de le lire et j'imagine qu'ici, personne n'en a eu le temps. J'y vois certes un certain effort, mais surtout l'aveu d'une faiblesse : vous vous êtes sentie obligée d'éditer ce fascicule pour prouver que le dialogue social était de mise dans cette collectivité. Madame la Présidente, ce n'est pas un fascicule qui fait le dialogue social, lequel se construit tous les jours.

En fait, vous prenez des décisions de façon unilatérale, au sujet notamment du redécoupage des UTT, des UTAS, du nombre de centres d'exploitation et de leur localisation. Finalement, le tout ne pouvait logiquement que déboucher sur un mouvement social, surtout si l'on y ajoute les 56 emplois non pourvus, les risques qui pèsent sur le Parc et peut-être sur le Laboratoire d'AJAIN au sujet duquel nous sommes très inquiets et nous ne sommes pas les seuls, une politique assez illisible pour ce qui concerne les contractuels, l'abandon de la bourse interne, etc.

Vous comprendrez donc aisément que nous sommes solidaires de ces personnels et nous demandons que leur soient données des réponses très claires. Quand nous, nous posons des questions au sujet des ressources humaines, c'est toujours les mêmes réponses depuis deux ans, et si je mens, que quelqu'un me le dise ! « On va voir… On ne sait pas trop encore… C'est en cours… On n'a pas pris de décision », voilà ce qui nous est répondu ! C'est une sorte de politique de clair-obscur. Que s'y cache-t-il ? Une stratégie ? De l'amateurisme ? Je n'en sais rien puisque nous n'avons jamais de réponse claire, comme une sorte de stratégie de l'endormissement.

A la sortie de la rencontre avec les syndicats vendredi, vous avez déclaré, madame la Président : « J'ai beaucoup appris. » Oui, effectivement, vous avez appris que, finalement, on ne leurre personne. Personne n'est dupe, en effet, ni votre opposition, ni les personnels qui veulent tout simplement des réponses très claires lorsqu'ils posent des questions claires en termes d'effectifs, d'organisation des services, de localisation des UTAS ou des centres d'exploitation.

Madame la Présidente, nous avons parfois l'impression que vous êtes une sorte de Pénélope, celle d'Homère *(sourires)*, que vous faites et défaites une tapisserie. Il en est de même en termes de personnels : vous faites un pas en avant et vous attendez de voir si cela passe ; si la crise se déclenche, alors vous faites un pas en arrière. C'est une politique de l'aller-retour, toujours avec le plus grand sourire, ce qui peut sans doute contribuer à faire passer un peu les choses, mais finalement ne leurre personne. Cette politique d'un pas en avant, deux pas en arrière, cette politique du clair-obscur, nous la retrouvons dans le débat d'aujourd'hui sur le budget.

Pourquoi une politique du clair-obscur ? Chacun se souvient de la séance Klopfer et de son numéro de prestidigitateur visant à retraiter les chiffres. C'était une commande politique : il fallait absolument noircir le bilan financier de la majorité sortante…

M. FOULON. – Pas du tout !

M. LEGER… et dramatiser la situation financière afin de faire avaler les couleuvres, le tout dans le cadre d'une vaste campagne nationale de l'ADF puisque c'était à Paris que l'on fixait les mots d'ordre pour GUERET.

Alors, quelles couleuvres devait-on faire avaler ? Nous étions alors en 2015 et, depuis, l'indigestion n'a pas cessé.

Première couleuvre : la baisse du soutien au monde associatif, et nombreux sont les représentants venus témoigner de leur malaise et de leur désarroi pour eux, pour leur association et pour la Creuse en général, tant le monde associatif est vraiment une pierre angulaire du développement.

Deuxième couleuvre : la baisse du soutien aux communes, *via* la disparition du FDAEC. Au-delà de ce fonds, ce que d'aucuns savent moins parce que ce n'est pas visible, sauf quand on est élu, ce sont tous ces programmes départementaux qui sont gelés en termes de monuments historiques, d'aide aux salles de loisirs, à l'assainissement, etc. Il n'y est pas opposé un refus, mais le tout s'accumule sur un coin de table, en disant que l'on verra bien demain si l'on retrouve meilleure fortune !

Troisième couleuvre : le surendettement, un surendettement que, pour le moins, les banques n'ont pas accompagné. Les banquiers sont sérieux et vous n'avez pas pu, l'année dernière, lever, pour la deuxième année consécutive, un emprunt de 14 M€.

Quatrième grosse couleuvre : le coup de massue fiscal, soit plus 3,5 points sur le taux de la taxe foncière sur le bâti et donc 20 % de moins dans la poche des contribuables au titre de la part départementale de cette taxe foncière.

Cette année, comment faire encore passer la « pilule » ?

Tout d'abord, vous nous invitez à voter un budget primitif sans compte administratif. Certes, ce n'est pas la première fois et beaucoup ont procédé ainsi dans le passé, mais le budget était alors voté plutôt en décembre. Le manque de compte administratif ne permet donc pas la comparaison avec ce qui a été réellement encaissé et dépensé par la collectivité.

Ensuite, il faut prendre soin de minimiser les recettes, par exemple sur l'impôt foncier. A ce sujet, il a été menti aux Creusois en dramatisant la situation budgétaire pour faire accepter le « coup de massue », alors qu'est aujourd'hui affiché un résultat positif de fonctionnement de 4,5 M€.

Pour tromper les Creusois, vous oubliez de préciser que le budget est en forte baisse : 208 M€ cette année, contre 214 M€ l'an dernier.

Vous dénoncez la baisse de la DGF, mais vous ne précisez pas que les transferts de compétences à la Région vous soulagent d'autant de dépenses ; vous nous direz combien…

Vous dénoncez l'abandon du Conseil départemental par l'Etat, mais vous ne valorisez pas ce que la loi ASV permet d'économiser au Département, en particulier au titre de l'APA. Deux fonds de 450 M€ et de 50 M€, notamment pour le respect des bonnes pratiques, sont, au niveau national, dédiés aux Conseils départementaux ; vous nous direz combien la Creuse a reçu…

Pour la première fois, vous avez pu stabiliser sur votre écriture comptable du budget la dépense APA. Pourquoi ? Nous savons que, depuis l'an dernier, avec la loi ASV, les départements seront compensés à la même hauteur de dépenses pour l'APA, et ce n'est pas rien !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Non, du tout !

M. LEGER. – Combien d'années successives, il a fallu augmenter de 1 M€, voire 2 M€ cette dépense au titre de l'APA ! Aujourd'hui, vous avez pu en limiter l'augmentation et ce sont les chiffres que vous avez donnés.

En réalité, les documents budgétaires fournis aux élus sont des leurres qui alimentent un discours politicien, surtout en cette veille de période électorale.

J'en conviens, madame la Présidente, nous avons déjà échangé ces arguments maintes et maintes fois. Je ne vais pas vous convaincre et vous n'allez pas me convaincre. Alors, essayons peut-être aujourd'hui de prendre un peu de hauteur, sinon de recul.

Que percevons-nous, sinon une absence de politique départementale claire ? *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)* Quels Creusois sauraient dire aujourd'hui ce que vous voulez pour la Creuse, alors que nous pourrions défendre un Département solide et innovant ? Quels Creusois sauraient dire quelle est votre méthode ? Quels Creusois sauraient dire quelle est votre ligne de conduite ? Celle qui consiste à se mettre en colère en début de séance plénière, comme ce fut le cas lors de notre dernière plénière au sujet d'un tract dont le vrai motif de colère était des questions posées dans un Quizz ? Ou celle consistant, ensuite, à effectuer une longue séance de « câlinothérapie » ? Nous ne le savons pas, mais vous nous le direz sans doute…

Je fais confiance à M. FOULON pour nous l'expliquer maintenant, donner des réponses claires aux questions que je viens de poser, le tout entre deux attaques contre le Gouvernement, bien entendu…

M. FOULON. – Normal !

M. LEGER… et entre deux soutiens au candidat Fillon, j'imagine, avant de nous dire quel est le nom du candidat des Républicains aux législatives que vous plébiscitez !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER. Vos propos étaient d'autant plus intéressants que vous m'avez entendue et écoutée avec la plus grande attention. Les réponses à vos questions sont donc dans ceux que j'ai tenus préalablement.

En tout cas, je vous remercie de souligner qu'il faut prendre de la hauteur. C'est ce à quoi je m'emploie, sans oublier que prendre de la hauteur ne suffit pas : il faut aller tout le temps au plus près du terrain et des agents de la collectivité. Soyez rassuré, c'est ce à quoi je me prête sans jamais me mettre en avant, mais vous savez certainement quelle est ma façon de procéder.

Nous ne nous rejoignons évidemment pas sur l'essentiel, en tout cas pas sur le format et le discours puisqu'il serait invraisemblable que nous ayons le même discours politique. Vous avez fait trait à un certain nombre de bouleversements observés actuellement. Nous en reparlerons dans plusieurs mois et peut-être même dans plusieurs années car la politique est en train d'opérer, en effet, un changement nécessaire et, je l'espère, irrémédiable. En tout cas, nous sommes probablement de cette trempe d'élus locaux de terrain qui le souhaitent ardemment.

J'ai envie de formuler un souhait, celui de voir les élus de terrain, les simples élus à l'échelle des communes, des communautés de communes et des départements, reprendre le pouvoir sur ceux qui nous imposent un travail quotidien considérable, quasiment intenable. Nous le savons tous, chacun dans nos responsabilités, et vous le savez aussi bien que moi. Là est peut-être le danger aujourd'hui : voir une démocratie d'opinion l'emporter sur une démocratie de fait. En tout cas, telle est l'inquiétude qui peut être la nôtre !

C'est réellement un sujet qui nous anime et nous passionne tous. Voilà pourquoi une opposition et une majorité ne peuvent pas, en effet, avoir le même discours, et les angles d'attaque sont différents. Je trouve d'ailleurs que c'est assez sain, finalement.

Quant à la notion de dialogue social, le document qui, validé, vous est remis ce matin retrace des temps de rencontre avec les agents et c'est sur leur autorisation que je vous le propose aujourd'hui et que je le soumets à votre lecture. Voilà aussi ce qu'est le dialogue : la concertation. Certes, des points sont à repenser et à revoir, mais je vous assure que je suis motivée pour que le dialogue social soit extrêmement positif, au-delà d'échanges qui s'apparentent parfois à de petits combats, voire de petites négociations. Un enjeu formidable est devant nous et je suis résolue à mettre en place les outils et la méthode nécessaires pour nous atteler tous ensemble à promouvoir du très positif pour cette collectivité et pour le Département.

Je vous entends dire, depuis plusieurs mois, que la majorité n'a pas de projet, une affirmation qui, ô combien, me prête à sourire. J'y ai repensé : quel fut le projet de la précédente majorité ? Pourrions-nous interroger les Creusois à ce sujet ? Moi-même, je me suis interrogée. Etait-ce l'éco-département ? Etait-ce la trame verte et bleue ? C'était tout à fait honorable, mais qu'en reste-t-il ? Dans un élan participatif qu'il convient sans doute de redimensionner, interrogeons les habitants de la Creuse : qu'en pensent-ils ? Quel a été l'impact de cette politique ? Faut-il faire plus ? Faut-il faire mieux ? En tout cas, les dimensions environnementales sont indéniablement prises en compte au sein de cette collectivité. Preuve en est l'organigramme cible que nous vous avions transmis : les agents en charge de cette politique environnementale font partie, auprès des agents techniques, du Pôle Cohésion territoriale. Voilà ce qu'est la transversalité et prendre la mesure d'un projet global !

Avant tout, oui, je dis qu'il faut que le politique change. Comme il est fabuleux de voir un politique annoncer son projet, l'énoncer en des phrases grandiloquentes, en disant qu'il sera fait ceci et cela, en sachant pertinemment qu'il n'a pas les moyens de le mener à bien ! Où est alors le pragmatisme ? Où est le sérieux ?

Ce que je demande avant tout, c'est d'avoir les moyens de mener à bien un projet. Ce projet ne se décline pas de façon subliminale dans des documents, des

conférences, des réunions publiques, sous un format que l'on connaît et qui s'est mis en place dans tant d'autres collectivités en d'autres temps. Ce projet se décline sur des axes prioritaires que je martèle, monsieur LEGER, et que vous partagez : la montée en débit du territoire, l'accessibilité du territoire, l'accueil des usagers. Je ne répète que cela depuis des mois et des mois ! La traduction budgétaire était celle-ci l'an dernier.

L'attractivité du Département s'affiche en termes de voirie. Ces kilomètres carrés de bitume qui n'étaient pas tendance voilà quelques mois le deviennent parfois parce que, oui, la voirie est l'objet de dégâts et les automobilistes ne peuvent plus circuler. Nous allons donc trouver les moyens d'effectuer des travaux de réparation des routes qui en ont besoin et nous allons trouver les moyens, comme nous les avons trouvés en 2016, d'améliorer l'accès à l'entreprise Dilisco et l'accessibilité aux entreprises du sud du Département autour de l'axe structurant Est-Limousin et la RD 941. Vous le savez et ce sont des perspectives que vous partagez. Nous engagerons également cette année des travaux d'accessibilité pour l'entreprise Atulam à JARNAGES, comme nous assurerons la montée en débit sur le territoire, en réponse aux besoins à la fois des usagers, des collèges et des entreprises.

Se donner les moyens de mener à bien ces objectifs, n'est-ce pas là un projet ? Certes, j'en conviens, ce n'est pas un projet affiché par des méthodes outils de communication, mais c'est un projet qui se traduit dans l'effectivité de ce qui a été réalisé en 2016 et dans les documents retraçant la construction de ce projet de budget 2017 que je vous soumets.

M. LEGER. – Observant la nécessité de vous justifier, j'ai « tapé » juste, madame la Présidente ! Je vous rassure, il m'arrive souvent de me tromper, mais parlant tout à heure d'absence de projet, j'ai « tapé » juste ! Vous me faites penser à M. Macron à qui l'on dit : « Attention, tu n'as pas de projet, cela va finir par se voir ! » et qui, du coup, est en train de rectifier le tir.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut lire les documents budgétaires et le rapport ayant trait au débat d'orientations budgétaires ! Vous ne les lisez pas ?

M. LEGER. – A votre avis ?

M. FOULON. – De la part d'un homme aussi responsable que vous, nous ne pouvons pas imaginer que ce ne soit pas le cas !

Mme LA PRESIDENTE. – Reprenez tout simplement le sommaire du document afférent au débat d'orientations budgétaires pour l'année à venir et dites-moi s'il n'y a pas de projet ! Dites-moi si, dans les traductions budgétaires qui vous sont aujourd'hui proposées, il n'y a pas de moyens tenables, concrets et sérieux pour mettre en place et concrétiser ce projet affiché dans le cadre du débat d'orientations budgétaires !

Par ailleurs, lorsque le Département enregistrait un résultat de clôture déficitaire sur plusieurs exercices et plus de capacité d'autofinancement, vous avez raison, c'est certainement ma triste mine, peu joviale qui a orienté la décision des organismes bancaires, se fichant du reste, à ne pas consentir de prêt à la collectivité ! *(Sourires dans les rangs de la majorité départementale.)*

Quant à Klopfer, nous en reparlerons.

M. LEGER. – Non, de grâce, n'en parlons plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous me baptisez de « Pénélope », mais pourquoi ne pas parler de Ségolène, tant que vous y êtes ? En tout cas, comme je l'ai dit lors de la précédente séance, il est impensable de prétendre que Klopfer ait été à la solde du Conseil départemental et des départements de droite, alors qu'il est aujourd'hui le fer de lance d'Alain Rousset, Président de la Nouvelle-Aquitaine, pour ferrailler avec les départements et Dieu sait s'il s'y est prêté sur le transfert de la compétence « transport » ! Eh bien, « Du dialogue social, comment passer au dialogue politique ? », voilà peut-être aussi une interprétation très intéressante !

M. LEGER. – Là, laissez-moi un peu de temps pour y réfléchir !

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que vous en avez besoin, en effet ! *(Sourires dans les mêmes rangs.)*

Quant à déplorer l'absence d'échanges et de concertations à un niveau politique, vous vous êtes contredit tout à l'heure en disant justement que plusieurs séances, peut-être trop de séances, deux DOB et plusieurs réunions de la commission des finances avaient été organisées en 2016. Si ce n'est pas accorder de la place, de l'espace et du temps au dialogue politique, alors là, vous avez raison, je n'ai rien compris ! Mais sans doute n'en est-il pas ainsi en d'autres lieux…

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY, Président de la première commission. – Je tiens juste à formuler une remarque et ce sont vos propos, monsieur LEGER qui, m'ayant frappé, m'y incitent.

Nous avons eu droit tout à l'heure à votre sermon. Vous avez parlé « d'amateurisme », de « manque de stratégie », etc. Permettez-moi à ce sujet une mise au point. Je présume que chacun ici a pris connaissance de ce projet de budget. Tandis que nous sommes bien dans le « vert », avec un résultat positif de 4,5 M€, nous étions dans le « rouge » lorsque le budget 2015 nous a été transmis !

Je tiens donc à saluer l'action de Mme la Présidente et de tous ses Vice-présidents, et à dire je suis fier d'appartenir à cette majorité. Etant aujourd'hui dans le « vert » et dégageant dorénavant des excédents, nous pourrons avoir – enfin ! – une vraie

visibilité sur un certain nombre de projets. Mais quand on est dans le « rouge », la première chose à faire, et je sais que vous êtes dans cette situation à la communauté de communes Creuse Grand Sud, c'est de se remettre dans le « vert ».

M. LEGER. – J'aimerais bien être dans la même situation ! *(Sourires.)*

M. SAUTY, Président de la première commission. – Je vous garantis que vous le serez dans deux ans si vous suivez les mêmes politiques que nous !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Je m'attendais à répondre à M. FOULON et je suis quelque peu surpris qu'il n'ait pas pris la parole, mais ce n'est pas grave.

M. FOULON. – Ne vous inquiétez pas, monsieur LEJEUNE, s'agissant juste d'une répartition des rôles. Preuve en est, vous montez au créneau dès à présent, alors que ce n'est pas dans vos habitudes !

M. LEJEUNE. – Génial ! Nous aurons l'instant poétique après… Comme j'ai hâte !

En fait, je souhaite répondre à M. SAUTY et poser une question.

Vous avez, madame la Présidente, une capacité en début de séance à répondre aux interrogations en noyant le poisson avec un talent rare.

Je tiens à revenir sur un chiffre qui a été avancé par mon collègue de droite, en face, et mon collègue de gauche, à ma droite ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Le positionnement, tel est le hasard des fauteuils ! *(Sourires.)*

M. LEJEUNE. – Il a été évoqué ce chiffre de 4,5 M€ en positif, mais dès lors, nous sommes tout de même en droit de demander une explication précise : pourquoi un tel chiffre ? Vous avez demandé aux salariés des efforts et nous avons vu le résultat vendredi dernier. Vous avez demandé aux associations de se serrer la ceinture et nous voyons aujourd'hui le résultat. Vous avez demandé aux Creusoises et aux Creusois de contribuer par l'impôt, alors même que vous aviez promis l'inverse. Pourquoi tous ces efforts ? Faut-il en déduire qu'ils n'étaient pas nécessaires ? Il est temps, à ce sujet, de nous dire concrètement ce qu'il en est !

Comment est-on passé de la quasi-faillite, à vous écouter, voilà dix-huit mois à un tel résultat aujourd'hui ? Auriez-vous noirci le tableau volontairement, pour des raisons politiciennes. *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. LEGER. – C'est sûr !

M. LEJEUNE. – Sur le fait de passer ainsi du « rouge » au « vert » en dix-huit mois sur une telle situation, correspondent des explications. Quelles sont-elles ? Sinon, ce n'est pas possible.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Si, la preuve, nous y sommes parvenus !

M. LEJEUNE. – Les efforts que vous avez demandés aux Creusoises, aux Creusois, aux salariés et aux associations n'étaient-ils pas nécessaires ? Ou vous êtes-vous trompés dans l'analyse de base pour construire votre politique budgétaire ? C'est à cette simple question que nous voudrions une réponse précise.

M. FOULON. – En fait, cela vous dérange !

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis désolée une nouvelle fois de « noyer le poisson » et vous allez sans doute encore m'en accuser, mais les réponses précises, ce sont les comptes administratifs. Nous allons largement, je vous le promets, débattre de ces points-là de façon très claire.

Aujourd'hui, nous sommes sur la reprise de résultats anticipés. Nous finalisons actuellement avec le service des finances les clôtures de balances d'exercice qui seront croisées avec les finances publiques. Voilà pourquoi nous n'étions pas en capacité de vous présenter le compte administratif aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau, comme M. LEGER l'a lui-même souligné. Présenter le compte administratif de l'exercice antérieur mi-février, c'est un peu court, d'autant qu'il s'agit de prendre en compte le délai réglementaire d'envoi des documents douze jours avant la tenue de la réunion. Vous me le concédez aisément puisqu'il en est ainsi également dans vos collectivités, me semble-t-il.

Quant au résultat positif, il s'agit, non pas de 4,5 M€, mais de 4,3 M€. A quoi correspond ce chiffre, à votre avis ? C'est un montant de 3,9 M€ au titre de la fiscalité. Je présume que vous êtes d'accord sur les chiffres et que vous les avez aussi à l'esprit. En fait, c'est un excédent, disons un trop prélevé en termes de fiscalité de 400 000 €. S'agissant d'un résultat positif de 4,3 M€ et d'un résultat anticipé de 3,9 M€, c'est un excédent de 400 000 €. D'accord ?

M. LEJEUNE. – Est-ce à dire que l'effort qui a été demandé aux Creusois a été trop fort ? Là est la question !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez la réponse dans les traductions budgétaires ! J'imagine que vous avez quand même lu à quoi nous affectons ce montant : la reprise anticipée de l'excédent N-1 nous permet de bénéficier de 5,9 M€ de recettes nouvelles sur l'exercice 2017, soit 5,1 M€ pour le fonctionnement et nos obligations réglementaires et 800 000 € sur les investissements.

Il va falloir que j'envisage dans l'avenir de rédiger une petite note préalable à toute discussion budgétaire d'une simplicité de cours préparatoire !

M. LEJEUNE. – Et c'est nous qui nous nous exprimons sur un ton professoral ? Vous êtes réellement géniale, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEJEUNE, vous êtes d'accord sur cette explication : 4,3 M€ - 3,9 M€ = 400 000 € d'excédent réel ? Sans cette fiscalité supplémentaire de 400 000 € à répartir sur le budget 2017, non seulement nous n'aurions rien eu à affecter à l'investissement, soit 0 €, mais nous nous retrouvions, encore une fois, dans une situation catastrophique à ne pas pouvoir équilibrer notre budget de fonctionnement 2017.

M. LEGER. – Vu ces marges budgétaires, madame la Présidente, que dites-vous aujourd'hui aux représentants d'associations venus ici assister à nos travaux, en séance plénière ? Envisagez-vous un effort à leur égard ou ne le voulez-vous pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Est-ce à dire que vous voudriez que l'on revienne sur les efforts qui ont été faits et qui nous permettent d'enregistrer des résultats ?

M. LEGER. – Non, je pose la question ! Etant venus à cette séance, j'imagine qu'ils attendent une réponse. Je ne suis pas leur porte-parole et je me garderais bien de parler à leur place, mais je présume qu'ils sont là pour entendre ce que vous avez prévu. Cette année, faites-vous – ou non – un geste en direction des associations du monde culturel et j'ajouterai des communes ? Considérez-vous que c'est trop prématuré ? Considérez-vous que cela ne se fera jamais ? Bref, dites-nous tout ! En fait, c'est même plus simple : il s'agit non pas tant de tout nous dire que de répondre par oui ou par non !

Mme LA PRESIDENTE. – Il y a un maintien à niveau égal du budget prévisionnel sur le fonctionnement, dotations réservées à ces associations, participations diverses et variées…

M. LEGER. – Et donc continuité de la baisse ! *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Non, une stabilisation !

M. LEGER. – Une stabilisation cette année ? Mais cela veut dire que l'on reste dans une forte baisse par rapport au volume de 2015.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr ! Sinon, il faut baisser le niveau d'investissement, monsieur LEGER. Ce sont les questions que je vous posais l'an dernier. Vous émettez toujours des interrogations sur ce qui ne se fait plus, sans jamais parler de ce qui se fait encore !

En guise de précision parce que je veux être très claire sur le sujet, la seule baisse prise en compte cette année, c'est celle de 25 000 € de l'enveloppe au monde sportif, notamment en raison de modifications de certains règlements.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En réponse à M. LEGER sur la baisse des subventions, je l'invite à relire le rapport de la Chambre régionale des Comptes portant sur les exercices 2009-2013, incluant les comptes administratifs et les comptes de gestion, ainsi que le budget primitif 2014.

Alors que la Chambre régionale des Comptes alertait pour le budget 2015, voici la réponse à l'époque de l'ancien ordonnateur, c'est-à-dire du Président LOZACH : « L'évolution des dépenses de personnel se limitera au GVT, soit 900 000 €. Les subventions des associations feront l'objet de baisses. » Telles étaient les prévisions pour 2015, le tout écrit par M. LOZACH !

Concernant les investissements, il était prévu une « diminution de 31 M€ à 27 M€ », avec poursuite néanmoins de l'entretien de la voirie, en particulier.

Ces précisions figurent clairement et, si vous le souhaitez, je peux de nouveau vous fournir ledit document.

M. LEGER. – Oh, mais je m'en souviens parfaitement, monsieur GAUDIN !

M. GAUDIN. – Sauf que vous oubliez le courrier adressé par M. LOZACH à la Chambre régionale des Comptes !

M. LEGER. – Je me permets de vous répondre puisque vous m'interpellez. Nous assumons tout à fait, même si M. LOZACH n'est pas là et il n'est jamais aisé de parler à la place de l'un de ses collègues. De toute façon, nous ne sommes plus aux commandes de ce département, mais il s'agit de savoir ce que l'on appelle « baisse », entre l'asphyxie et une baisse graduée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Quelle asphyxie ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis heureuse de constater que la DRAC revient sur un certain volet culturel. L'Etat s'engage donc à être présent et je trouve que c'est intéressant.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Cette baisse que vous évoquiez à l'instant, madame la Présidente, sera-t-elle sera globale et générale, en tenant compte des besoins du monde sportif ? Sera-t-il décidé d'un pourcentage de baisse ou allons-nous étudier au préalable, en nous réunissant, les besoins, le nombre de licenciés ? L'année dernière, nous avions oublié de nous réunir pour l'octroi des subventions au monde sportif. Je préfère que, cette année, nous nous réunissions même pour les aides ponctuelles.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, la baisse est fonction d'un certain nombre de critères qui font partie des règlementations, du niveau, de l'évolution des associations sportives, des comités, etc. Mais je note, madame PENICAUD, votre demande à laquelle il sera donné suite.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Je suis à la fois surpris et inquiet des questions de MM. Etienne LEJEUNE et Jean-Luc LEGER.

Mes chers collègues, vous semblez découvrir que gérer une collectivité suppose de faire en sorte de dégager de l'excédent. Pourtant, c'est tout à fait normal ! Vous qui présidez un EPCI important, vous apprendrez que pour bien faire fonctionner une collectivité, il faut, en fin d'année, pouvoir dégager de l'excédent, excédent que, l'année suivante, vous pouvez réinjecter dans les investissements. C'est ainsi que fonctionne la gestion d'une collectivité !

Faudrait-il, parce que nous sommes une collectivité, passer notre temps à gérer des déficits au sein de ce Conseil départemental ? A un moment donné, il faut être en capacité d'inverser la tendance, comme le Président de la République que vous soutenez depuis 2012 et qui a mis en place – c'est tout à son honneur – un plan d'économies drastique à l'endroit des collectivités territoriales et locales. L'Etat n'arrivant plus à assumer ses propres missions régaliennes, il a donc demandé aux collectivités de mieux gérer.

Alors, vous n'allez tout de même pas aujourd'hui nous reprocher d'inscrire un excédent en 2017. C'est une bonne gestion…

M. LEJEUNE. – Nous ne vous reprochons pas d'inscrire un excédent !

M. SIMONNET. – Je termine, s'il vous plaît, et vous aurez ensuite la parole bien volontiers. Mme la Présidente vous la donnera sans aucun problème !

Aujourd'hui, s'impose tout simplement à nous un principe de réalité.

Celles et ceux qui ont subi des diminutions sur leur budget, que ce soit les associations ou les collectivités, ont participé à l'effort national qui s'est répercuté sur le Département, messieurs, et vous le savez bien. Ne pratiquons pas la langue de bois ici et ne faisons pas de politique politicienne ! Nous en entendons suffisamment sur les ondes nationales pour ne pas reproduire le même schéma en Creuse, s'il vous plaît ! Le malaise est tel dans notre République à l'approche de cette élection essentielle qu'est l'élection présidentielle qu'il serait inconvenant d'obscurcir encore un peu plus le tableau de la République et de la démocratie.

Les baisses qui ont été appliquées ne l'ont pas été de gaîté de cœur, messieurs. Vous seriez aux affaires, vous auriez procédé de même. Vous le savez, monsieur LEGER, vous qui êtes Président d'une collectivité qui rencontre de grandes difficultés financières. Je souhaite de tout cœur – et je suis solidaire – que vous parveniez à redresser ses comptes publics, et je sais que vous allez y arriver.

Alors, comprenez la situation et comprenez que ces décisions ne sont pas prises de gaîté de cœur !

Imaginez ce qu'il en serait si tous les Creusois venaient faire part dans le cadre de notre Assemblée départementale du malaise qu'ils vivent depuis 2012 ! Je pense notamment aux travailleurs de ce département, en particulier aux agriculteurs qui souffrent de l'absence de vision de politique agricole pour la France. Le Ministre de l'Agriculture est incapable de leur donner une vision, une ligne claire au sein de l'Union européenne pour les défendre. Alors, s'il vous plaît, pas de leçons de morale ! Restons humbles !

M. LEGER. – Pas de leçons de morale, en effet ! Oui, la faillite, je sais ce que c'est. J'y suis confronté tous les jours et chaque jour, j'espère pouvoir payer les agents de cette communauté de communes le mois suivant.

Ce n'est pas le fait que vous dégagiez un excédent qui nous dépite. Au contraire, nous sommes satisfaits de pouvoir afficher un résultat positif. Le problème est lié au fait que vous avez crié à la faillite et noirci le tableau. Vous avez fait les poches du contribuable pour, finalement, une situation qui n'était pas aussi grave que celle que vous avez voulu dépeindre. La preuve, vous l'avez palliée et renversée en à peine un an.

Quant au tableau noir de la démocratie, je pense que nous pouvons tous nous rejoindre sur le fait qu'il y a des discours que les citoyens ne veulent plus entendre et que les partis politiques traditionnels ont quelques problèmes. Mais ce qui fait mal en termes de démocratie, c'est de faire le contraire de ce que l'on avait énoncé dans ses professions de foi. Relisez ce que vous écriviez en son temps sur la dette du Département et sur les impôts que jamais vous n'alliez prélever si vous arriviez au pouvoir. Avoir l'impression d'être trahi le lendemain de l'élection, oui, ça fait mal !

Mme LA PRESIDENTE. – N'avez-vous pas l'impression que nous avons eu le sentiment d'être trahis lorsque nous ont été transmises les propositions budgétaires 2015 et quand, à la

fin de l'exercice 2015, il manquait plus de 1,3 M€ pour payer le RSA ? N'avez-vous pas eu l'impression d'avoir oublié de parler des réelles difficultés du Département ? Cela était-il un leurre, monsieur LEGER ? Vous aussi, dans votre profession de foi, vous avez fait maintes et maintes promesses pour cacher les réelles difficultés du Département, en disant : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien ! » Mais voilà, il manquait 1,3 M€ pour payer le RSA à la fin de l'année ! C'est là une donnée pragmatique et un fait incontestable.

M. LEGER. – Nous ne cachions pas du tout les difficultés du Département ! Combien de fois ai-je entendu le Premier Vice-président chargé des finances dire : « Mais comment allons-nous y arriver ? », et ce pas depuis 2014 ou 2015, encore que l'année 2014 avait été un peu meilleure. Depuis, disons la fin des années 2000 – je ne sais plus précisément, ma mémoire est défaillante –, nous avions déjà de grandes difficultés. Ce n'est pas vous qui les avez découvertes. Nous faisions avec les difficultés depuis des années et des années. C'est pourquoi nous avions décidé d'une pause à l'égard du SDIS et au titre de la voirie. Vous n'avez rien découvert. Nous n'avions pas mangé notre pain blanc afin de vous faire manger votre pain noir ! Pas du tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, nous, nous avons décidé d'une pause sur un certain nombre d'autres politiques et à l'égard des associations culturelles, par exemple. En revanche, nous avons décidé d'un coup de pouce en faveur du SDIS tant j'ai mesuré l'étendue du désastre lorsque je me suis rendue à LA SOUTERRAINE ou ailleurs. Nous avons besoin de nos pompiers. Dans leur grande majorité, ce sont des volontaires et nous devons les accompagner. Je ne vous parlerai pas, moi qui habite loin d'un CH, dans quel état était l'ambulance dans laquelle nous étions transportés !

Nous pourrions en parler pendant très longtemps. D'ailleurs, il serait intéressant d'organiser des rencontres entre élus.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – Je tiens à apporter une précision parce que je vois tout le monde s'enflammer autour d'un excédent de 4,3 M€, mais que représente ce montant par rapport à l'ensemble du budget d'un peu plus de 200 M€ ? Il faut quand même être prudent. Dans les perspectives de baisses des dotations, des augmentations des dépenses d'action sociale et du reste à charge pour la collectivité, ces 4,3 M€ ne constituent qu'une poire pour la soif. Il ne s'agit pas de s'enflammer à cet égard quand on sait aujourd'hui, par exemple, ce qu'il nous reste à acquitter auprès de la CAF et de la MSA au titre de ce fameux mois RSA 2015, dit « le mois Jean-Jacques LOZACH », héritage de nos prédécesseurs, ou encore quand on sait le coût des mineurs non accompagnés qui arrivent sur le département. Pour quinze jeunes reçus, c'est un coût global de 515 000 € ! Comme quoi, un demi-million, c'est vite enflammé ! Soyons donc très prudents vis-à-vis de cet excédent.

Mme LA PRESIDENTE. – Par contre, vous m'apprenez, monsieur LEGER, et je trouve que c'est formidable, qu'il n'y a plus de reste à charge pour le Département au titre de l'APA. Je vous invite donc, madame BULON, s'il vous plaît, à nous donner des explications.

M. LEGER. – Je reconnais…

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Je reconnais, disais-je, avoir peut-être mal formulé ce que je voulais dire !

Mme LA PRESIDENTE. – Alors, reformulez ce que vous vouliez dire car nos informations ne sont pas concordantes.

M. LEGER. – Très précisément, je voulais dire que désormais, le Gouvernement compense l'augmentation des dépenses d'une année sur l'autre.

Mme LA PRESIDENTE. – Ah ! Mais ce n'est pas la même chose ! C'est marrant car ce n'est absolument pas ce que vous avez dit tout à l'heure.

M. LEGER. – C'est possible !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourtant une sacrée différence ! C'est énorme !

M. LEGER. – Un peu de respect, s'il vous plaît !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, merci, surtout de votre part !

M. LEGER. – Il arrive à tout le monde de se tromper de vocabulaire. Ce que j'ai voulu dire est ce que je viens de dire là. Si j'ai énoncé tout à l'heure un autre propos, j'ai commis une erreur. Je reconnais, sans aucun souci et sans avoir le sentiment d'en égratigner pour autant mon honneur, en commettre parfois !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est louable à vous de le reconnaître, d'autant qu'il s'agissait là d'une interprétation qui aurait pu être retranscrite de façon inappropriée. Nous parlons là, encore une fois, s'agissant du reste à charge APA, de plusieurs millions d'euros.

M. LEGER. – Il n'empêche que c'est une belle épine du pied des Conseils départementaux qu'enlève ce Gouvernement, s'agissant en particulier des départements vieillissants. *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

Vous nous direz seulement quelles sont les recettes supplémentaires abondées par les fonds que j'évoquais tout à l'heure.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme la Vice-présidente en charge des personnes âgées va nous et vous éclairer, monsieur LEGER.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – En guise de lumière sur ce dossier, nous sommes bien d'accord, l'APA, c'est 18 M€. L'APA 2 est, en fait, un ajout qui a été demandé pour la révision des plans d'aide. Nous avons perçu, en termes d'avance, 910 000 € sur dix mois et nous avons révisé les plans d'aide. Mais vous le savez sûrement, dans le département de la Creuse, nos plans d'aide étaient déjà quasiment tous au niveau demandé, si bien que nos GIR 1 et 2 ont été entièrement révisés. Concernant les GIR 3 et 4, une partie sera vue en 2017, avec d'ailleurs de nouveau la révision des GIR 1 et 2. La révision ne portant que sur 17 %, c'est dire quel niveau avaient déjà nos plans d'aide.

Aujourd'hui, nous n'avons pas l'estimatif tout à fait officiel, mais nous l'aurons au mois de juin puisque les justificatifs sont demandés pour cette date. Toutefois, d'après nos calculs, nous n'aurons même pas dépensé ces 910 000 € qui nous ont été attribués sur ces dix mois puisque nous étions déjà, nous, Département, au maximum des aides que l'on pouvait apporter.

M. LEGER. – Remerciez-moi, madame BUNLON ! J'ai bien fait d'avoir tenu une conférence de presse et de poser certaines questions qui vous ont permis de chercher les chiffres !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Mais pas du tout, je vous assure ! Tel est notre travail quotidien.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Nous n'avons pas besoin de cela !

M. LEGER. – Mais merci, en tout cas, pour ces chiffres !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Notre travail avec le PJS est quotidien. Qui plus est, nous connaissons assez bien nos documents et, bien entendu, les plans d'aide puisque nous tenons régulièrement, je vous le rappelle, des commissions APA. C'est juste une connaissance du milieu.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tiens à revenir essentiellement sur ce que vient de dire M. MORANÇAIS. Soyons honnêtes, quasiment aucun candidat à la présidentielle n'annonce une augmentation de la DGF, en particulier pour les départements. Certes, disposer d'un excédent de 4,3 M€, ce n'est pas le « Pérou », mais, comme l'a dit Patrice MORANÇAIS, ce qui est incroyable, c'est de voir vos réactions. A peine vous rendez-vous compte de ces 4,3 M€ que vous nous dites : « A qui allez-vous les redistribuer ? »

M. FOULON. – Dans quelles poches ?

M. SAUTY. – Je vous répondrai : à ceux qui vont nous les prendre ! Ce sera certainement l'Etat, et ce quelle que soit la couleur politique du futur Président de la République, qu'il s'agisse de M. Macron, de M. Hamon, de Mme Le Pen ou de M. Fillon !

M. LEJEUNE. – C'est quand même exceptionnel ! A vous entendre voilà à peine un an – il suffit de reprendre vos discours d'alors –, c'était la catastrophe, à telle enseigne que nous étions à deux doigts d'arrêter de chauffer les bâtiments ! Aujourd'hui, c'est-à-dire en un an, et je reprends les mots de M. SAUTY, la collectivité est « dans le vert ». Non seulement personne n'en est choqué, mais vous espérez le faire croire ! *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. FOULON. – Et pour cause, c'est la vérité !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et la vérité est toujours simple à énoncer !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous souhaitiez le compte administratif 2016 ; vous l'aurez au mois de mai et même avant. Dès qu'il sera prêt, il vous sera transmis.

Le compte administratif 2015 que vous avez certainement bien lu affichait un résultat négatif de clôture de 31 000 €. Vous disiez, monsieur LEGER, que l'exercice 2014 avait été « meilleur ». Non ! Je vous rappelle les chiffres : le Conseil général accusait un déficit de 250 000 € en 2013 et de 500 000 € en 2014 !

M. FOULON. – Et avec d'autres dotations d'Etat !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez les mêmes chiffres que nous puisque ce sont ceux de la DFB. Tandis qu'un un an, vous êtes passés de - 250 000 € à - 500 000 €, nous, nous sommes passés de « - » en « + » !

M. LEGER. – Vous voyez que les temps n'étaient pas faciles !

Mme LA PRESIDENTE. – Certes, mais nous, nous en avons pris clairement la mesure et nous avons fait des choix !

M. LEGER. – Ah d'accord ! En fait, nous, nous dépensions, mais nous maintenions l'emprunt en dessous de 14 M€ ! Qui a emprunté 14 M€ la première année et 12 M€ la deuxième année, et encore parce que les banques ne vous ont pas suivis cette année-là ? Nous, nous avons toujours considéré qu'il ne fallait pas surendetter les Creusois. C'est pourquoi nous maintenions l'emprunt à 12 M€, et encore, c'était un crève-cœur. Vous, dès votre arrivée, vous avez fait la bascule de 12 M€ à 14 M€.

M. FOULON. – Les taux d'intérêt étaient très bas.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons tous faire des formations sur la lecture des documents budgétaires !

M. LEGER. – Encore une fois, chaque choix peut se défendre ; le tout est d'être cohérent par rapport à ce qui a été écrit dans le cadre des professions de foi.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – C'est ça, oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Le budget qui vous est proposé affiche une baisse du remboursement des intérêts de - 200 000 €. Donc, on surendette le Département et, en capital, on a seulement 500 000 € d'augmentation. Vous avez ces documents-là.

M. LEGER. – Eh bien, allez-y alors, surendettez le Département !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez probablement des surprises auxquelles vous ne vous attendez pas en matière de gestion de l'emprunt et de la dette… Vous serez heureux !

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'ajoute simplement que vous aviez tellement peur en 2015, vu la campagne électorale…

M. LEGER. – Peur ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Ne vous ayant pas interrompu tout à l'heure, je vous remercie de faire de même à mon égard.

… que vous n'aviez présenté, avant les élections de fin mars, ni les orientations budgétaires ni quoi que ce soit sur vos perspectives 2015. C'était la première année depuis 2001 que vous procédiez ainsi. Cela laisse donc supposer bien des choses…

M. LEGER. – Des déficits, sans doute !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Pas sans doute… Certainement !

Mme LA PRESIDENTE. – Je donne la parole à M. FOULON, puis, étant donné qu'il est déjà 15 heures 30, nous continuerons de discuter au fil de l'examen des rapports qu'il va nous falloir aborder.

M. FOULON. – Je ne pensais pas prendre la parole, mais je constate que le débat a démarré en fanfare ! Tant mieux car cela montre l'intérêt de ce débat sur le budget.

Monsieur LEGER, vous m'attribuez une sacrée responsabilité en m'interpellant et en me posant des questions sur le Département, sa gestion, etc. Je ne suis pas Président et une Présidente est bel et bien présente. Sachez que les réponses aux questions seront apportées au fil de l'eau à l'ensemble des intervenants.

Concernant votre curiosité quant à la candidature aux législatives, je ne suis le porte-parole de personne. Je ne l'ai jamais été jusqu'à présent et je ne suis pas plus aujourd'hui le porte-parole de Laurent DAULNY. Rassurez-vous, il va nous rejoindre dans l'après-midi et vous aurez ainsi l'entière occasion de lui poser la question.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, mes chers collègues, l'adoption du budget constitue, comme il a été dit, une étape cruciale dans la vie d'une collectivité. Cette séance intervient dans un contexte, celui de la venue du Premier Ministre, vendredi dernier, sur notre terre creusoise. J'espère que la visite du centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX lui a fait prendre conscience de la situation du monde rural et des graves difficultés rencontrées par nos exploitants agricoles.

J'espère également que M. Cazeneuve a pris la mesure du désarroi qui, comme il a été dit avant moi, frappe les salariés de l'entreprise GM&S Industry à LA SOUTERRAINE. Mes chers collègues, chaque fermeture d'usine est un drame qui touche des familles, des villes et des villages. Les pouvoirs publics doivent donc tout mettre en œuvre pour sauver ce fleuron de l'industrie creusoise.

Les collectivités locales ont été abandonnées par le pouvoir exécutif, entre fermeture des écoles, abandon des services publics, déclassement économique, déserts

médicaux et baisse des dotations. La fracture territoriale s'accroît et ce sont nos concitoyens qui en pâtissent.

Dans ce contexte, l'avenir des départements sera l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle.

Si le « millefeuille » administratif est parfois complexe pour nos administrés, il n'en reste pas moins que l'échelon départemental est toujours présent aux côtés de nos concitoyens, notamment les plus fragiles.

Plus que jamais, les départements doivent donc réaffirmer leur légitimité, leur proximité et leur utilité, notamment en milieu rural, à l'égard des Français.

Entre l'impasse que représenterait l'accession du FN à l'Elysée et les méandres idéologiques d'une gauche en plein désarroi, tiraillée entre ses deux ailes que vous avez citées, Macron / Hamon, il n'y a pas d'autres solutions viables pour notre pays que celle qui mène, je l'espère, au candidat de la Droite Républicaine.

La primaire de la gauche, mesdames, messieurs, a montré un spectacle désolant entre propositions démagogiques et participation bien inférieure à celle enregistrée lors de la primaire 2012. Bref, elle n'a été une belle alliance que le nom.

Le soir du premier tour, même François Hollande a tenu à marquer son désintérêt pour ce scrutin *(Mais non ! de plusieurs Conseillers départementaux du groupe de la Gauche)* ; il était en déplacement dans le désert d'Atacama, au Chili, une vaste étendue désolée ! Voilà une belle analogie pour désigner l'état actuel du PS ! *(Sourires.)*

Cette primaire s'est résumée à un grand concours, le fameux « Qui veut dépenser des millions ? », et les candidats n'ont pas manqué d'imagination pour obtenir le prix du plus dépensier !

M. LEJEUNE. – J'imagine que vous voulez parler de Benoît Hamon…

M. FOULON. – A ce jeu-là, Benoît Hamon…

M. LEJEUNE. – Et voilà !

M. FOULON… a logiquement remporté la palme : création d'un revenu universel d'un montant de 750 €, hausse du point d'indice des fonctionnaires, revalorisation du SMIC et des minima sociaux de 10 %, recrutement de 40 000 enseignants, plan d'investissement de 1 000 Md€ de l'Union européenne. N'en jetez plus ! La devise Hamon, c'est « je dépense, donc je suis ! »… enfin, presque puisqu'il faudra bien trouver l'argent pour financer ces mesures ! Qui paierait ? Les classes moyennes, une fois de plus !

Rien n'a changé depuis l'époque de Winston Churchill – vous aurez remarqué que je le cite régulièrement car je sais que vous l'appréciez…

M. LEJEUNE. – C'est bien ! Parfait !

M. FOULON… qui assurait que « le vice inhérent au capitalisme consiste en une répartition inégale des richesses. La vertu inhérente au socialisme consiste en une égale répartition de la misère. » *(Sourires dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. LEJEUNE. – Parfait !

M. FOULON. – Merci de me permettre, s'il vous plaît, de terminer mon intervention !

Je mets en garde nos compatriotes contre le projet aventureux, somptuaire et démagogique de Benoît Hamon. De plus, son bilan au Gouvernement est loin de plaider en faveur de sa cause. Je rappelle ainsi qu'il a été le seul Ministre de l'Education nationale de toute l'histoire de la Ve République à avoir été débarqué…

M. LEJEUNE. – Ratant ainsi la rentrée scolaire !

M. FOULON. – C'est bien parce que vous lisez maintenant dans mes pensées ! *(Sourires.)*

M. LEJEUNE. – La teneur de votre discours m'y incite !

M. FOULON. – Enfin, nous sortons déjà d'un quinquennat avec un Président sans réelle expérience du pouvoir et nous en avons constaté le désastre. Evitons de répéter les mêmes erreurs !

La gauche a renoncé au redressement de ce pays et s'est également résignée - hélas ! – à accompagner le déclin de notre patrie.

Le PS français se prépare une longue cure d'austérité et d'opposition. Certains hommes de gauche en sont conscients, à l'image d'Arnaud Montebourg pour qui, je cite *Le Monde* du samedi 21 janvier, « Se présenter devant François Fillon en proposant le revenu universel et la légalisation du cannabis, c'est risquer d'être renvoyé dans les poubelles de l'histoire. »

Les défections qui s'amoncellent au sein du PS montrent bien la gêne de nombreux élus face au programme du candidat socialiste. Après les parlementaires, ce seront bientôt les électeurs qui feront valoir leur droit de retrait.

Loin de la primaire et des turpitudes de la vie politique nationale, je ne saurais manquer de rappeler l'article d'un « célèbre volatile » qui a fait jaser dans le landernau

politique. Vous l'aurez compris, je fais allusion au *Canard enchaîné* du 18 janvier 2017 sur la situation de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Les habitants de notre département ont ainsi pu redécouvrir la folie des grandeurs de votre prédécesseur, monsieur LEGER. Passons sur le cachet exorbitant pour le concert de Patrick Sébastien à AUBUSSON et sur la super piscine intercommunale à 9 M€… Je retiens néanmoins les commentaires de la Direction des Finances publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine à propos des comptes de cette com-com dont vous étiez Vice-président, monsieur LEGER : « Recettes sous-évaluées… dépenses manifestement surévaluées… aucun contrôle ».

Cerise sur le gâteau, une délibération fantôme qui a permis à Creuse Grand Sud de débloquer la coquette somme de 2,2 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie qui a définitivement plombé les comptes de cette communauté de communes.

Avec la gestion passée de Creuse Grand Sud, vous nous avez donné le parfait exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire.

Monsieur LEGER, j'ai lu avec attention votre interview parue dans les colonnes de *La Montagne* du 2 février dernier, consacrée à Creuse Grand Sud, « cette machine à produire du déficit », comme vous la définissiez. Dans cette interview, vous exposez publiquement votre refus total d'augmenter les impôts. Il est dit parfois que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, mais sachez que nous serons, autour de cette table, particulièrement attentifs au respect de cet engagement.

A contrario, la présentation de ce budget primitif 2017 de notre collectivité permettra à chacun de mesurer le sérieux budgétaire dont ont fait preuve les élus de notre majorité et cette sagesse qui commence à porter ses fruits. La preuve en est – le sujet a déjà été dévoilé, mais je me dois également d'en parler, même si cela vous choque…

M. LEJEUNE. – Allez-y ! Plus rien ne nous choque maintenant, mais vous voulez sans doute parler du fait que la collectivité est aujourd'hui « dans le vert »…

M. FOULON… cet excédent de 4,3 M€ qui, apparemment, vous reste en travers de la gorge, et ce en dépit d'une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 2,5 M€ en 2016.

Les résultats de clôture de l'exercice 2016, comme l'a dit Mme la Présidente, avec la reprise anticipée, sont largement positifs : 5,9 M€. *(Brouhaha.) A priori*, parler finances n'intéresse en rien les socialistes !

M. LEJEUNE. – Si, mais ce ne sont que des redites !

M. FOULON. – Après vous avoir écoutés, j'aimerais bien qu'il en soit de même de votre part, même si ce que je dis vous dérange. Quand bien même ce serait le cas, monsieur LEJEUNE…

M. LEJEUNE. – Absolument pas !

M. FOULON… tant pis !

Les efforts demandés aux contribuables creusois l'an passé n'ont pas été vains et ont permis de redresser la situation comptable.

Nous souhaitons désormais qu'un « stop » fiscal concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit de mise. C'est pourquoi ce taux, comme l'a précisé Mme la Présidente, reste inchangé dans le cadre de ce budget par rapport au budget 2016.

Ainsi, notre majorité a pu régler le « fameux impayé LOZACH » au titre du RSA de décembre 2015. En guise d'aparté, vu les difficultés enregistrées par de nombreux départements pour financer le RSA, je me demande comment nous ferions pour trouver les subsides nécessaires à la mise en place d'un revenu universel ! Je vous invite à méditer sur le sujet…

M. LEJEUNE. – Avec Hamon !

M. FOULON. – Concernant l'exercice budgétaire 2016, nous avons tenu à verser les douze mois d'allocations du RSA, malgré le coût important que cela représente pour notre collectivité. Il faut poursuivre en ce sens car les incertitudes demeurent sur les moyens alloués à l'avenir par l'Etat à notre collectivité.

La vigilance doit également être de mise car le climat social est porteur de certains nuages noirs. L'épreuve vécue par les salariés de l'entreprise GM&S Industry, qui combattent avec dignité pour préserver les 283 emplois de la société, nous rappelle cruellement que le chômage de masse frappe nombre de nos compatriotes.

Malgré les difficultés et les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de notre pays, notre majorité fait bloc autour de la Présidente et continue de parier sur l'avenir et le développement de notre territoire départemental.

J'en veux pour preuve l'important effort budgétaire entrepris dans le domaine de l'action sociale, comme il a été évoqué, auquel nous allons consacrer 86,6 M€ de nos dépenses brutes de fonctionnement. En effet, et vous le savez très bien, dans ce domaine, les marges de manœuvre du Département sont extrêmement réduites.

Je rappelle également le raccordement des collèges creusois au très haut débit : quinze collèges seront ainsi équipés d'ici à la fin de l'année. Il s'agit là d'un investissement conséquent et nécessaire pour lutter contre la fracture numérique.

Notre collectivité investit également dans l'avenir aux quatre coins du territoire creusois. Ainsi, une Maison du Département a vu le jour à BOURGANEUF, fin 2016.

Je tiens à souligner également l'effort massif en direction de la jeunesse. Une enveloppe de 1,7 M€ figure ainsi en crédits de paiement au BP 2017, n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ? *(M. GAUDIN acquiesce.)* Elle sera notamment consacrée à la mise en accessibilité des collèges d'AHUN, de BONNAT et du collège Martin Nadaud de GUERET, pour la somme de 585 000 €.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments fera également l'objet de crédits de paiement, et ce pour un montant de 95 000 €.

De nouvelles opérations sont inscrites en autorisations de programme : rénovation de l'atelier technologique du collège Martin Nadaud pour 150 000 €, réfection des sols d'une salle de classe, y compris désamiantage, au collège de SAINT-VAURY pour 170 000 €, remplacement des menuiseries extérieures du collège de DUN-LE-PALESTEL, pour 300 000 €.

En résumé, vous l'avez compris, ce budget est placé sous le sceau de la responsabilité et de notre volonté de faire avancer ce département. Il est le garant de notre fidélité à l'égard de nos engagements de campagne. Eh oui, monsieur LEGER ! N'écarquillez pas les yeux ! C'est également un acte de foi dans l'avenir de la Creuse.

Madame la Présidente, mes chers collègues, merci !

M. LEJEUNE. – Si vous me le permettez, madame la Présidente…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEJEUNE… je tiens à féliciter M. FOULON pour son investiture aux législatures, mais il a simplement oublié de tacler Michel VERGNIER. Dommage car c'est celui qui sera candidat contre lui !

M. FOULON. – En voilà une découverte ! Je ne savais pas que je serais candidat aux prochaines législatives !

M. LEJEUNE. – Plus sérieusement, vous nous invitiez à méditer une phrase que vous avez citée, monsieur FOULON, en vous référant à un personnage que j'apprécie particulièrement, en effet : Winston Churchill. Je m'y réfère donc à mon tour. En 1942, alors que l'Angleterre était violemment bombardée par l'Allemagne nazie, le Parlement a proposé à Winston Churchill, proposition qui semblait à peu près légitime, de diminuer certains budgets dont drastiquement celui de la culture, pour permettre à l'effort de guerre de vaincre l'ennemi. Winston Churchill a simplement répondu : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? » Tandis que vous nous invitiez à méditer la phrase que vous citiez de cet illustre personnage, monsieur FOULON, moi je vous invite tous à méditer celle-ci.

Mme LA PRESIDENTE. – Personnellement, je ne me contente pas seulement de méditer quand je sais que le Département a plus de 800 000 € de travaux à réaliser pour le Centre Jean Lurçat d'AUBUSSON ou du moins je médite pour trouver les moyens de pouvoir maintenir un lieu de diffusion culturel à AUBUSSON. Vous voyez que je partage donc votre propos à l'instant.

En tout cas, monsieur FOULON, je dois dire que je suis extrêmement jalouse, constatant que vos discours retiennent toute l'attention des élus, en particulier du groupe de l'opposition *(Sourires.)* Personnellement, quand je réponds à leurs questions ou lorsque je parle de ce que le Département réalise, la moitié des élus ne m'écoute pas ! Franchement, vous avez un secret que je n'ai pas ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Le « plus » du comique !

M. FOULON. – Mais je ne savais pas que j'étais candidat aux législatives !

Mme LA PRESIDENTE. – Les envolées politiques suscitent sans doute plus l'attention que des considérations très concrètes et pragmatiques. Encore une fois, je le regrette, mais je l'ai constaté clairement aujourd'hui ! *(Sourires.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la première commission, « Administration générale, personnel et finances ».

EXERCICE 2016
DECISION DE VIREMENT
COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE

RAPPORT N°CD2017-02/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Sans vous donner lecture de l'objet de ce rapport dont vous avez tous pris connaissance, je me contente de préciser qu'il s'agit de prendre acte de la décision budgétaire portant virement de crédit sur l'exercice 2016 et transmise au représentant de l'Etat le 23 décembre 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est qu'une communication qui vous est présentée. Me trompais-je ou est-ce ce rapport auquel vous vous référiez, tout à l'heure, monsieur LEGER, en parlant, disons d'irrégularités, bien que ce ne soit probablement pas le terme que vous avez employé ?

M. LEGER. – Oui, tout à fait !

Pourrions-nous connaître la date d'envoi de la lettre de M. le Préfet ? Pourrions-nous avoir communication de cette lettre, disons finalement de cette mise en demeure ? A quel moment surtout cette lettre vous a-t-elle été envoyée ?

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, c'est un processus plus complexe.

M. LEGER. – La date est, en principe, inscrite en haut d'une page et ce n'est généralement pas très complexe !

Mme LA PRESIDENTE. – D'accord, mais je vais vous donner plus d'informations et vous fournir plus de copies courrier, si vous le souhaitez, monsieur LEGER. C'est sans aucun souci, s'agissant de transparence.

En novembre dernier, nous avons alerté la Caisse départementale d'allocations familiales quant à nos interrogations sur notre capacité à pouvoir honorer douze mensualités d'allocations RSA en 2016.

La CAF a fait remonter nos interrogations à la CNAF, la Caisse nationale d'allocations familiales, qui a probablement rencontré ou qui s'en est entretenue avec Mme la Ministre Marisol Touraine, et nous avons eu un courrier de Mme la Ministre nous rappelant nos obligations à payer toutes les allocations RSA à la CAF.

En fait, nous n'avions pas suffisamment encore de résultats affinés parce que nous attendions le dernier versement de la TSCA qui ne nous était toujours pas parvenu lors de la décision modificative présentée à l'occasion de la séance plénière du 16 décembre dernier. Nous ne pouvions pas non plus soumettre une DM à partir de ce compte de dépenses imprévues vers celui concernant le versement des allocations RSA.

C'est le 22 décembre, une fois perçu le dernier versement de TSCA, qu'il m'a été dit que nous avions suffisamment en trésorerie pour virer cette mensualité d'allocations RSA correspondant à décembre 2016. J'ai donc demandé aux services d'y procéder. C'est là, et vous avez raison, qu'il m'a été dit que ce n'était pas possible, ce à quoi j'ai rétorqué, avec la lettre de la Ministre entre les mains : « Vous allez m'expliquer comment ce n'est pas possible. »

En ayant consulté la Préfecture, le service des finances publiques, nous avons donc engagé à paiement cette mensualité que nous pouvions honorer, et la modalité était de présenter aujourd'hui, sous forme de communication à l'Assemblée, cette décision budgétaire.

M. LEGER. – La lettre du Préfet date donc de…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous la ferai passer, mais cette lettre visait à me rappeler, me semble-t-il, que je devais financer cette mensualité et de même de la lettre de Marisol Touraine, s'agissant d'une dépense obligatoire. J'imagine que la démarche a été identique

dans tous les autres départements, sachant que certains enregistrent quatre à cinq mois d'impayés d'allocations RSA.

M. LEGER. – D'accord, en tout cas, pour me la faire passer.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ainsi entendu, mais vous devez déjà l'avoir… *(Sourires.)*

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée département ale prend acte de cette décision budgétaire et je félicite les services des finances et du budget.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2017-02/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 16 décembre 2016, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère qu'il est pris acte de ce compte rendu.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

RAPPORT N°CD2017-02/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de donner acte à Mme la Présidente de cette communication, sachant que le budget total s'élève à 208 321 524 € avec reprise anticipé des résultats de clôture 2016, soit 1 198 301,99 € en investissement et 5 912 742,75 € en fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'ai l'impression que nous avons déjà bien entamé le débat.

Dans vos rapports, nous trouvons toujours, sans aucun souci, des chiffres extrêmement précis sur les baisses de dotations, qu'elles s'appellent DGF ou DCRTP, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

En revanche, pourriez-vous nous dire d'ici à la prochaine plénière ou, mieux encore, d'ici à ce soir lorsque nous voterons ligne par ligne les inscriptions budgétaires, ce que la loi NOTRe permet au Département d'économiser dans le domaine économique ? Pourrez-vous de nouveau préciser que la réforme du Code de la famille vous fait « gagner » 1 M€ ? Pourrez-vous nous préciser les économies qui vous sont faites ou les recettes qui, même parfois, augmentent ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Nous pouvons même vous donner précisément celles qui diminuent, mais le sujet ne vous intéresse sans doute pas !

M. LEGER. – Nous les avons et pas une virgule ne manque d'ailleurs aux chiffres afférents aux dotations en baisse ! Vos rapports sont toujours très riches à cet égard !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il en manque. Toutes ne sont pas citées.

M. LEGER. – Ah, il en manque encore !

Mme LA PRESIDENTE. – Avec la DGF amputée de 1,9 M€, la baisse de la DCRTP et des allocations compensatrices, ce sont - 2,5 M€. N'avez-vous pas l'impression que ces chiffres arrondis sont estimés précisément ?

M. LEGER. – Souvenez-vous de ce que je vous ai dit lors de la précédente séance : ces deux dotations de compensation risquent, en effet, d'accuser une baisse, mais pour l'instant, rien n'est encore définitivement calé.

En tout cas, nous ne nions pas les baisses de ces dotations, en particulier celle de la DGF, et nous étions d'ailleurs tous dans les mêmes manifestations pour les dénoncer.

En revanche, lorsque certaines recettes augmentent, lorsque de nouvelles compensations interviennent, comme avec la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, avec la loi NOTRe et les transferts de compétences et donc de dépenses, lorsqu'une réforme du Code de la famille sur l'aide sociale entre en vigueur, nous voudrions juste, par parallélisme des formes, que ces inscriptions figurent aussi dans ce rapport de présentation du budget. S'il était mentionné deux colonnes, celle avec les « + » et celle avec les « - », rien ne serait ainsi oublié.

Je comprends que vous dénonciez toujours le désengagement de l'Etat et de ce Gouvernement socialiste, mais interviennent parfois des réformes qui sont de bonnes nouvelles ou qui permettent en tout cas, quoi que l'on en pense, de réaliser des économies, comme c'est le cas en particulier dans le domaine économique suite à la loi NOTRe.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Avec le transfert à la Région de la compétence transport, par exemple, je peux vous dire que nous ne sommes en rien gagnants. Nous perdons non seulement la moitié de la CVAE, même un peu plus, soit quelque 3,3 M€, mais aussi les recettes sur les transports qui seront perçues par la Région Nouvelle-Aquitaine et qui lui seront transférées, soit quelque 7,282 M€. Ces montants figurent précisément dans le rapport y afférent, mais ne s'appliquent qu'en année pleine, pour les exercices 2018 et suivants puisque le transfert des transports scolaires n'intervient qu'au 1er septembre.

M. LEGER. – Je suis tout à fait d'accord et ce point ne m'a nullement échappé. Je peux même vous dire que ce glissement de compétence des transports scolaires en direction de la Région ne m'a pas convaincu.

Je vais même aller au-delà parce que j'ai à cœur de vous faire plaisir. Je crois que les Conseils départementaux sont un peu les parents pauvres de cette réforme territoriale. Il est clair que c'est en particulier en faveur de la Région et des communautés de communes, pourvu qu'elles en aient les moyens – je constate d'ailleurs que ceux de ma collectivité, la communauté de communes Creuse Grand Sud, sont observés de près *(sourires)* – que le législateur a voulu améliorer et renforcer les compétences. Le Conseil départemental, lui, est clairement en repli. Je pense que ce sont là des considérations que nous partageons.

Par contre, nous ne les partageons pas quand j'entends resurgir l'idée d'un Conseiller territorial. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais c'est, en tout cas, la proposition de M. Fillon qui avait été celle de Nicolas Sarkozy en son temps. Je pensais que cette proposition était enterrée. En tout cas, elle ne nous convenait pas, que l'on soit de gauche ou de droite. Mais quand je la vois rejaillir, j'ai la faiblesse de penser, en souhaitant vraiment me tromper si jamais ce candidat arrivait un jour au pouvoir, que la mise en place du Conseiller territorial serait, pour le coup, la mort à très court terme du Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je reviens sur le sujet concernant le transfert de la compétence transport.

Lors de l'examen de la loi NOTRe et dans le cadre des débats à l'Assemblée nationale en janvier 2016, les transports scolaires devaient rester aux départements. C'est ainsi qu'avait été voté ledit article à l'Assemblée nationale. Il y avait 47 députés en séance,

si j'ai bonne mémoire, et M. Rousset, lui-même fervent partisan du transfert de l'ensemble des transports à la Région, a demandé un réexamen de cet article, lequel a donc fait l'objet d'une relecture à 2 ou 3 heures du matin et a été adopté à la majorité. Il en est donc ainsi à l'instigation de M. Rousset.

M. LEGER. – On peut ne pas être d'accord avec ceux de son propre camp.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Tout à fait, mais c'est un simple rappel et peu importe d'ailleurs puisque la loi a été votée et, étant moi-même très « régalien », nous sommes là pour l'appliquer. Mais sachez que, financièrement, ce n'est pas intéressant et, qui plus est, je suis inquiet de l'évolution des marchés. Quant à ceux que la Région Nouvelle-Aquitaine va négocier et passer, ce ne sera peut-être pas tout à fait les mêmes conséquences en termes de « morcellement », si je puis dire, des transports, à l'image de ce que nous avions institué, nous, dans notre département. C'est là une donnée qui m'inquiète beaucoup plus que le coût financier. Si, effectivement, les transports sont revus sur des circuits plus longs, avec des véhicules plus importants, le coût sera moindre pour la Région, alors que le Département continuera de compenser à même hauteur. Ce sera alors plutôt la Région qui pourrait faire du bénéfice sur notre dos.

Mme LA PRESIDENTE. – Par ailleurs, vous avez souligné tout à l'heure dans vos propos qu'en fonctionnement, le budget était en baisse. Il s'agit, en effet, de 175 M€ propositions 2017, contre 181 M€ BP 2016. Vous avez évoqué la refonte de l'aide sociale. Oui, ce sont moins de dépenses et moins de recettes. Telle est l'explication et c'est un écart de l'ordre de 6 M€.

M. LEGER. – Sur l'aide sociale, ce sont, en effet, moins de recettes et moins de dépenses, mais attention, le différentiel est moindre puisque vous allez tout de même gagner 1 M€, comme l'illustre le tableau figurant dans le rapport concerné. Ce n'est pas rien, sachant que l'aide sociale pèse pour environ 19 M€ sur le budget du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – A condition que tout se passe comme prévu et que, justement, il ne soit pas fait appel au Département parce que les EHPAD sont en difficulté, mais je pense que nous en reparlerons tout à l'heure.

M. LEGER. – Enfin, et pardon d'insister, mais pourrez-vous nous faire part des économies réalisées par le Département du fait du « glissement » de compétence en direction de la Région dans le domaine économique ?

Mme LA PRESIDENTE. – Par rapport à 2016 ?

M. LEGER. – Oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Sur les crédits engagés, dépensés ?

M. LEGER. – Les deux ! Mais je vous laisse du temps. C'est juste pour savoir !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez la réponse dans le cadre du compte administratif, dès qu'il sera finalisé.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, nous les retrouverons au compte administratif.

Mme LA PRESIDENTE. – Sont concernés le volet agricole…

M. LEGER. – Les aides aux entreprises !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – C'était en cours, mais c'est fini !

Mme LA PRESIDENTE… les aides aux entreprises, oui, avec le SMIPAC. S'agissant du tourisme, c'est un domaine auquel nous ne renonçons pas puisqu'il est prévu, dans le cadre de ce budget, d'attribuer à l'ADRT une subvention de 950 000 €. Quant aux aides aux investisseurs privés dans le tourisme, la question n'est toujours pas tranchée par rapport à ce que souhaite faire la Région et à ce que, réglementairement, nous avons la possibilité de faire.

C'est tout, monsieur SIMONNET, n'est-ce pas ? Il nous est demandé des comptes par rapport à ce que nous gagnons en non-dépenses avec la loi NOTRe. Cela sera vite trouvé, à mon avis, mais bon !

En fait, il nous faudrait établir un récapitulatif à partir de chaque rapport. Ce serait ainsi répondre à votre demande, mais les informations ont été listées dans le débat d'orientations budgétaires. Dans le document, je les retrouve précisément.

En tout cas, nous en tiendrons compte et nous vous en rendrons compte sans aucun souci.

M. LEGER. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère, mes chers collègues, que vous me donnez acte de cette communication relative à la présentation générale du budget 2017, sachant que ce rapport n'a pas à faire l'objet d'un vote. L'Assemblée aura, en effet, à se prononcer en fin de séance sur le vote de chaque chapitre du présent budget.

SUBVENTIONS 2017
DOTATION CANTONALE

RAPPORT N°CD2017-02/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Tous les ans, une dotation cantonale est attribuée à chaque binôme de Conseillers départementaux pour faire face aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur leur canton.

Une enveloppe globale de 185 600 €, identique à celle de 2016, pourrait être répartie entre les 15 cantons comme suit :

Cantons	Propositions Dotation 2017
AHUN	12 600 €
AUBUSSON	16 400 €
AUZANCES	16 600 €
BONNAT	10 900 €
BOURGANEUF	10 300 €
BOUSSAC	10 700 €
DUN-LE-PALESTEL	11 000 €
EVAUX-LES-BAINS	14 200 €
FELLETIN	13 300 €
GOUZON	17 800 €
GRAND-BOURG	12 300 €
GUERET-1	9 000 €
GUERET-2	9 000 €
SAINT-VAURY	10 500 €
LA SOUTERRAINE	11 000 €
TOTAL	**185 600 €**

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc de valider cette somme, d'entériner sa répartition et de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton et à discrétion, comme habituellement, de chacun des binômes de Conseillers départementaux.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous allons voter la répartition de cette enveloppe, avec toutefois la réserve que, du fait du retrait du Département, nous sommes, nous tous, de plus en plus sollicités par les associations sur notre dotation cantonale. Or souvent, les sommes ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. En effet, quand une association reçoit, par exemple, 2 000 € de moins de la part du Département, nous essayons, nous, de compenser sur notre dotation cantonale, mais c'est alors un montant de 400 € que nous lui attribuons. S'opère donc ce « glissement » que nous connaissons tous et qui est lié, évidemment, au désengagement évoqué tout à l'heure, ce qui explique la présence dans les rangs réservés au public de certains représentants d'associations.

Mais nous allons voter la répartition de cette enveloppe, telle qu'elle nous est présentée.

Mme LA PRESIDENTE. – Et son montant !

M. LEGER. – Et son montant, oui.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Sur mon canton, celui d'EVAUX, ex-canton de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, la situation est totalement différente, monsieur LEGER, et je n'ose imaginer que c'était en raison d'une couleur politique autre que celle de votre ancienne majorité. En tout cas, je n'ai pas du tout ce phénomène parce que les associations ne bénéficiaient pas d'aides directes du Conseil général à l'époque. C'était donc à travers nos dotations cantonales que nous les soutenions.

Mme LA PRESIDENTE. – Des particularités sont parfois enregistrées ici ou là.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à entériner cette répartition de la dotation cantonale et à donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ADMINISTRATION GENERALE
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – En guise de synthèse, ce rapport consiste en une présentation des lignes budgétaires de la Direction de l'Administration

générale, marquées par une augmentation de 80,30 % des crédits d'investissement représentant ainsi un montant de 482 167 €, et ce pour s'inscrire dans une action « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », tout en gelant les crédits de fonctionnement à leur montant de 2016, soit 645 700 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous pouvons tous nous réjouir de l'existence de ce dispositif TEPCV pour deux raisons. D'une part, ce sont, à la clé, des sommes. Par exemple, l'éclairage public de ma toute petite commune sera refait et 80 % de la dépense est prise en charge, ce qui n'est pas rien. Ce sont également des aides pour le Département. D'autre part, au-delà de cet aspect « gros sous », c'est surtout cette préoccupation majeure qui, à mon avis, est trop absente des débats d'aujourd'hui, c'est-à-dire tout ce qui concerne la transition énergétique.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage tout à fait cette préoccupation. C'est une donnée forte et, encore une fois, peut-être pas suffisamment visible dans les moyens que nous affectons à ce projet, en particulier pour mettre en place de vraies démarches de développement durable.

Je tiens toutefois à vous faire part et partager une inquiétude, mais c'est un point que nous allons vérifier. Au sujet de l'électromobilité et de ce que je vous avais présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, projet qui se retrouve là en traduction financière, s'agissant de l'achat par le Département, à l'intérieur de ce groupement de commandes des collectivités et du SDEC, de douze véhicules électriques et de l'installation de six bornes de rechargement électrique, nous avons eu hier soir une communication du Ministère de Mme Ségolène Royal, selon laquelle les départements ne seraient pas, en principe, éligibles à ces financements, même si nous sommes porteurs d'un TEPCV.

En fait, la subvention prévisible serait, non plus de 238 000 €, semble-t-il, mais de 100 000 €.

Nous allons faire en sorte d'expliquer un peu plus la méthode et comment nous procédons avec les autres collectivités pour inverser cette lecture de la part du ministère de Ségolène Royal, sachant que nous ne sommes, là aussi, qu'un maillon de la chaîne pour bien faire avec les autres.

En tout cas, nous avions le projet qui était dans les clous et conforme ; nous avions aussi la volonté et, hier soir, nous apprenons que nous bénéficierons de 140 000 € de moins. A nous donc de nous débrouiller ! Au lieu de pouvoir acquérir douze véhicules électriques, ce ne seront finalement peut-être que quatre ou cinq.

C'est décevant au regard de la volonté qui est la nôtre de préparer la collectivité à bien faire et à faire autrement, mais bon, ne baissons pas pour autant les bras, bien au contraire !

Personne ne demande plus la parole.

En conséquence, je considère que vous prenez acte des informations transmises dans le cadre de ce rapport, sachant que les chapitres correspondants seront appréciés lors du vote général du budget en fin de séance.

INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION

RAPPORT N°CD2017-02/1/6

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Ce rapport concernant la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication fait état des études et des projets informatiques, de la bureautique et de l'éditique, des télécommunications, des systèmes et réseaux informatiques, de la maintenance de l'existant et de l'informatisation des collèges, avec la modernisation du parc de machines, le suivi du bon fonctionnement des TNI, le raccordement des collèges au très haut débit et l'espace numérique de travail.

L'effort consenti par le Département pour optimiser son fonctionnement grâce aux outils informatiques et de télécommunications représente, hors frais de personnel, moins de 0,8 % du budget global. Les dépenses inscrites au budget prévisionnel 2017, qui contribuent notamment au développement des outils de pilotage de la collectivité, participent directement à la démarche de dématérialisation des échanges et améliorent la disponibilité du système d'information.

Mme la Présidente nous invite à lui donner acte de la communication de toutes les informations largement détaillées dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaite juste savoir si le nouvel ENT donne satisfaction. Où en sommes-nous ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons une réunion d'évaluation prochainement. Je ne me souviens plus exactement dans quel collège, mais nous poserons la question, dès son retour en séance, à Mme FAIVRE qui saura nous répondre précisément.

Monsieur CAZIER, qu'en est-il du nouvel ENT ?

M. CAZIER, Directeur de l'Informatique et des Systèmes de communication. – La réunion d'information a lieu demain et il sera proposé aux établissements de la seconde

phase de rejoindre le dispositif, sachant que l'usage de l'ENT a été multiplié par quatre par rapport au précédent. Les résultats sont donc plutôt encourageants.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je peux en témoigner pour mon collège puisque j'ai assisté à un conseil d'administration voilà un mois environ : le personnel qui l'utilise en est satisfait. Certes, je ne parle que de ce collège, mais je tenais tout de même à le dire.

Par ailleurs, j'aimerais savoir où nous en sommes de l'expérimentation des tablettes ? A une époque, nous avions, en effet, statué sur une expérimentation à ce sujet. Avons-nous des informations ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, en effet, le collège de BENEVENT qui a fait l'objet d'une expérimentation et ce sont les classes de 5ème qui étaient concernées. Nous avons d'ailleurs eu aussi une première réunion de concertation et d'évaluation avec le collège.

Monsieur CAZIER, pourriez-vous nous donner quelques informations à ce sujet ?

M. CAZIER, Directeur de l'Informatique et des Systèmes de communication. – Dans un premier temps, notre souci était de nous assurer par le biais de l'évaluation que le dispositif mis en place était à la hauteur des enjeux parce qu'il s'agissait d'une orientation donnée au niveau national, avec des aides de l'Etat. Cela étant, ce sont tout de même quelques bouleversements induits pour les élèves et surtout pour les enseignants, s'agissant à terme d'utiliser les nouvelles technologies pour l'élaboration des cours, en référence aux manuels et à toutes les ressources pédagogiques. Le projet est donc ambitieux.

Néanmoins, le Département ayant forcément investi dans le temps sur des postes fixes, il sera difficile de soutenir deux générations de matériels. A terme, les tablettes devraient donc venir se substituer aux postes fixes, ce qui suppose de surmonter un certain nombre d'évolutions culturelles et générationnelles. C'est un projet qu'il faut poursuivre avec beaucoup d'attention dans les détails, compte tenu de sa complexité, sans procéder à un big-bang en décidant brutalement de tout changer. Les départements qui ont opéré cette stratégie de big-bang ont malheureusement été obligés de revenir un peu en arrière. Il s'agit donc d'avancer avec prudence et de trouver le bon équilibre entre un existant auquel il ne faut pas tordre le cou totalement et les nouvelles technologies qui apportent indéniablement un véritable gain pour les enseignants et pour les élèves. L'équation est donc quelque peu complexe.

A la fin de l'année 2017, nous devrions avoir un retour d'expérience sur trois générations d'élèves, 5ème, 4ème et 3ème, qui permettra de tirer un plan sur la comète, si je puis dire. Il faut savoir que ce sont des investissements considérables pour la collectivité qui aurait à mobiliser un montant de l'ordre de 2 M€ si elle devait, demain, remplacer tous les matériels et doter les élèves de tablettes, ce dont ils n'ont peut-être pas besoin tout de suite, en tout cas de façon permanente.

Je conclus en mettant l'accent sur un fait que nous avons remarqué et qui est source de satisfaction, s'agissant d'un couplage très intéressant entre les tablettes et l'ENT, permettant notamment d'accéder à des ressources en ligne sans être obligé de les faire « digérer » par la tablette. Par conséquent, si le projet est complexe et mérite de la prudence, il est aussi très riche.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PALLIER.

Mme PALLIER. – En guise de témoignage, le nouvel l'ENT dont je suis utilisatrice est tout de même nettement mieux que le précédent baptisé Elie.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Sans aucun doute ! *(Sourires.)*

Mme PALLIER. – J'en viens à ma question. Il nous avait été demandé, à nous élus, de choisir des tablettes numériques et, voilà déjà quelques mois, en Commission permanente, on avait comparé deux types de tablette. Où en sommes-nous ?

Mme LA PRESIDENTE. – J'avoue ne pas avoir suivi ce point, mais une réponse vous sera clairement donnée.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – En termes d'utilisation, les tablettes au collège de BENEVENT ne sont pas parties intégrantes de l'enseignement. Je crois savoir qu'elles restent au collège et que les élèves ne peuvent pas les emporter chez eux, si bien que les manuels scolaires continuent à être utilisés en parallèle. En revanche, ce n'est pas le cas de la Corrèze qui a opté pour ces tablettes et qui ne semble pas du tout revenir en arrière, surtout pas dans l'enseignement des langues. A cet égard, les tablettes se sont totalement substituées aux manuels scolaires, avec des fiches audio, y compris pour la lecture. C'est une façon de procéder très différente.

Avons-nous donc éventuellement pensé substituer l'utilisation des tablettes aux manuels scolaires et permettre aux élèves de les emporter chez eux, le travail étant fait, bien sûr, en continuité ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tel est l'objet de l'évaluation qui sert justement à apprécier les atouts offerts par l'utilisation de ces tablettes et nous sommes à l'écoute des enseignants, en particulier. Peut-être nous diront-ils qu'il faudra demain imaginer que les élèves les aient en permanence à disposition, y compris chez eux. Mais j'ai aimé le propos de M. CAZIER au sujet de la stratégie du « big-bang ». C'est ce qui s'est passé en Corrèze avec la première version de ces fameuses tablettes dont nous tairons la marque. En fait, elles ont été distribuées et peu importe de la suite !

Vraiment, vu le coût, l'investissement et les craintes de certains utilisateurs et d'éventuels usages, nous préférons avancer et lever ces points pas à pas. Je sais que dans d'autres départements, ils l'ont été avec des moyens, des outils, des chartes, une connexion Internet qui, par exemple, se coupe automatiquement à 20 heures. Aujourd'hui, multiples sont les outils technologiques nous permettant d'accéder au bon processus. C'est à cette fin que sert l'évaluation et nous y veillons sans tout bouleverser d'emblée.

Encore une fois, nous ne nous mettons pas de freins psychologiques ou institutionnels sur les usages. Nous veillons seulement à faire preuve de vigilance pour parvenir à une réelle et performante utilisation de ces outils technologiques.

Mme PENICAUD. – Les retours que j'ai sur la Corrèze et qui concernent les langues vivantes, notamment l'enseignement de l'anglais, prouvent que ce n'est pas du tout un gadget qui aurait été laissé à portée des élèves. Non, il y a un vrai suivi.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans le nouveau processus et la nouvelle dotation aux collèges oui ! Mais je parlais de l'ancienne dans le cadre de laquelle les tablettes ont été distribuées et peu importe de la suite.

Mme PENICAUD. – En tout cas, il n'est pas exact de dire que l'argent aurait été gaspillé et que les tablettes auraient été données sans suivi pédagogique.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans la première version, si, ce fut le cas.

Mme PENICAUD. – Pour avoir connu la première et peut-être la deuxième, voire la troisième version – je ne sais pas exactement –, je trouve qu'un vrai contenu pédagogique a suivi, avec formation des enseignants, etc.

Mme LA PRESIDENTE. – La Corrèze a commencé l'année dernière, comme nous, et s'est engagée en même temps que nous dans ce nouveau programme de l'Etat et de l'Education nationale.

Mme PENICAUD. – C'est tout de même à prendre en compte parce que je trouve qu'il faut vivre aussi avec son temps. Si d'emblée, livres et bibliothèques ne peuvent pas être remplacés par des ordinateurs, je crois que des points importants sont au moins à étudier et à mettre en place en Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! C'est résolument ce sur quoi nous nous engageons, en levant pas à pas tous les points de détail : qui paie l'accès à Internet ? Qui paie l'assurance couvrant les dommages que peuvent subir les tablettes ? Les parents ? Le

Département ? Outre le système version idéale, ce sont ensuite tous les petits freins que nous nous appliquons à lever pas à pas : est-ce possible, oui ou non ? Sous quel format ?

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je voudrais ajouter deux points.

Je ne sais pas si j'ai raison, mais M. CAZIER le dira peut-être. En tout cas, pour ce qui est des tablettes, l'interaction des manuels numériques suppose qu'il y ait, pour tous les programmes et dans toutes les matières, des manuels numériques élaborés. Je ne suis pas sûre que ce soit toujours le cas. Je retarde peut-être, mais tout ne semblait pas encore prévu.

Au titre de la méthode, puisque nous parlions tout à l'heure précisément de méthode et du fait que le groupe de l'opposition souhaite aussi s'investir pour travailler ensemble et en dehors de la Commission permanente ou des séances plénières, je souhaiterais que sur ce sujet important pour nos collèges, nous puissions avoir une réunion spécifique. Nous ne demandons pas que l'ensemble du groupe y participe, mais qu'un un ou deux élus puissent être présents à la restitution de cette expérimentation. Ce serait intéressant afin de savoir où en sont toutes ces évolutions et comment nous pouvons aller de l'avant sur ces sujets au profit de l'ensemble des collèges de la Creuse.

Je n'interviendrai peut-être pas de nouveau sur ce point, mais sachez qu'il me tient à cœur. Même sur le sujet du personnel, sachant que nous étions là vendredi, je pense que nous avons aussi intérêt à avoir de l'information sur ce qui se passe dans la collectivité.

Je vous demande donc de bien vouloir nous associer, pour notre information et pour travailler à l'avenir du Département, sur ces sujets qui sont cruciaux. En termes de méthode, je trouve qu'en dehors, je le répète, de la Commission permanente ou des séances plénières, nous pourrions tout à fait nous réunir en groupes de travail *ad hoc* sur plein de sujets et échanger. Nous sommes d'accord ou nous ne le sommes pas, mais au moins, nous avons de l'information et nous pouvons nous exprimer.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien, je le note.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée départementale me donne acte de la communication des informations présentées dans ce rapport dont nous venons de débattre.

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N°CD2017-02/1/7

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens qu'elle entend donner aux groupes d'élus constitués en son sein.

Une enveloppe globale est allouée aux groupes d'élus dûment constitués. Cette enveloppe permet la rémunération d'un ou plusieurs contractuels sur proposition des Présidents de groupe.

Pour l'année 2017, ces crédits sont calculés sur la base de 3 375 € par Conseiller départemental, membre d'un groupe, et répartis comme suit :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre = 54 000 €
- groupe de la Gauche = 47 250 €

soit un crédit global de 101 250 €, charges patronales comprises, à inscrire au chapitre 944.

Ce montant représente 49,94 % de l'enveloppe maximale théorique qui s'élève à 202 738 € et représente 30 % du montant des indemnités versées en 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à fixer, pour l'année 2017, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus, ainsi que vient de les évoquer à l'instant M. GAUDIN. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons à l'examen d'un certain nombre de rapports concernant le personnel.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : REQUALIFICATION DE DEUX POSTES DE CHEF DE PROJET INFORMATIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION

RAPPORT N°CD2017-02/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Ce rapport vise à proposer la requalification de deux postes existants au sein de la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication pour anticiper et faire face aux évolutions réglementaires.

Dans le rapport, il est fait part du contexte, ainsi que de l'impact des propositions sur le tableau des effectifs, sur le tableau des emplois et sur l'organigramme de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Excusez-moi, madame la Présidente, je me permets juste de vous poser une question.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEGER. – Peut-être ai-je mal compris, mais vendredi dernier, et il est vrai que la séance plénière devait avoir lieu le même jour, les syndicats demandaient que certains rapports soient décalés dans leur examen. S'agit-il bien de ces rapports ? Qu'avez-vous établi avec eux, ce matin ? Quelle méthode avez-vous défini à cet égard ?

Mme LA PRESIDENTE. – Eh bien, plus d'explications ! Le rapport surtout en question est celui concernant la création d'un Secrétariat général au sein de la DGS. S'agissant de ces modifications, je les avais déjà explicitées moi-même lors d'une réunion mensuelle avec les syndicats. Ils étaient donc parfaitement au fait des souhaits et des orientations, du pourquoi et du comment. Nous en avons reparlé vendredi après-midi puisque c'était, en effet, le point n°1 : retrait des rapports RH.

La discussion s'est engagée sur le fait que si ces rapports étaient aujourd'hui retirés, ils ne pourraient être représentés que lors de la prochaine séance plénière, le 19 mai. Le temps de procéder notamment aux jurys de recrutement, l'efficience sur les postes considérés ne pouvait être attendue avec un peu de chance qu'à partir de l'été.

Concernant le premier rapport afférent au personnel, celui relatif à la requalification de deux postes de chef de projet informatique, nous avons expliqué qu'il émanait de la DISC elle-même, en concertation, m'a-t-on dit, entre le responsable de pôle et ses agents. Vous avez d'ailleurs pu noter, et c'est que nous avons mis en avant aussi avec les organisations syndicales grévistes, que les deux emplois de chef de projet informatique, l'un de catégorie B et l'autre de catégorie B ou C, sont requalifiés en catégorie A ou B. Dès lors, pourquoi vouloir retirer ce rapport, sinon, je le sais, pour une question de posture par rapport à une méthode ? Nous avons donc pris un certain nombre d'engagements pour la suite à donner et, de ce fait, il nous a été dit : « D'accord, nous vous faisons confiance. »

Le deuxième rapport concernant le personnel est afférent à la création d'un poste d'acheteur public au sein de la Direction de l'Administration générale. Les collectivités qui ont mis en place ce genre de mission ont réalisé des gains assez importants, pour ne pas dire plus, sur tout le volet achat et mutualisation. Pourquoi attendre plusieurs mois pour instaurer une telle démarche ? Ce fut donc une demande de la DAG qui a fait l'objet d'un consensus.

Sur le rapport concernant la création d'un Secrétariat général au sein de la Direction générale des Services, qui faisait également partie de l'organigramme cible qui vous a été présenté à l'automne, là aussi, pas d'opposition sur le format. Nous avons donc convenu ensemble de le présenter.

Sur le rapport relatif à la réorganisation du Laboratoire départemental d'analyses, nous avons clairement exposé le contexte par rapport à ce qui vous a été aussi clairement énoncé avec un zoom spécial dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui, comme nous l'imposent à la fois le cadre législatif réglementaire et les rappels

à l'ordre de la Chambre régionale des Comptes, nous devons transformer la subvention d'équilibre en dotation de service public motivée sur des missions de laboratoire départemental : action sanitaire et veille sanitaire. Par ailleurs, nous devons démontrer que tout ce qui est du champ concurrentiel ne sera pas financé par cette dotation de service public. Là aussi, retarder la mise en marche du changement pour le Laboratoire risquerait de le mettre éventuellement en danger, ce que nous partageons probablement. Nous allons donc continuer à travailler sur cette réorganisation. J'ai demandé aux organisations syndicales de relever le pari avec nous et de nous faire confiance, ce qu'elles ont accepté. Nous procédons en sens inverse sur d'autres missions aussi. C'est cela, pour moi, l'avancée pas à pas.

Monsieur le Directeur du Laboratoire, nous avons rendez-vous demain après-midi en raison d'un certain nombre de sujets tout de même préoccupants qui émanent peut-être de bruits de couloir autour de GUERET, mais j'y serai très vigilante et j'ai déjà mis en alerte les services juridiques sur différentes problématiques.

Par ailleurs, et M. SIMONNET pourrait compléter mon propos, nous sommes aussi mis en alerte par le GDS et les agriculteurs sur le coût des analyses, etc. C'est pourquoi les organisations syndicales n'ont pas fait de ces rapports un obstacle à poursuivre les démarches et le travail ensemble. Je vous le dis, monsieur LEGER, mais vous n'êtes pas censé me croire sur parole et peut-être aurait-il fallu le vérifier par vous-même.

M. LEGER. – Permettez-moi de prendre la parole pour une explication de vote.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEGER. – Compte tenu du climat social très dégradé, c'est le moins que l'on puisse dire et nous en avons eu l'illustration vendredi… *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

Attendez, ce fut tout de même 200 agents réunis devant le Conseil départemental ! Si vous estimez que c'est bien, je vous laisse, vous seuls, partager cet avis.

En tout cas, compte tenu de cette situation, nous nous abstiendrons sur tous les rapports concernant le personnel, en faisant nôtre la parole d'un des représentants, vendredi dernier : « On va rester vigilant ; on demande à voir ». Pas plus, pas moins !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est tout à fait le message que j'ai entendu, perçu et partagé dans les deux sens. Nous avançons ensemble.

Nous en revenons au rapport, avec la requalification de ces deux postes de chef de projet.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il convient d'ajouter que nous avons une difficulté au niveau du recrutement, c'est-à-dire que nous avons du mal à trouver du personnel correspondant aux

profils demandés. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité requalifier ces deux postes en catégorie A ou B. Nous pensons avoir ainsi plus de possibilités de recruter.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est donc une amélioration quant à la qualification de ces deux postes.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Tout à fait puisque ces deux postes qui étaient de catégorie B ou C sont requalifiés en catégorie A ou B. C'est donc bien une amélioration, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées qui portent sur la modification du tableau des emplois de la DISC et du tableau des effectifs de la collectivité, ainsi que sur la modification de l'organigramme de la DISC. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL :
CREATION D'UN POSTE D'ACHETEUR PUBLIC
AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°2017-02/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Là aussi, il s'agit de transformer le poste de collaborateur du Bureau des marchés de catégorie B ou C en un poste d'acheteur public de catégorie A ou B, en précisant que ledit poste était vacant. C'est une requalification de catégorie pour que ce poste puisse être offert à un acheteur public.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, là encore, une amélioration de la stratégie du Conseil départemental, avec ouverture à des qualifications supplémentaires.

Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à vous prononcer sur cette modification du tableau des emplois de la DAG, qui impacte, comme je le disais, le tableau général des effectifs de la collectivité.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL :
REORGANISATION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2017-02/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Comme vous l'indiquiez précédemment, madame la Présidente, il s'agit d'apporter une clarification dans le fonctionnement du Laboratoire. Cela a été fait suite aux observations de la Chambre régionale des Comptes qui réclamait une organisation sans équivoque, permettant d'identifier chacune des missions du Laboratoire, aussi bien celles relevant de l'intérêt général que celles s'inscrivant dans le cadre d'activités du champ concurrentiel.

Il s'agit aussi de mettre en place une comptabilité analytique fine, permettant de justifier le versement d'une dotation de service public visant à équilibrer financièrement les missions d'intérêt général qui seraient déficitaires.

Ce nouvel organigramme proposé est conforme à l'organisation mise en place dans le cadre du système de management et de qualité, ainsi qu'aux exigences du Comité français d'accréditation COFRAC.

Le nouvel organigramme reposerait sur une équipe de 39 emplois permanents, contre 42 postes auparavant. Trois emplois seraient supprimés, deux d'assistant administratif et de gestion et un de technicien, et un emploi ciblé majoritairement en métrologie serait créé pour venir en renfort de l'agent actuellement en poste. Ce poste est donc ciblé en métrologie, maintenance de matériel et informatique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – C'est un sujet qui suscite bien des inquiétudes, comme je le disais dans mon propos liminaire, et je pense que tout le monde est d'accord pour le reconnaître.

Tout d'abord, je me permets de poser des questions quelque peu techniques : quel a été l'impact de la direction partagée entre la Haute-Vienne et la Creuse ? Pour être certain d'avoir bien compris le différentiel entre suppressions et créations d'emplois, s'agit-il bien finalement de - 2 ? Quelles sont les raisons de la perte d'un marché récent ? Le tarif proposé par le Laboratoire aurait été, semble-t-il, jugé trop élevé.

Enfin, vous faisiez part tout à l'heure de bruits de couloir sur GUERET. Je n'ai pas bien compris ; en tout cas, je ne sais pas à quoi vous faisiez allusion. Mais nous avons l'impression que ce laboratoire est dans le collimateur. Pourriez-vous nous rassurer à ce sujet et rassurer les agents ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais laisser M. SIMONNET rebondir sur la dernière interrogation : dans quel collimateur ou le collimateur de qui ce Laboratoire est-il ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Le collimateur de l'Etat, de la loi NOTRe tout simplement, et non pas des Conseils départementaux, en tout cas pas du nôtre !

Monsieur LEGER, vous venez de soulever plusieurs questions.

La première concerne nos relations de travail en partenariat avec le laboratoire de la Haute-Vienne, dont la résultante est ce poste de direction partagé, 50/50, s'agissant de 0,5 ETP pour chaque laboratoire. Tout en saluant d'ailleurs la présence du Directeur de notre laboratoire Jean-Pierre BARREAUD, je tiens à souligner tout le travail qu'il accomplit et son implication à faire en sorte que ce laboratoire fonctionne. Il le fait très bien et y passe énormément de temps. Nos relations sont bonnes et ce sont des relations de confiance.

La Présidente du Conseil départemental a souhaité, d'un commun accord avec son homologue de la Haute-Vienne, mettre en place une mutualisation au niveau du poste de direction, ce qui témoigne de l'état d'esprit des Conseils départementaux de la Creuse et de la Haute-Vienne. C'est une avancée, une nouveauté qui va dans le bons sens, mais nous n'avons jamais été plus loin. La mutualisation a juste concerné le poste de direction, même si au titre de la microbiologie des eaux, des marchés de la Haute-Vienne ont été confiés à la Creuse. C'est bien la preuve que cela va plutôt dans le bon sens. C'est ainsi, pour le Laboratoire de la Creuse, de l'activité supplémentaire et donc des recettes. Voilà ce qu'il en est en termes de relations !

Seulement, nous ne vivons pas dans le monde des Bisounours, et vous le savez, monsieur LEGER. Un laboratoire départemental, c'est avant tout une entreprise certes publique, mais une entreprise avec des agents compétents qui œuvrent dans un monde très concurrentiel. Les analyses de laboratoire sont soumises à une concurrence importante, dure, et c'est la loi du marché. Tous les laboratoires départementaux font aujourd'hui le même constat : ils sont face à des laboratoires privés qui, ayant plus de facilités pour s'adapter aux marchés – et s'adapter aux marchés, cela veut dire baisser les coûts des analyses – leur mènent une concurrence farouche. C'est d'ailleurs une prise de conscience partagée par tous les départements, de droite comme de gauche. Je puis en témoigner pour avoir représenté voilà quelques semaines la Présidente à une commission de l'ADF souhaitée par le Président Dominique Bussereau, précisément parce que bon nombre de problèmes concernant notamment les laboratoires départementaux remontent à l'ADF, sans parler des conséquences de la loi NOTRe. J'y reviendrai tout à l'heure.

C'est donc un milieu très concurrentiel, avec des tarifs pratiqués sur lesquels nous ne sommes malheureusement pas compétitifs. Certes, il faut répondre aux marchés, mais il faut aussi fixer un coût. Outre l'obligation avec la loi NOTRe de mettre en place une comptabilité analytique, nous allons dorénavant pouvoir différencier, d'un côté, toutes les analyses qui relèvent de « l'intérêt général », du service public et, de l'autre, tout ce qui peut et doit être soumis à la concurrence. C'était un devoir de le faire, et c'est la raison pour laquelle vous aurez à vous prononcer sur ce point dans un prochain rapport.

Il faut faire des choix et c'est compliqué, mais il faut aussi répondre aux marchés, ce que font très bien M. BARREAUD et toute l'équipe. Vous souleviez à l'instant un point très précis avec la laiterie de BUSSEAU : nous n'avons pas pu obtenir le marché, tout simplement parce que nous avons répondu à des tarifs qui correspondent à ceux que nous pratiquons. En deçà, ce serait à perte et nous serions épinglés par la Chambre régionale des

Comptes parce que nous n'avons pas le droit de créer du déficit sur un marché relevant de la concurrence. C'est ainsi que nous n'avons pas pu obtenir le marché, ce que nous regrettons vivement, mais telle est la loi.

Vous savez que nous avions répondu au marché de l'ARS dont nous avions débattu autour de cette table. Tout le monde croyait que ce marché serait le « sauveur » de notre laboratoire. C'est vrai qu'un tel marché donne du travail à nos agents, mais si vous savez qu'en y répondant, vous allez perdre de l'argent – nous parvenions tout de même sur trois ans à près de 900 000 € de déficit –, ce n'est pas possible et, légalement, nous n'en avons pas le droit. C'est la raison pour laquelle la Présidente a souhaité y répondre en tenant compte de notre prix de revient, de nos coûts, et ce pour être dans la légalité. Ce marché de l'ARS n'est pas perdu, loin s'en faut ! Nous allons de nouveau candidater fin juin et nous aurons une réponse très certainement en octobre ou novembre prochain.

Voilà la situation ! Mais sachez que cette situation n'est pas nouvelle au regard des difficultés du Laboratoire départemental. Il est vraiment nécessaire d'avoir une vision prospective des laboratoires et, encore une fois, il faut prendre le temps de la réflexion. Précisément, la Présidente prend ce temps et tout est fait pour que ce laboratoire ne disparaisse pas. Bien entendu, nous ne voulons surtout pas sa disparition. Il rend un service de proximité essentiel, notamment auprès des agriculteurs, avec les analyses de santé animale.

J'ai essayé de répondre, en tout cas je crois avoir répondu à vos questions avec les éléments dont je dispose.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ambiance concurrentielle, loi NOTRe, questionnement de l'ADF, c'est quelque peu anxiogène, mais vous avez prononcé à la fin de votre intervention les mots que je voulais vous faire dire : finalement, vous soutenez ce laboratoire et j'imagine que ce sera le cas encore demain.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, tant que nous n'en serons pas empêchés !

C'est, là aussi, un point de vigilance et de travail, comme je vous l'ai déjà dit, le Laboratoire étant un outil nécessaire à beaucoup de professionnels dans le Département, mais aussi à certaines collectivités.

Après, vous le constatez, je fais aussi des progrès, si je puis dire, en m'appliquant à être dans les règles, sachant que là, j'étais en alerte, comme mon prédécesseur l'était, au sujet de cette fameuse subvention d'équilibre.

J'étais également en alerte sur le fait que dans l'organigramme, il avait été procédé à des modifications les années précédentes et qu'il avait été extrait de l'organigramme du Laboratoire départemental de la Creuse un certain nombre d'agents, avec la création de la DEATL, qui y travaillaient, et ce probablement afin de diminuer la subvention d'équilibre dans le cadre de la préparation au regroupement GIP Massif Central, etc.

Tout le monde le sait et le savait. Alors, plutôt que de ne pas voir l'arbre qui cache la forêt, remettons-nous à l'œuvre et c'est ce qui vous est aujourd'hui proposé avec ce nouvel organigramme. Tous les agents qui avaient été « expatriés » du Laboratoire, mais qui y travaillent sont désormais réintégrés dans ledit organigramme. Au fond, c'est aussi une symbolique reconnaissance pour les agents. Travailler au Laboratoire, c'est faire partie du Laboratoire et ce n'est pas être ailleurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette proposition d'organigramme n'a pas fait l'objet d'opposition.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Qui plus est, le dialogue social a lieu en permanence et nous allons régulièrement au Laboratoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait et nous nous appliquons, comme M. BARREAUD lui-même, à dissiper des problématiques que je qualifierais de légères et qui sont inhérentes parfois même à des problématiques plus de personne que de fonction.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Sans rallonger les débats puisque Jean-Luc LEGER et vous-même avez bien dressé le tableau du Laboratoire, je tiens cependant à vous faire part de notre inquiétude à l'égard de cet outil qui est vraiment nécessaire pour le Département.

Je croyais qu'à un moment, vous aviez mis en place une commission *ad hoc*, disons une commission spécifique de suivi pour ce laboratoire, dans laquelle nous avions demandé à être présents. Vous ne nous aviez pas répondu par l'affirmative. Pour ma part, je réitère ma demande de participer à ces évaluations et à ce suivi par rapport à cet outil puisque cette approche nous permet de voir également quel est l'impact de la mutualisation entre les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Vous nous avez dit qu'il s'agissait, pour l'instant, « juste » du Directeur, mais c'est beaucoup. Cela nous permet aussi de suivre l'activité et d'apprécier l'évolution de cet outil.

Je réitère donc ma demande visant à siéger au sein de cette commission, au moins à être tenue informée au fil du temps des évolutions du Laboratoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'instant, c'est, non pas une commission qui a été mise en place, mais un comité de pilotage qui utilise les compétences des fonctions supports de la collectivité, notamment les RH, la DAG, sur le juridique et les finances, et ce avec le DGS et le Directeur du Laboratoire. Nous, nous intervenons en tant qu'élus pour veiller à l'activité, lire les comptes rendus, suivre la commande, mais nous n'intervenons pas de si près.

Il faut aussi être très clair sur les mots quand on parle de mutualisation. Avant, M. Vincent CARRE, Directeur général adjoint en charge du Pôle Développement, était à 0,5 ETP sur le poste de Directeur du Laboratoire de la Creuse. Aujourd'hui, M. BARREAUD est à 0,5 ETP sur le poste de Directeur du Laboratoire. Nous l'avions clairement explicité lorsque la décision a été prise de procéder à un recrutement commun avec le département de la

Haute-Vienne, ce qui a donné lieu à une convention interdépartementale dont vous en avez eu connaissance, bien sûr. M. BARREAUD occupe un poste partagé, 0,5 ETP respectivement en Haute-Vienne et en Creuse.

L'esprit de mutualisation qui prévaut est celui que nous avons rappelé, s'agissant d'un redimensionnement sur un certain nombre de missions, plutôt que de créer je ne sais quoi ou d'investir. C'est ce travail que nous effectuons et dans le sens de ce qui, demain, sera mis en place dans les intercommunalités avec les communes, à savoir un groupement d'achat. Ce sont ainsi des économies sur une quantité commandée de produits réactifs et le fait de partager l'expérimentation sur du matériel destiné aux analyses. Pour l'instant, c'est cela ! Nous n'imposons rien. Nous laissons les choses se faire au mieux, justement parce que nous faisons confiance au Directeur, au Directeur adjoint, aux agents qui travaillent dans la structure et qui sont les mieux à même de proposer ce qui conviendra, et ce dans le contexte que nous vous avons rappelé, celui de la loi NOTRe. Cette loi, ce n'est pas moi qui l'ai créée et ce n'est pas moi non plus qui l'ai votée à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Mme MARTIN. – Je ne conteste pas la mutualisation, loin de là ! Au sein de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, nous sommes toujours en train de mutualiser, mais nous évaluons les impacts de cette mutualisation. Je ne conteste pas non plus la direction partagée entre la Haute-Vienne et la Creuse. Je demande simplement à avoir des informations sur cette direction partagée. Vous nous avez dit tout à l'heure que nous avions des marchés supplémentaires ; c'est très bien et nous en prenons acte. Il s'agit seulement d'avoir une idée de l'activité du Laboratoire suite à ce nouveau directoire ou à cette nouvelle organisation que vous voulez mettre en place pour le Laboratoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Il en sera fait communication, bien sûr, de façon claire, nette et précise dans le cadre du rapport d'activité, comme il sera fait communication – c'est d'ailleurs précisé dans la convention interdépartementale – de l'évaluation à l'issue d'une période d'un an. M. BARREAUD n'étant en fonction que depuis le mois de juin, nous ne sommes pas encore sur la période d'évaluation de l'année prévue, mais, rassurez-vous, cette évaluation est en préparation.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Notre marché le plus important concerne la santé animale et donc les analyses vétérinaires. De toute évidence, tout cela dépend, bien sûr, de notre partenariat avec le GDS Creuse.

Comme Mme la Présidente l'a souligné précédemment, le Président du GDS Philippe MONTEIL lui a écrit une lettre dont le message est très clair : outre le fait que tous les GDS de la nouvelle grande Région s'interrogent sur leur financement à venir avec la Région, le GDS Creuse s'interroge plus particulièrement sur les prix pratiqués par notre laboratoire. Il tire la sonnette d'alarme parce qu'il est possible de s'adresser à la concurrence et d'avoir des analyses à moindre coût, et quand je parle de moindre coût, c'est tout de même 50 % de moins, ce qui n'est pas rien ! Il en est ainsi aujourd'hui, avec cette hyper

concurrence, une concurrence farouche. Or si nous perdons ce marché-là, je ne vous raconte pas pour notre laboratoire ! C'est pourquoi ce travail est réalisé par M. BARREAUD et nos services. Il faut absolument revoir l'organisation de notre laboratoire. Cette réorganisation est nécessaire pour ces raisons. Il faut que le Laboratoire puisse répondre aux attentes du GDS. Derrière le GDS, ce sont des agriculteurs, et ce qu'ils veulent, c'est le meilleur prix, le meilleur coût, ce qui est normal, pour leurs analyses. Par conséquent, attention !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions portant sur la modification du tableau des emplois de la collectivité, celle du tableau des effectifs de la collectivité et celle de l'organigramme du Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse, ainsi que sur la proposition visant à prendre acte de la mise en place progressive de nouveaux organigrammes au sein de la collectivité en 2017. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : CREATION D'UN SECRETARIAT GENERAL AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N°CD2017-02/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – En session plénière du 16 décembre dernier, l'Assemblée départementale a adopté une organisation cible prévoyant la création d'un Secrétariat général, placé auprès du Directeur général des Services, chargé du pilotage des politiques publiques et de la modernisation de l'action publique, conseil de gestion et démarche qualité entre autres.

Ce rapport vise à proposer les modalités de création de ce Secrétariat général qui reprendrait les missions de la Cellule Organisation / Méthode / Qualité pour les développer et intègrerait l'assistance technique. Il aurait pour mission de veiller à la mise en œuvre des décisions des élus, de rendre compte de l'avancée de celles-ci et de piloter la modernisation de l'action publique : contrôle et conseil de gestion, contrôle interne, optimisation de l'organisation, appui à la gestion de projets, introduction d'éléments de démarche qualité, évaluations. Il devra proposer les outils nécessaires à cette modernisation et veiller au déploiement de ceux-ci lorsqu'ils seront adoptés.

Enfin, le pilotage de certains projets transversaux pourrait lui être confié lorsque de nombreuses compétences différentes doivent être réunies pour mener à bien ces projets.

Le Secrétariat général pourra être placé sous la responsabilité d'un responsable du Secrétariat général.

L'équipe serait composée d'un conseiller en organisation, d'un contrôleur de gestion, d'un chef de projet maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information et d'un ingénieur assistance technique.

L'organigramme prévisionnel à cette mise en place figure page 77.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette organisation ayant déjà été présentée, je ne pense pas qu'elle suscite nombre de questions.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix l'ensemble des propositions présentées. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N°CD2017-02/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de l'ensemble des emplois de la collectivité, ainsi que du tableau des effectifs budgétaires qui en découle.

Les tableaux joints au rapport récapitulent l'ensemble des emplois existant au sein de la collectivité et afférents au Cabinet de Mme la Présidente, à la Direction générale des Services et aux quatre Directions fonctionnelles, ainsi qu'aux trois Pôles opérationnels.

Le dernier tableau des emplois avait été adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance du 12 avril 2016. Les modifications du tableau des emplois décidées depuis cette date ont été prises en compte dans le tableau des emplois présenté en annexe du rapport.

Le tableau des effectifs décline par filière, catégorie et grade le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent. Il est aussi complété des effectifs mis à la disposition d'établissements publics et des effectifs affectés ou mis à disposition du GIP MDPH et du centre hospitalier de GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Voilà déjà un moment que j'ai posé la question : une bourse interne de l'emploi a-t-elle eu lieu dans la collectivité ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – L'an dernier, oui !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En 2016, en effet.

Mme PENICAUD. – Il me semble qu'il en a été annoncé une autre très prochainement. Quand devrait-elle avoir lieu ? Avons-nous une idée ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Elle devrait avoir lieu en mai, en tout cas avant les vacances d'été.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ce sont bien 56 emplois non pourvus. Quelle est votre politique à cet égard ? Souhaitez-vous n'en remplacer aucun ? Quelles sont vos prévisions d'effectifs, notamment eu égard aux départs en retraite ? Quelle est votre position ? Quelle est votre gestion de ces emplois non pourvus, si je puis dire ? Où en êtes-vous au sujet des emplois de contractuels ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce matin, nous avons eu une réunion plutôt ciblée sur les emplois et les missions du PAT et du Parc départemental. Vendredi matin, nous aurons le même type de réunion avec les agents du PJS. Une réunion spécifique est également prévue sur le Laboratoire. Bref, nous allons « rassembler » le niveau de discussion, avancer sur des propositions qui nous remonteront des agents du terrain, les croiser avec un recueil de données sur ce qui se passe et comment cela se passe au regard du contexte, les nouveaux EPCI, etc.

Ce sont, en effet, de grands changements. Je citerai l'exemple des périmètres des Maisons du Département qui sont axés sur les anciens cantons. A BELLEGARDE, m'a-t-il été dit ce matin, les agents et les habitants ne savent plus où ils en sont. Leur canton, auparavant celui de BELLEGARDE-EN-MARCHE, est aujourd'hui celui d'AUBUSSON, mais ils appartiennent à l'EPCI Chénérailles, Auzances-Bellegarde et Haut Pays Marchois. Alors qu'ils sont plus près d'AUBUSSON, leur Maison du Département est située à AUZANCES. Voilà le stress potentiel alimenté par les évolutions et les changements des périmètres ! Quant à dire que c'est au détriment du niveau de services publics, non, au contraire nous allons l'améliorer ! C'est donc bien là un manque de communication, y compris politique, mais au lieu de tenir maintes conférences de presse, nous ne communiquerons que lorsque tout sera complètement acté.

Voilà comment nous avons procédé, en utilisant une méthode très pragmatique dont je me suis inspirée d'un territoire de projet : nous prenons des cartes sur lesquelles nous mettons des petites punaises de différentes couleurs. Certes, c'est du basique, mais la méthode a très bien fonctionné avec les agents présents ou leurs représentants. Nous avons avancé pas à pas pour répondre à tous les sujets dont le temps avait manqué pour les expliciter puisque la réunion de travail datait du 6 février. Avec l'appel à la grève, la réunion du CHSCT a été boycottée. Ce travail-là n'a donc pas été présenté, alors que c'était une réponse claire à une question précise : que se passe-t-il après la période de viabilité hivernale ? Tous les sujets, comme ceux des postes vacants, des départs en retraite dans l'année, des agents contractuels,

ont été rediscutés. Le fait que des agents soient intervenus en renfort sur la viabilité hivernale nous a permis de faire valider par les organisations syndicales que tous les postes sur les centres d'exploitation pendant la période de viabilité hivernale étaient pourvus. Nous avons également convenu de la mise en place de la bourse à la mobilité dans un premier temps et nous verrons ensuite ce qu'il en est sur une période transitoire, en fonction de la redéfinition des périmètres. En tout cas, il est donné suite - nous l'avons acté ensemble - aux contrats sur les postes jusqu'au 31 août, pour commencer, et nous les redimensionnerons ensuite, et ce en amont de la période de viabilité hivernale suivante, etc.

Précisément, nous nous revoyons le 24 mars prochain. Tout simplement, nous travaillons en faisant participer ceux qui œuvrent au plus près du terrain.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Au sujet du Parc, que pouvez-vous nous dire ? J'ai entendu dire, mais je ne sais pas du tout si c'est vrai, qu'il y aurait éventuellement une tentation « d'absorber » le Parc en interne. Cela vous parle-t-il ?

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr !

Une réflexion est en cours : y a-t-il un intérêt ou pas à avoir un budget annexe sur le Parc départemental ? Ma commande est celle-ci : à quoi cela sert ? Comment cela marche ? Avec quels moyens ? Pour quoi faire ? C'est très stressant, en effet, de se poser ce genre de questions pour savoir quels sont les moyens humains, financiers et matériels pour remplir ces fonctions. Mais si je les pose, c'est aussi parce qu'il m'est dit que le matériel est vraiment dans un état d'usure avancée et que, ces précédentes années, des difficultés se sont présentées pour le remplacer à un niveau adéquat. Ne serait-ce que par bienveillance au titre de la santé des agents, force est de reconnaître qu'un camion qui a vingt ans ne se conduit pas comme un camion neuf, ne serait-ce qu'en termes de pneumatiques ou de direction assistée. Pour moi, préserver des dotations financières pour pouvoir allouer des matériels neufs, c'est aussi prendre soin des agents qui travaillent sur le terrain.

Ce sont autant de considérations qui sont explicitées. Je prends aussi en compte la réaction des agents qui ne me disent pas forcément que j'ai complètement tort, qu'il serait possible de faire autrement et de garder ces vieux camions plus longtemps ! A moi d'être en mesure de dimensionner les moyens pour que puisse être assuré un travail de qualité et pour que les agents soient en sécurité. Comme vous l'avez lu dans les rapports, le montant consacré à l'achat du matériel, de 800 000 € l'an dernier, est porté à 1 M€ cette année.

Alors, pour l'instant, aucune position n'est encore prise sur le fait de changer ou de ne pas changer, la question étant de savoir s'il y a intérêt à changer quoi que ce soit. Les agents m'ont répondu par l'affirmative, mais pas seulement sur le Parc, sur nombre de missions. Cela semble tellement évident ! Le contexte a changé si brutalement que les agents eux-mêmes font des propositions. C'est ainsi que nous allons avancer.

En tout cas, sur le compte de résultat du Parc, la tentation eût été grande d'envisager de procéder, une année, à un prélèvement exceptionnel pour l'affecter au budget général. Je m'y suis opposée ! Tant que l'on ne sait pas ce que l'on veut faire en termes de

dimensionnement et de besoins précis, nets et clairs, cette réserve financière reste intacte et sera probablement dédiée à l'achat de matériels supplémentaires et à l'amélioration des conditions d'accueil des agents dans les centres.

Ai-je ainsi répondu à votre question ?

M. LEGER. – Oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées dans le cadre de ce rapport, afférentes notamment au tableau des emplois de la collectivité et au tableau des effectifs de la collectivité, ainsi que celles visant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions du Conseil départemental de la Creuse, et aux modifications du tableau des effectifs budgétaires, au fur et à mesure des recrutements. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PLAN DE FORMATION

RAPPORT N°CD2017-02/1/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Le plan de formation pluriannuel des agents de la collectivité était établi pour la période 2014-2016 et parvient donc à échéance au 31 décembre 2016.

Compte tenu des projets et des études de réorganisation des services de la collectivité, il a semblé opportun de prolonger ce plan de formation pour une année supplémentaire et donc jusqu'au 31 décembre 2017.

Bien entendu, le nouveau plan de formation sera établi en fonction des retours des entretiens professionnels, des souhaits des agents et des besoins de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à proroger le plan de formation pluriannuel des agents de la collectivité d'une année supplémentaire, étant précisé que, durant cette période, les demandes ponctuelles des agents et des services continueront à être examinées avec la plus grande attention. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COLLECTIVITE D'UN SALARIE DE L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE ELISAD

RAPPORT N°CD2017-02/1/14

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2013, l'association d'aide à domicile ELISAD mettait à disposition de la collectivité un salarié à temps complet.

Sur sa demande, il est demandé de réduire ce temps de mise à disposition qui, à compter du 1er février prochain, ne serait donc plus que de 14 heures hebdomadaires. En conséquence, il convient d'établir une nouvelle convention, conformément au projet figurant en annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer la convention concernant la mise à disposition auprès de la collectivité à compter du 1er février 2017 d'un salarié de l'association d'aide à domicile ELISAD. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/15

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de donner acte à Mme la Présidente de la communication des informations concernant le budget consacré au personnel départemental dont la prévision de dépenses s'établit à 41,850 M€.

Ces dépenses sont liées aux rémunérations et charges de personnel, à la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à la formation et aux déplacements professionnels, à la communication interne, à la vie au travail – action sociale, médecine préventive, prévention et sécurité au travail –, à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses, ainsi qu'au fonctionnement de l'Assemblée départementale.

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 2 524 100 € et concernent les recettes directes et les compensations.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'an dernier, nous avions dénoncé une trop faible inscription sur le chapitre « personnel » et dit, je m'en souviens, que ce serait ainsi moins d'agents non renouvelés. Je ne sais pas, puisque nous n'avons pas le compte administratif, si nous avions raison ou pas, mais vous nous le direz.

En tout cas, cette année, vous augmentez de l'ordre de 1 M€ l'inscription budgétaire sur le volet « personnel ». Désolé, mais, étant têtu, j'y reviens ! Est-ce à dire justement que c'est fini, que le nombre d'emplois non pourvus sera moindre et que cesse cette réduction du personnel ? Que traduit cette augmentation budgétaire ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis quelque peu surprise de cette question pour un élu qui a été Vice-président de ce département !

Réglementairement, la somme inscrite au budget 2017 correspond à l'organigramme tel qu'il est actuellement en place. Que les postes soient vacants ou non, remplacés ou non, ce sont des questions secondaires. En tout cas, nous sommes dans l'obligation de budgéter un montant intégrant les salaires et les charges, plus les coûts de mise à disposition en termes de fonctionnement, plus tout ce qui vous est listé dans le rapport.

M. LEGER. – Donc, qu'en est-il cette année par rapport aux emplois non pourvus ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous parlez des postes vacants ?

M. LEGER. – Oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Certains sont pourvus par des contractuels, ce qui représente aussi un coût. Un poste vacant, que l'on soit contractuel ou pas, est un des postes de l'organigramme. C'est donc évalué.

M. LEGER. – D'accord.

Quant aux non-renouvellements après départs en retraite, quelle est votre politique ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est en rien une histoire de politique, monsieur LEGER.

M. LEGER. – Disons, quelle est votre méthode ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en ai parlé précédemment. Nous travaillons pas à pas. Je pourrais évoquer le cas d'un chef de centre qui va d'abord être en congés maladie pendant quelques mois et ensuite prendre sa retraite dans le courant de l'année. Ce poste, comme plusieurs autres, du reste, sera ouvert à la bourse à la mobilité interne. Ceux qui prendront leur retraite ou qui ne seront pas là dans l'année sont représentés par ces petites épingles ou

punaises dont je parlais tout à l'heure, celles-ci étant de couleur jaune. J'ai ainsi mes repères visuels !

M. LEGER. – Sans doute n'ai-je pas été suffisamment attentif tout à l'heure... Quel est l'échéancier que vous vous êtes donné par rapport à la discussion au sein du PAT, du PJS, du Parc, etc. ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le temps qui sera nécessaire !

M. LEGER. – D'accord, mais encore ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons aussi consulter les EPCI. Vous en ferez donc partie et je serai heureuse de vous rencontrer à ce sujet. Nous allons travailler avec eux parce qu'ils voient des intérêts aux compétences qui sont celles du Conseil départemental dans les nouvelles missions qu'ils vont eux-mêmes exercer. Nous sommes donc, encore une fois, sur des mutualisations possibles, en particulier sur un certain nombre de fonctions ressources. Nous n'inventons rien ! C'est le SATESE qui est aujourd'hui payant et tout ce que l'on emmagasine en termes d'expériences par rapport à cette fameuse agence d'ingénierie qui n'a pas vu le jour, mais qui fonctionne l'air de rien et gratuitement pour les collectivités. Demain, nous allons devoir nous employer à la dimensionner et à prendre des dispositions plus claires : les agents du Conseil départemental doivent-ils continuer à travailler pour des communes et communautés de communes à titre gracieux ? Ou les intercommunalités et les communes sont-elles prêtes à nous dire clairement que, compte tenu de notre compétence dans ce domaine, elles aimeraient bénéficier et profiter de ce service au lieu d'avoir à le créer en interne ? Vous le savez bien, ce sont toutes ces notions de ressources humaines, de juridique, de conservation du patrimoine avec le CAUE : pour moi, c'est de l'ingénierie claire et gratuite.

Nous avançons doucement mais sûrement, en fonction du contexte, sachant qu'avec les EPCI, au nombre de 15 hier et de 7 aujourd'hui, ce sont des schémas de mutualisation qui vont se mettre en place en leur sein avec les communes. Que souhaiteront faire les Présidentes ou Présidents d'EPCI ? Travailler avec le Département et pouvoir « user » des compétences que nous avons à la disposition de la collectivité ou bien faire leurs « trucs » chacun dans leur coin ? Question ! Là encore, j'ai ma vision, mon idée, mais je ne suis pas là pour imposer quoi que ce soit.

Nous attendons que soit réglée l'élection à la présidence de l'EPCI Ciate Bourganeuf – Royère de Vassivière ; sinon, vous auriez déjà été convié, je le concède complètement. Mais dès que cette élection sera réglée et dès que seront connus les sept Présidents des intercommunalités dans ce département, je vous convierai de façon cordiale, non pas à un projet ou un programme, mais à un temps de discussion. Ce sera à vous et aux six autres Présidents des intercommunalités de m'exprimer leur message et de me dire quelle est leur vision par rapport à ce que le Département peut mettre à leur disposition en termes de moyens et de compétences. Je conçois que cette façon de faire, de ne rien imposer et d'attendre que les propositions et les besoins remontent du terrain, crée du flou et de

l'anxiété, et soit un vrai changement. Certes, c'est nouveau, participatif et moins politique que ce ne le fut dans les années précédentes, mais c'est nécessaire.

M. LEGER. – Cela n'exonère pas d'avoir quelques lignes de conduite établies !

Mme LA PRESIDENTE. – La prévision de dépenses de 41,85 M€ correspond à l'organigramme actuel. C'est là une obligation réglementaire ! Je peux commettre des erreurs, mais je réfléchis quand même !

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ma question concerne la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que ne suis pas une adepte des cabinets privés, loin de là ! Par conséquent, je voulais savoir si, au sein de notre collectivité, nos agents n'étaient pas compétents pour traiter de cette question. Je pense qu'il serait plus simple d'utiliser leurs compétences.

Mme LA PRESIDENTE. – Si c'est clairement exprimé, c'est parce que c'est un nécessaire besoin partagé aussi par les compétences dont nous disposons au sein de la collectivité.

Je rebondirai sur l'une des revendications des organisations syndicales qui étaient grévistes vendredi dernier, concernant le fonctionnement du CHSCT. Un organisme public de conseil a donné une vision. La collectivité a contractualisé avec un cabinet externe de conseil auprès des collectivités. Conclusion, il va nous falloir un troisième avis parce que personne ne partage la méthode idéale, en tout cas tout le monde met en cause tel ou tel fonctionnement. C'est donc clair : j'ai carrément demandé aux organisations syndicales de nous écrire la feuille de route pour nous permettre d'avoir l'avis et de parvenir au recrutement du cabinet idéal.

Au sujet de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, si j'ai pris la décision de mettre en place un accompagnement externe, c'est parce que cela m'a été demandé au sein de la collectivité. Je ne fais pas marcher à la baguette les services de la collectivité en leur disant : « Non, il n'est pas question de dépenser, tandis que vous me dites que cet accompagnement est nécessaire. Débrouillez-vous vous-mêmes ! »

Mme MARTIN. – Je voulais simplement savoir – tel est le sens de ma question – si nous n'avions pas les compétences en interne. C'est tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Eh bien, vous avez eu la réponse ! Cette réponse est claire, dimensionnée et bien plus nourrie que par un simple oui ou un simple non.

Parce que vous voulez participer à l'élaboration des discussions sur les pourquoi et les comment, je m'emploie à vous donner un certain nombre d'éléments plutôt que de vous répondre simplement par oui ou par non. Par conséquent, c'est oui, mais voilà pourquoi !

Même dans un contexte de recherche d'économies, certaines passent aussi par des dépenses nécessaires.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Quand vous évoquiez votre méthode, vous disiez préférer partir du terrain, contrairement à ce qui se passait auparavant quand on imposait par le haut. Pourriez-vous me donner quelques exemples, s'il vous plaît ?

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai dit cela tout à l'heure ?

M. LEGER. – Oui, à l'instant !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que certains agents m'ont exprimé à l'occasion de rencontres. Ils veulent être plus dans la proposition du changement. C'est quelque peu compliqué à faire entendre, y compris à dire, jusqu'au DGS, que des agents ont des messages à faire passer, des propositions d'organisation différentes, voire des méthodes différentes à prendre en compte. Ce n'est pas traditionnellement entendable pour un Directeur général des Services et ses collègues. Mais voilà, c'est nouveau, s'agissant de la qualité par le management. C'est ce que nous allons mettre en place. Nous allons faire des formations et nous engager sur ces démarches-là.

Vous semblez perplexe, mais tel est pourtant le sens du changement.

M. LEGER. – Non ! En fait, je croyais que vous parliez tout à l'heure plutôt des élus, mais vous faisiez allusion, en réalité, à ce qui aurait été imposé aux agents. J'ai l'impression, sinon tendance à penser que nous sommes à front renversé : nous, nous ne procédions pas correctement vu ce qui leur était imposé, mais finalement, cela ne se passait pas trop mal *a priori* avec eux ; vous, vous tenez compte d'eux et voilà pas que, dans leur grande ingratitude, ils manifestent à 200 devant l'hôtel des Moneyroux. C'est fou quand même !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Ils étaient 300.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, parce que, justement, c'est un vrai changement de les consulter et de tenir compte de leur avis !

M. LEGER. – Ils en ont été tellement troublés qu'ils ont manifesté !

Mme LA PRESIDENTE. – Non ! Savez-vous pourquoi ils sont troublés ? Ils le disent clairement avec des mots simples : l'anxiété de ne pas savoir ce qui va se passer. Vous savez ce qu'est, dans les collectivités, une organisation en silo : un modèle d'organisation vertical avec des chefs et les décisions « descendent » ainsi, avec un filtre clair. C'est le barrage, en général, entre le DGS et les élus.

M. LEGER. – C'est donc la raison pour laquelle ils ont fait grève ! Je n'avais donc rien compris. J'avais lu, et je l'ai encore sous les yeux, que c'était par rapport au remplacement de tous les postes vacants, la titularisation des agents en catégorie C, la mise en place de primes, la compensation de tous les temps partiels, les UTT, les UTAS, etc. En tout cas, je n'avais pas lu que c'était le nouveau dialogue social qui les mettait hors d'eux !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas du tout le nouveau dialogue social qui est en cause, mais justement l'interrogation sur la dimension clairement énoncée, selon laquelle des postes sont vacants. Pour éviter qu'il y ait grève et que l'opposition ne m'attaque pas sur ma façon de gérer la collectivité, j'aurais pu, auprès des organisations syndicales, masquer le message sur tous les postes vacants, départs en retraite, etc. Alors, vous n'en auriez même pas entendu parler, si ça se trouve !

M. LEGER. – Désolé, mais vous ne m'avez pas du tout convaincu sur cette affaire-là !

Mme LA PRESIDENTE. – Sachez que j'en suis vraiment rassurée !

M. LEGER. – J'aurais bien voulu l'être car franchement, je n'ai pas de soucis à cet égard, mais là, non, vraiment, c'est trop gros ! Désolé, j'ai fait un effort, je vous le garantis, mais là non !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous verrons ! C'est comme sur la gestion budgétaire et financière !

M. LEGER. – Si maintenant, riche de ce qui s'est passé vendredi, vous changez de méthode, alors là, franchement, bravo !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, je ne change pas de méthode ! Je pense que dans la commande qui a été passée sur une nouvelle façon de faire et de concerter les agents, un « truc » n'a pas marché. Je pense que c'est lié au fait que ce n'est pas habituel, mais certainement pas au Conseil départemental de la Creuse, à l'ancienne majorité, etc. C'est aujourd'hui l'application de nouvelles démarches et la recherche de qualité. Finalement, pourquoi ces nouvelles démarches et méthodes sont-elles tant à la mode ? A cause de qui, de quoi ? A cause de la diminution des ressources dans les collectivités ! D'une contrainte, nous en faisons un atout.

Je pense d'ailleurs que vous êtes dans cette démarche-là, monsieur LEGER, avec les difficultés que vous avez à gérer et vous savez que nous sommes là pour vous aider si vous en avez besoin. En tout cas, je crois qu'il faut adopter cette posture : faire un peu moins de politique et un peu plus de management.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Sans vouloir prolonger la discussion au sujet des ressources humaines, je tiens, moi aussi, à en profiter pour poser une question sur la méthode par rapport aux contractuels. Nous entendons les inquiétudes qui peuvent remonter du terrain. Nous parlions tout à l'heure de « bruits de couloir », une expression que, moi non plus, je n'apprécie pas particulièrement. En tout cas, nous le savons bien et je l'entends parfaitement, les contractuels sont des personnels quelque peu particuliers, dans le sens où ils sont embauchés pour des missions courtes ou plus ou moins longues. Je voudrais savoir quelle est votre méthode vis-à-vis d'eux parce que nous entendons parfois qu'ils ne sont pas forcément au courant du renouvellement ou pas de leur mission, de la durée la caractérisant, etc.

Je tiens vraiment à attirer votre attention sur ce sujet et à avoir un point d'information sur la méthode qui est la vôtre à l'égard de ces personnels, je le reconnais, quelque peu particuliers.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous l'ai explicité tout à l'heure. C'est celle que nous avons mise en place et qui semble convenir dans le fonctionnement. Nous procéderons de même sur le PJS et nous verrons si les acteurs de terrain souhaitent avancer de la même façon. Après, il faut aussi, s'agissant des contractuels, tenir compte des politiques sociales.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Il convient de considérer chaque situation au cas par cas. Quand des contractuels pallient l'absence d'agents en congés maladie ou maternité, leur remplacement correspond à la durée de l'arrêt de travail, sauf que, souvent, les prolongations nous parviennent au dernier moment. C'est donc fluctuant en fonction des prolongations ou pas de ces arrêts maladie ou congés de maternité. Mais ces situations posent problème à tout le monde, ne serait-ce qu'en termes d'organisation. Il est certain que ce n'est pas facile à gérer.

M. DUMONTANT. – Je parle plus de remplacements sur des congés de longue maladie. Je rejoins complètement ce que vous dites au sujet de simples arrêts de travail pour maladie ordinaire, qui nous tombent dessus, les uns et les autres, dans nos diverses collectivités, sans que l'on puisse s'y attendre. C'est, en effet, compliqué pour tout le monde.

Je me réfère plus à des remplacements sur une longue durée ou à des postes vacants qui, comme vous l'avez dit à juste titre, sont budgétisés.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Ce n'est pas parce qu'un agent est absent pour maladie que son poste est vacant, sachant qu'il peut revenir du jour au lendemain, même au bout de plusieurs

mois, voire plusieurs années. Il n'est donc pas possible de positionner un contractuel sur un poste qui n'est pas vacant en ce sens que ce poste n'est pas disponible.

M. DUMONTANT. – Je parle bien des postes non pourvus, madame DEFEMME. Nous sommes bien d'accord.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Oui, mais il faut faire la différence !

M. DUMONTANT. – Tout à fait et c'est le cas ! Ma question a bien trait aux postes non pourvus.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est à voir dans le cadre de la bourse à la mobilité, en mai si c'est possible, comme ce fut le cas sur les collèges ; puis, nous en rediscutons en fonction de ce qu'il ressort des mouvements en interne à la collectivité. Mais nous avons aussi pris ce matin la décision, sur certains postes prévisionnels de responsable, chefs d'UTT et contrôleurs, d'ouvrir à l'externe le recrutement. Nous avons vraiment la chance d'être une petite collectivité, ce qui permet d'identifier exactement ce qui va ou ce qui ne va pas.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que vous me donnez acte de la communication des informations sur ce budget consacré au personnel départemental.

SERVICES GENERAUX
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/16

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – L'objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes présentées dans le cadre de la fonction 0 « Services Généraux ».

Cette fonction regroupe, en sous-fonction 02, l'administration générale de la collectivité pour sa partie non ventilable dans les autres fonctions individualisées, détaillée en « personnel » et « autres moyens ».

Les dépenses d'investissement figurent au rapport en objet, ainsi que les propositions concernant les études, les divers chantiers et les travaux relatifs à l'accessibilité dont la programmation a été définie dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Il s'agit d'en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 900 et 930 en fin de séance, lors du vote global du budget.

SECURITE – BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/17

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – L'objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes dans le cadre de la fonction 1 « Sécurité », laquelle concerne notamment la participation au fonctionnement du SDIS.

Les propositions sont détaillées dans le rapport. Il s'agit d'en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires, en investissement, aux chapitres 901 et 911 et, en fonctionnement, au chapitre 931, font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Comme nos débats le montrent, je crois que tous ici, nous aimons bien faire de la politique et il n'y a pas de honte à cela. Par contre, je pense que nous pouvons tous nous accorder à reconnaître que sur certains sujets, il vaut mieux ne pas en faire.

En référence au terrorisme, je me souviens qu'après les attentats, ceux du Bataclan, me semble-t-il, tous les députés et sénateurs s'étaient levés après le discours du Président de la République et l'avaient applaudi à juste titre. En de telles circonstances, les couleurs politiques s'effacent.

A notre toute petite échelle, la sécurité doit être aussi tenue à l'écart du champ politicien. Parfois, des discours blessent inutilement. Il y aurait ceux qui, aujourd'hui, feraient mieux et ceux qui, hier, ont peut-être moins fait, encore que cela reste à démontrer.

Je crois que vous, comme nous hier, on fait bien ce que l'on peut par rapport à l'aide financière apportée au SDIS, et que des propos peuvent parfois être blessants lors de la Sainte-Barbe. J'invite donc chacun à la mesure dans ses discours et j'appelle tout le monde à un devoir de réserve.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme vous mesurez vos propos lors d'assemblées générales d'associations culturelles à mon égard… *(Sourires dans les rangs de la majorité départementale.)*

Un prêté pour un rendu, monsieur LEGER ! En tout cas, j'assume mes choix.

M. LEGER. – Cela ne vous était pas destiné, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – Ah, mais je le prends pour moi puisque c'est moi qui suis responsable des choix opérés !

M. LEGER. – Je crois que l'on ne se comprend pas là !

Mme LA PRESIDENTE. – Ah si, et je le prends pour moi ! Si vous avez des invectives, des interrogations ou des propos réclamatifs à adresser à d'autres que ceux ici présents, il faut les formuler en d'autres lieux, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Prenez-le comme vous voulez !

Mme LA PRESIDENTE. – Désolée, mais lorsque vous parlez ici d'un problème de discours politique, je le prends pour moi !

M. LEGER. – J'ai dit que ce propos ne vous était pas destiné.

Mme LA PRESIDENTE. – A qui donc s'adresse votre message ?

M. LEGER. – Au Président du SDIS !

Mme LA PRESIDENTE. – Oserais-je vous rappeler qu'il me représente par délégation ?

C'est bien volontiers que je vous donne la parole, monsieur LABAR.

M. LABAR. – C'est la deuxième fois, mon cher collègue, que vous évoquez ces propos-là. Or dans le CA, je suis apolitique, et le SDIS doit l'être, « a » au sens de la langue grecque, soit Alpha privatif.

En revanche, il est vrai, et c'est sans doute ce qui vous fait mal au cœur, qu'il nous est arrivé de nous référer à la « pause » que vous aviez faite pendant un certain temps et qui nous a conduits à la situation que nous connaissons aujourd'hui. C'est la seule considération parfois évoquée en référence à la dimension bâtimentaire ou à cet éternel sujet du parc de véhicules qui en sera encore un dans dix ans vu tout le retard à rattraper.

Voilà ce qu'il en est, sachant qu'il convient d'appeler un chat un chat !

M. LEGER. – Quelle « pause » ? Franchement, je ne comprends pas ! Les chiffres figurant dans le rapport parlent d'eux-mêmes : 2009, 5,1 M€ ; 2010, 5,2 M€ ; 2011, 5,6 M€ ; 2012, 5,7 M€ ; 2013, 5,8 M ; 2014, 5,9 M€. Concernant ce montant de participation du Département au SDIS, systématiquement voté à l'unanimité, nous l'avons bien décidé tous ensemble, en ajoutant, comme nous le pouvions, 100 000 € chaque année. Encore une fois, les difficultés ne datent pas d'hier.

Des discours blessent donc, mais, à mon avis, inutilement puisque les chiffres sont têtus, comme l'illustre le tableau qui, dans le rapport, retrace l'évolution du concours financier voté par le Département sur la période 2009-2016 : 5,1 M€, 5,2 M€, 5,6 M€, 5,7 M€, 5,8 M€, 5,9 M€, 5,9 M€, 6 M€… Où est la pause ? Je constate que nous nous situons sur un rythme régulier de progression, et ce à la mesure de nos possibilités financières.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Non, Jean-Luc LEGER, ce n'est pas tout à fait exact, si j'en reviens à l'historique. Une augmentation est intervenue entre 2010 et 2011 en raison d'un rappel à l'ordre puisque, dans le budget du SDIS, n'était pas inscrite la dotation aux amortissements. Il a donc fallu que le Département consente un effort pour que soit rétablie la sincérité budgétaire du SDIS.

C'est ainsi que, depuis 2010 et jusqu'en 2014, les augmentations successives ont été consacrées à la réintégration de la dotation aux amortissements. Ce hiatus a eu pour effet de bloquer les possibilités financières du SDIS tant en termes d'équipement en véhicules que dans le domaine bâtimentaire.

Dorénavant, l'effort du Département dans le cadre de sa participation est destiné à l'investissement et non plus pour combler les erreurs de gestion faites par le SDIS jusqu'en 2010.

M. LEGER. – Non seulement je ne l'avais pas du tout oublié, mais je l'avais même noté de façon manuscrite sur mon rapport. Mais encore une fois, et vous me le confirmez, ce budget-là était voté à l'unanimité. C'est dire que nous faisions au mieux de nos possibilités pour les pompiers, sachant que c'est une cause qui nous rassemble.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, ce n'est pas cela ! C'est bien pire que cela.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Non, nous avons été trompés ! Ce n'est pas tout à fait la même chose ! La dotation aux amortissements doit obligatoirement être inscrite dans le budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Savez-vous pourquoi elle n'avait pas été inscrite ?... Vous poserez la question à ceux qui, successivement, ont géré le SDIS. Qui plus est, nous avons la courtoisie de ne pas mettre sur la table un certain nombre de sujets concernant le SDIS.

Forte de tout ce que j'entends, de l'analyse à laquelle j'ai procédé de la même façon que vous et du fait que j'étais élue de ce département, j'ai la très grande prudence, même si nous avons longuement discuté de ce point-là avec le Président du SDIS, d'inscrire ces 350 000 € sous la forme d'un fonds de concours sur l'investissement. J'affirme ainsi clairement ce à quoi l'effort du Conseil départemental de la Creuse doit être destiné. J'apprends aussi du passé et c'est ainsi que nous avançons tous.

Par contre, je vais tout de même me permettre de mettre les pieds dans le plat, si je puis dire, ce dont vous voudrez bien me pardonner, monsieur LABAR. Certes, le conseil d'administration du SDIS n'a pu se tenir hier faute de quorum, alors que la réunion était prévue sans aucun changement – pas d'ordre, de désordre ou de contre-ordre, comme il peut m'arriver ! –, mais je lis dans le débat d'orientations budgétaires du SDIS pour 2017 qu'il faut budgéter 101 000 € pour la création d'un poste de Directeur départemental adjoint. Faites rapidement le calcul : 101 000 € divisés par 12 pour un poste de DDA créé en décembre 2016 par la loi, avec des décrets d'application quasi immédiats ! Et qu'est-il dit aux SDIS : « Débrouillez-vous ! » C'est bien connu, tout va bien pour tous les SDIS de France et de Navarre ! Oui, 101 000 € sur décision du Parlement ! Et que dois-je dire, moi, aux services départementaux et aux sapeurs-pompiers volontaires ?... 101 000 € pour un Directeur départemental adjoint en Creuse pour 800 pompiers ! Eh bien, je puis vous affirmer clairement que le Directeur général des Services et les DGA de cette collectivité de 1 148 agents ont des rémunérations inférieures. Là aussi, ce sera un combat dont je ne sais quand je le gagnerai ou le perdrai, mais c'est mon message clair auprès du Président et du Directeur du SDIS : il n'est pas question que, moi, je valide cela. Tant pis si je dois encore m'attirer les foudres de la réglementation !

M. LABAR. – Non, vous ne vous attirerez les foudres de personne, sinon éventuellement, en effet, celles de la réglementation puisque c'est une disposition imposée. Manifestement, cela ne changera rien sur l'année, voire les deux années suivantes sur notre PPI, que ce soit en matériel ou bâtiment, mais à un moment donné, la section de fonctionnement va de nouveau avoir à connaître de ce fameux « effet ciseau ».

Mme LA PRESIDENTE. – Et voilà !

M. LABAR. – Il faudra probablement, et nous allons y réfléchir, contester cette décision et déposer un recours car sûrement, d'autres départements de même strate que le nôtre seront également en difficulté financière pour pouvoir honorer ce poste de DDA. Comme vous le dites, une fois la loi votée, quatre jours après sont publiés les décrets d'application et débrouillez-vous !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Les participations au fonctionnement du SDIS sont « mixtes », si je puis dire, communes ou intercos et Département. Mais l'augmentation de la participation des communes est plafonnée à la hausse de l'inflation et donc à 0,4 %. Par conséquent, s'il s'agit de financer ces 101 000 €, ce sera 4 000 € à la charge des communes et 96 000 € à la charge du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'ai dit, il n'en est pas question !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Nous sommes d'accord, ce ne sera rien du tout ! Mais je veux dire par là qu'avec la clé de répartition, ce n'est même pas égalitaire, c'est-à-dire que si le poste est créé, c'est le Département qui le financera quasiment en totalité. C'est quand même une aberration, surtout que cela ne servira à rien. On s'en est passé jusque-là et on n'en est pas mort !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Madame la Présidente, mon propos n'est dirigé ni contre le Département ni contre le Président du SDIS qui, de surcroît, sera, je le pense, d'accord avec ce que je dis.

Sur la politique qui est menée, vous avez raison, de flécher, *via* un fonds de concours, cette enveloppe pour l'investissement. Par contre, attention à faire preuve de vigilance sur les investissements ! Je le dis parce qu'il m'est arrivé un fait quelque peu fâcheux que je vais vous relater.

Nous avons tous lu dans la presse l'état déplorable du centre de LA SOUTERRAINE, et nous avons tous été d'accord, SDIS et collectivités, pour dire qu'il fallait agir au plus vite et construire une caserne neuve. Il nous a été dit que les pompiers demandaient en urgence que soient installés des préfabriqués pour pouvoir continuer à exercer dans de bonnes conditions, etc. Or en discutant avec les pompiers de la caserne de LA SOUTERRAINE, nous nous sommes aperçus que ce n'était absolument pas une demande de leur part. Si nous n'avions donc pas su, à un moment, dire stop à ce sujet, nous serions partis sur 150 000 € ou 200 000 € d'argent public pour une solution transitoire qui n'était pas demandée spécialement par les pompiers locaux. Attention donc à ne pas laisser faire ce genre de chose ! Mais je le dis encore une fois, ce n'est dirigé ni contre vous ni contre le Président du SDIS.

M. LABAR. – Dans ce que vous dites, il y a du vrai et du moins vrai.

S'agissant du vrai, il est certain que pour savoir ce qu'il en était, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait eu forcément une grande concertation. Maintenant, nous voulions presque trop bien faire et cette initiative a été proposée au nom du principe de précaution. Même si nous essayons d'être réactifs, il va bien falloir un an et demi, voire deux ans pour mener à bien ce projet de caserne neuve à LA SOUTERRAINE. C'est pourquoi nous voulions mettre à la disposition des pompiers ces préfabriqués, ce qui représentait 100 000 €, soit, pour chacun, 50 000 €. *In fine*, ils nous ont dit qu'ils acceptaient de continuer à exercer dans les conditions qui sont actuellement les leurs, même si en filigrane, j'ai perçu le message : « Vous serez ainsi un peu plus pressés pour mener à bien ce projet, sans nous laisser avec ce bâtiment vétuste pendant 107 ans ! », ce qui n'est ni du tout le cas, ni dans nos intentions.

Enfin, je formule juste une remarque à l'attention de Jean-Luc LEGER. Une augmentation d'une centaine de milliers d'euros par an, comme vous l'avez fait pendant tout un temps, correspond *grosso modo* à l'évolution de la masse salariale, laquelle est de l'ordre de 60 000 €/80 000 € par an, si bien que rien ne pouvait être fait en investissement.

En revanche, oui, nous nous engageons à être transparents et vous saurez à quoi servira le fonds de concours.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LABAR !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je rappelle que les inscriptions budgétaires présentées dans le cadre de ce rapport feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

En revanche, je mets aux voix la proposition visant à donner délégation à la Commission permanente pour l'établissement et le suivi d'une convention financière à intervenir avec le SDIS. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je vous propose une courte suspension de séance, pendant laquelle je demanderai aux commissions concernées de se réunir pour examiner le vœu et les motions élaborés par leurs auteurs.

La séance est suspendue.

(Suspendue à dix-sept heures cinquante, la séance est reprise à dix-huit heures dix.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2017-02/2/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Chaque année, les organismes constructeurs sollicitent le Département afin de garantir, à hauteur de 50 %, les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des opérations de construction et/ou réhabilitation de logements locatifs situés sur l'ensemble du Département.

Les organismes constructeurs ayant déposé une demande de garantie prévisionnelle à hauteur de 50 % au titre de l'année 2017 sont Creusalis pour 697 300 €, la SCP La Maison Familiale Creusoise pour 200 000 € et France Loire pour 87 000 €, soit un total de 984 300 €.

Pour mémoire, la garantie prévisionnelle sollicitée en 2016 était de 1 659 150 € et la garantie affectée sur cette année 2016 s'est élevée à 576 550 €.

Figure dans le rapport la situation au 1er janvier 2017 des emprunts garantis par le Département dans le domaine du logement social, avec le montant du capital restant dû, soit 29 048 742 € et le montant des annuités dues au cours de l'année 2017, soit 2 564 162 €.

Enfin, figurent également en annexe les projets de conventions.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce qui vous est proposé est assez usuel.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à donner un accord de principe sur ces garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2017, à m'autoriser à signer les conventions annexées au rapport et à donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adoptées par 29 voix pour – M. Patrice MORANÇAIS, Président de Creusalis, n'a pas pris part au vote.)*

BUDGET 2017 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE

RAPPORT N°CD2017-02/2/19

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce rapport détaille les propositions d'inscriptions budgétaires au titre de la fonction 4 « Prévention médico-sociale », sous-fonction 41 – PMI et Planification familiale et sous-fonction 42 – Prévention et éducation pour la santé, s'agissant d'un budget de 555 150 €, en augmentation par rapport au BP 2016 de 50 000 € car il prend en compte l'appel à projets « garde d'enfants ».

Mme la Président nous invite à en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Ces inscriptions budgétaires en fonctionnement, chapitre 934, seront appréciées dans le cadre du budget global du budget.

BUDGET 2017 – ACTION SOCIALE

RAPPORT N°CD2017-02/2/20

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce rapport détaille les propositions d'inscriptions budgétaires au titre de la fonction 5 « Action sociale ».

Comme il a été rappelé en début de séance, ce budget de l'action sociale s'élève à 86,6 M€ en dépenses brutes de fonctionnement, hors frais de personnel, dont 40,22 % en faveur des personnes âgées dépendantes – volet sur lequel interviendra ma collègue Marie-Christine BUNLON –, 23,64 % en faveur des personnes en situation de handicap, 15,16 % en faveur de la protection de l'enfance et 19,47 % en faveur des personnes en insertion.

Je tiens à préciser qu'en ce qui concerne l'aide sociale – personnes âgées, personnes handicapées – au regard du Code de l'action sociale et des familles et à compter du 1er janvier 2017, le Département financera la part différentielle calculée après activation de toutes les voies de droit commun : récupération des revenus du bénéficiaire et participation de ses obligés alimentaires. Par conséquent, les dépenses d'aide sociale apparaissent en baisse au BP 2017 et de fait, les recettes d'aide sociale sont également en baisse.

En guise de synthèse, les dépenses de fonctionnement représentent, dans le cadre de la sous-fonction 935-0, Services communs, 153 150 €, dans le cadre de la sous-fonction 935-1, Famille et Enfance, 13 128 492 € et, dans le cadre de la sous-fonction 935-2, Personnes handicapées, 20 466 450 €. Je précise qu'au titre de la prise en charge des personnes relevant de l'amendement Creton, nous espérons bien, grâce à l'appel à projets pour lequel nous avons candidaté, une réponse accompagnée pour tous dont la finalité est précisément d'accompagner au plus près les personnes en situation de handicap et surtout de ne laisser personne sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours. Ayant été retenus dans le cadre de cet appel à projets – Conseil départemental, MDPH, ARS, Education nationale – au titre duquel nous devrions percevoir un versement de 90 000 €, nous souhaitons avoir une meilleure réponse pour ces personnes en situation de handicap et peut-être diminuer le nombre de prises en charge dans le cadre de l'amendement Creton.

Telle est la précision que je tenais à apporter en sus de tout ce qui est développé dans le rapport.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Dans le cadre de la sous-fonction 935-3, Personnes âgées, les principaux postes de dépenses sont liés aux frais d'hébergement en EHPAD ou en famille d'accueil au titre de l'aide sociale. Pour 2017, le montant proposé est de 5 180 000 €, en baisse de 44,48 % par rapport au BP 2016, et ce en raison de l'application des textes réglementaires concernant l'aide sociale dont M. MORANÇAIS vous a parlé à l'instant.

Outre toutes les informations détaillées dans le cadre du rapport, je reviens sur la réforme de la tarification en précisant que, dans le cadre des établissements, le tarif hébergement a été validé au même titre que l'an dernier et que le tarif dépendance fera l'objet d'une révision dans le trimestre à venir. Comme vous le savez, il s'agit actuellement

de GMP par établissement, les GMP étant les GIR moyens pondérés, mais par la suite, ce sera un GMP départemental, si bien que le tarif dépendance changera sur certains établissements.

La sous-fonction 935-5, Personnes dépendantes, correspond aux charges liées à l'APA à domicile et en établissement, ainsi qu'aux dépenses liées à la coordination départementale, *via* les CLIC, et au déploiement des packs domotiques.

Les dépenses liées à l'APA sont estimées à 29 643 100 € pour 2017, dont 18 050 000 € au titre de l'APA à domicile, dépenses en augmentation compte tenu de l'impact de la loi ASV, et 10 610 000 € au titre de l'APA en établissement. Les dépenses liées à la coordination, *via* les six CLIC, sont identiques à celles de l'an dernier, soit 360 000 €, et la dépense relative au déploiement des packs domotiques est de 490 000 €. A l'instar de ce que j'indiquais précédemment en évoquant la sous-fonction afférente aux personnes âgées, vous trouverez dans le rapport toutes les informations détaillées sur lesquelles je ne reviens donc pas.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Nous en venons à la sous-fonction 935-6, Revenu de solidarité active.

Cette sous-fonction comprend les actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre du RSA et programmées à l'aide du PDI sous les rubriques suivantes : insertion sociale, santé, logement, insertion professionnelle, allocations et autres dépenses.

Le montant prévisionnel des allocations 2017 s'élève à 15 212 712 €, tenant compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation de l'allocation.

Une révision du guide RSA doit intervenir début 2017 dans le but de renforcer la lutte contre la fraude et l'accompagnement des bénéficiaires, notamment les travailleurs indépendants, qu'ils relèvent du régime général ou du régime agricole.

Par ailleurs, si la loi de finances pour 2017 comprend des dispositions qui pèseront sur les dépenses de RSA, elle prévoit également un concours financier supplémentaire de l'Etat *via* des conventions triennales avec les départements qui pourront ainsi émarger au fonds d'appui aux politiques d'insertion. Nous avons effectué cette démarche auprès de la Préfecture et nous avons reçu un avis favorable.

Je précise également que le budget consacré au PDI reste constant à hauteur de 1 M€, en intégrant les actions menées en partenariat avec les centres sociaux, la Mission Locale, les FJT et le DLA. Par ailleurs, il est proposé de maintenir à un niveau équivalent les dépenses à intervenir dans le cadre des contrats aidés.

Au total, la dépense nette de cette sous-fonction s'élèverait à 16 657 044 €, contre 15 187 720 € au budget primitif 2016.

La sous-fonction 935-8, Autres interventions sociales, comprend notamment les actions en faveur des jeunes adultes de moins de 25 ans en difficulté, l'aide au logement des plus défavorisés, le fonds départemental de lutte contre la précarité et le fonds d'insertion

professionnelle. Au total, les dépenses nettes de cette sous-fonction représenteront 1 035 000 € en 2017.

Le second volet de ce rapport est consacré à l'investissement, s'agissant d'une subvention d'équipement de 150 000 € allouée au délégataire de Domo Creuse Assistance, de crédits de paiement de 130 000 € au titre des PIG et de 200 000 € au titre des PALULOS-PLAI, ainsi que des crédits de 250 000 € dans le cadre du fonds d'avance « Habitat ».

Enfin, sont récapitulées, dans un complément qui vous a été remis sur table, les propositions présentées par le Pôle Aménagement et Transports pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction, les opérations concernées représentant un total de 450 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette présentation à deux voix !

Ce budget de l'action sociale, cœur même de nos compétences, représente un volet très important de dépenses.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous nous plaignons parfois de la rareté des bonnes nouvelles, si bien qu'il convient, quand il y en a, de nous en réjouir tous ensemble.

Je veux revenir sur les bénéfices à tirer de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'abord, tout simplement d'un point de vue humain, avant même de parler de chiffres, lesquels pèsent lourd néanmoins, et je vais essayer de recenser brièvement quelques éléments.

Le fonds de revalorisation de l'APA, de 306 M€ en 2016, est porté à 453 M€ en 2017 et le fonds d'appui aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile à 50 M€. Dans le cadre de cette même loi, nous allons, nous les départements, bénéficier de 1 Md€ de crédit d'impôt pour les retraités non imposables pour financer les services d'aide à domicile, de 600 M€ au titre du CICE associatif pour soutenir la baisse des taxes sur les salaires pour les associations d'aide à domicile, de 50 M€, je viens d'en parler, du fonds d'appui aux bonnes pratiques, de 20 M€ supplémentaires pour la construction de 100 000 logements adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et de 10 M€ supplémentaires pour le plan d'aide à l'investissement des EHPAD. Cet effort important de la part de l'Etat mérite donc d'être souligné.

Dans un tout autre registre, nous nous sommes prononcés, voilà quelques mois, sur l'autorisation de reconduire les budgets pour les établissements médico-sociaux, et vous avez voté un taux directeur de 0 %, et ce au nom des difficultés que vous disiez vivre en ce qui concerne les finances du Conseil départemental. D'accord, sauf que ce n'est pas une opération « blanche » pour les résidents des EHPAD. Sachez que pour faire face à cette moindre reconduction du taux de renouvellement du budget de l'EHPAD dont je suis administrateur, il a fallu augmenter de 2,5 % le prix de journée. Or nous savons à quel point, dans notre département, le différentiel entre les retraites et le montant du prix de journée et

des mensualités en EHPAD est important : un retraité de la MSA perçoit 750 € par mois et il paye environ 1 900 €/2 000 € par mois en EHPAD.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Une première réflexion sur ce que vous dites, monsieur LEGER. Certes, nous avons fixé à 0 % le taux directeur. Aujourd'hui, ce qui manque principalement en EHPAD, et je puis en témoigner pour y travailler, c'est du personnel et je crois que tout le monde en sera d'accord.

Vous le savez sûrement, le personnel, c'est l'ARS et l'ARS, c'est l'Etat. La plupart des postes sont financés à 70 % par l'ARS. Ce que chacun attend, ce sont essentiellement des soins de qualité et un encadrement pour tous les résidents accueillis. Oui, les prix de journée des EHPAD varient de 40 € à 70 € et chaque établissement a sa propre gestion. Je ne pense pas que l'on puisse nous taxer, nous Département, d'être vraiment les « méchants », empêchant les personnes âgées de pouvoir être accueillis en EHPAD, ne serait-ce que grâce à l'aide sociale. Même si les établissements ont quelques difficultés à faire face à leurs dépenses, nous sommes là pour apporter notre soutien.

Pour ma part, ce que je souhaite envers et contre tout, c'est du personnel pour ces établissements. Récemment, j'ai eu un contact avec notre ARS pour évoquer le sujet, la question du personnel soignant, mais aussi le problème des médecins. La plupart des résidents en EHPAD n'ont même pas de médecin traitant et il n'y a pas non plus de médecin coordonnateur. Ils sont quelque peu laissés à l'abandon et c'est là la priorité aujourd'hui des personnes accueillis en établissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER, de rappeler toutes les bonnes mesures, en particulier financières, appliquées grâce à cette loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

La meilleure réponse à votre question est d'inviter les EHPAD à se saisir de toutes ces opportunités financières qui leur sont offertes au travers de cette loi et à se tourner vers celui qui met à leur disposition ces financements : l'Etat. Ce n'est pas la peine de dire qu'il faut faire plus, comme c'est le cas, par exemple, avec la DETR, mais que le Conseil départemental, lui, n'en fait pas assez ! Je me pose la question : à quoi servent toutes ces annonces, sinon à être une réalité efficace pour soulager justement l'intervention des départements ? A défaut, ce serait sans aucun sens en soi.

Il est important que vous ayez rappelé les montants conséquents, en termes de plusieurs millions d'euros sur le plan national, dédiés à l'accompagnement et au mieux-vivre des personnes âgées.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Je ne pense pas Marie-Christine BUNLON ait abordé la réforme de la tarification qui va se mettre en place au cours de l'année 2017 et qui est aussi consécutive à la loi relative à

l'adaptation de la société au vieillissement. Nous avions effectivement voté un taux directeur de 0 %, mais des mesures nouvelles ont été retenues pour l'ensemble des structures : l'application des accords de la fonction publique pour un montant de 224 627 €, avec valorisation de la valeur du point d'indice, ainsi que la prise en compte des amortissements et des charges financières liés aux travaux de restructuration pour un montant global de 423 345 €.

Par conséquent, nous avons tout de même porté un regard et apporté un accompagnement particulier à l'ensemble des structures. Un certain nombre de réunions d'information se tiendront à l'attention des EHPAD, au sujet justement de la mise en place de cette tarification, mais aussi de la signature de CPOM, en substitution des conventions tripartites actuelles, et de la mise en place d'un nouvel outil : l'EPRD, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Nous allons, bien sûr, accompagner les établissements dans ce travail, qui, sans entrer dans le détail, ont été classés en quatre groupes : ceux qui présentaient des charges nettes sans trop de difficultés, d'autres avec des mesures nouvelles, d'autres avec des amortissements et des charges financières liés aux travaux de restructuration et les USLD auxquelles un regard a également été porté et qui ne sont pas concernées par la réforme.

Certes, un taux de 0 % a été voté, mais nous ne sommes pas restés sur cette seule décision, ayant également indiqué que nous disposions d'un montant pour agir au cas par cas.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Si je puis me permettre de compléter, nous avons vraiment pris en compte chaque établissement qui envisageait des travaux ou qui était déjà en travaux pour aménager le tarif. C'est aussi une prise en compte importante.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je tiens, plutôt en tant que Président de CA d'un EHPAD, à formuler une remarque par rapport aux différentes observations, surtout sur l'aspect investissement évoqué par Marie-Christine BUNLON. Il faut savoir ce que l'on veut dans nos établissements ! Il est vrai que c'est toujours trop cher et qu'augmenter le prix de journée est toujours un crève-cœur parce que nous avons en face de nous des personnes qui n'ont pas les moyens. Vous l'avez évoqué, monsieur LEGER, en parlant d'une retraite mensuelle de 750 € et d'un tarif en établissement de l'ordre de 1 900 € ou 2 000 € par mois.

Après, il est clair que la différence au niveau des prix de journée s'explique en fonction des établissements. Certains pratiquent des tarifs peu chers, mais ils sont dans des états catastrophiques. Sans faire de politique, force est de reconnaître qu'un sacré travail a été fait à cet égard, avec un plan d'investissement assez conséquent justement pour rénover l'ensemble de ces EHPAD. Aujourd'hui, leur niveau d'équipement est bon, d'une manière générale, avec effectivement des prix de journée qui varient parce que l'aspect amortissement est très important. Surtout, si l'on veut continuer à investir pour le confort des résidents, il faut absolument que l'on puisse avoir des rentrées d'argent. Alors, oui, 2 000 €, c'est toujours trop cher et moi, sur BOUSSAC, je suis plutôt dans une démarche

visant à essayer d'en mettre un peu de côté tous les ans, si je puis dire, et d'alimenter ainsi une sorte de « cagnotte » pour qu'en cas de travaux, ce soit le moins impactant pour nos résidents.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Je voudrais revenir sur le problème de la dépendance, sachant que la réforme de la tarification est aussi là pour cela. Il faut savoir que des établissements affichent un GMP, s'agissant du niveau de dépendance, supérieur à 600 et jusqu'à 900. Jusqu'à présent, peu importait le niveau de dépendance puisque les budgets étaient à peu près identiques. Dorénavant, ce système va faire l'objet d'une modération puisque l'on sait que certains établissements choisissaient le patient qu'ils étaient susceptibles d'accueillir au regard de sa pathologie, de son GIR, ce qui, pour moi, est purement inadmissible. Chaque patient doit être traité en tant que tel. Il est impensable de pouvoir choisir le patient susceptible d'être accueilli en fonction du fait qu'il « rapporte » ou ne « rapporte » pas. J'espère donc fortement que cette nouvelle tarification mettra fin à cette pratique dramatique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je tiens à m'associer à ce que vient de dire Mme BUNLON au sujet de cette nouvelle tarification. Il nous faut, les uns et les autres, être très vigilants à l'égard de ces pratiques, les établissements n'ayant pas à faire un choix et se poser la question de savoir si le futur résident est « rentable » ou pas ! Toute proportion gardée, cela peut nous amener à penser à d'autres établissements publics, type hôpital. Il est certain que c'est un vrai point de vigilance.

L'autre point de vigilance porte sur les prix de journée pour nos résidents. Sans y insister, nous sommes tous conscients, les uns et les autres, que les retraités creusois ont des moyens loin d'être illimités !

Enfin, la question du maintien à domicile, avec l'APA, reste un point extrêmement important. Il est clair que l'on souhaite tous pouvoir rester le plus longtemps possible chez soi. En cela, je tiens, moi aussi, à saluer l'avancée que permet la loi ASV, même si elle a des conséquences sur le plan financier.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions dont nous avons débattu se traduisent par des inscriptions budgétaires, en investissement, aux chapitres 905, 915 et 915.6 et, en fonctionnement, aux chapitres 935, 935.5 et 935.6, qui s'apprécieront dans le cadre du vote global du budget.

POLITIQUE HABITAT
AVENANTS AUX CONVENTIONS

RAPPORT SUR TABLE N°CD2017-02/2/47

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce rapport comporte trois volets.

Le premier concerne les avenants aux conventions PIG.

Suite à la sollicitation émise par la communauté de communes de Creuse Grand Sud, il est proposé d'élargir le périmètre de ces deux programmes « Habitat » à ce territoire supplémentaire. L'intégralité du Département serait alors couverte, à l'exception de la communauté de communes des Sources de la Creuse engagée dans un travail au niveau de la Corrèze.

A ce titre, il est nécessaire de signer des avenants à chacune des deux conventions « Habitat », ainsi qu'à celle liant le Conseil départemental et les EPCI. A cette occasion, il est proposé de tenir compte de l'évolution de la carte intercommunale intervenue au 1er janvier 2017.

Les avenants pourront également intégrer une hausse des objectifs quantitatifs de logements à rénover, issus de l'augmentation du budget du programme « Habiter Mieux » pour 2017.

Le second volet a trait à la charte d'expérimentation avec l'ANAH et la CAPEB.

Afin de soutenir l'activité du programme « Habiter Mieux » au niveau national, l'ANAH centrale et la CAPEB, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, ont signé une charte d'expérimentation. Elle vise à resserrer les délais de traitement des dossiers et les bons échanges d'informations entre les dispositifs d'aide et les artisans.

Six départements expérimentateurs ont été choisis par l'ANAH, dont la Creuse. La charte nationale doit donc être déclinée localement. Il est proposé par l'ANAH et la CAPEB d'associer le Conseil départemental, seul opérateur et maître d'ouvrage dans le Département.

Cette charte décline un volet opérationnel visant à faciliter l'orientation des usagers vers le dispositif « Habiter Mieux », en particulier lorsque le propriétaire contacte d'abord l'artisan.

Pour le Département, il est notamment prévu de systématiser, dans le cadre de ce partenariat, le recours au fonds d'avances pour l'amélioration de l'habitat, dans la mesure où celui-ci apporte un réel soutien financier au propriétaire et donc, indirectement, aux artisans pour le règlement de leur facture ou de l'avance demandée.

Le troisième volet de ce rapport est relatif à la convention avec la CARSAT.

En septembre 2016, le Département a répondu à l'appel à candidatures initié par la CARSAT Centre-Ouest, dans le but de désigner un prestataire dans le cadre de ses aides à l'adaptation de l'habitat. Par courrier daté du 3 janvier 2017, la CARSAT a informé le Conseil départemental qu'elle s'était positionnée favorablement sur cette proposition de service. A cette fin, elle a élaboré une convention de partenariat, définissant les missions du Département et les modalités de transmission des informations entre elle-même et le service prestataire.

Pour information, les interventions du Département seront ainsi rémunérées : 180 € par dossier faisant l'objet d'un cofinancement ANAH et 250 € par dossier non éligible à l'ANAH.

Deux versements sont prévus : 100 € à réception du dossier technique et de financement, le solde à réception de l'attestation de fin de travaux.

Tels sont les trois volets de ce rapport sur table auquel sont annexés les avenants aux conventions, ladite charte d'expérimentation et la convention avec la CARSAT Centre-Ouest.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS.

Monsieur LEGER, je me permets de vous faire remarquer que je m'étais engagée à accepter toute modification dans les prises de position politiques de certains élus qui me prêtaient des perspectives politiciennes avec la mise en avant de ce portage politique « Habitat » avec l'ANAH et les EPCI.

Je vous avais promis que si nous étions sollicités par la communauté de communes Creuse Grand Sud dont la demande est parvenue non pas à mon bureau puisqu'elle a été adressée à la Direction de l'Insertion et du Logement – je n'en ai pris connaissance qu'ensuite – cet engagement serait respecté pour le bien du territoire et de ses habitants.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous vous en souvenez, madame la Présidente, lorsque l'ANAH avait trouvé qu'il y avait trop d'opérateurs sur l'habitat, nous étions nombreux à penser – et nous faisions partie, vous et moi, de ces élus – qu'en faisant au plus près, on faisait mieux.

Puis, de l'eau a coulé sous les ponts. Les communautés de communes se sont petit à petit rangées derrière un PIG porté le Conseil départemental. Même si j'y avais été opposé, je n'avais pas envie de prendre en otage mes administrés, estimant que l'on n'a jamais raison tout seul. Comme je l'avais déjà indiqué précédemment, la communauté de communes Creuse Grand Sud postule donc tout simplement pour faire également partie de ce PIG départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – En guise de complément, nous avons tenu voilà quelques jours une première réunion de travail avec le Vice-président de Creuse Grand Sud et la personne référente « Habitat ». Les choses se sont bien amorcées.

Ces deux programmes « Habitat » connaissent un grand succès, vu le nombre important de dossiers, et ce en réponse à un besoin essentiel des populations, souvent les plus fragiles. C'est vraiment, madame la Présidente, un beau projet que porte le Département en partenariat avec les EPCI et l'ANAH.

Quand j'entends parfois dire que nous n'avons pas de projet et de programme, celui-ci en est un ! En tant que Vice-président en charge du logement, je me souviens qu'au terme de l'étude pré-opérationnelle, ce n'était pas si évident que cela. Nous ne savions pas trop où nous allions. Nous aurions pu aussi prendre le risque de ne pas prendre en charge cette politique de l'habitat. Or ce sera, sans aucun doute, un succès pour tous les participants.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS ! Ce début d'information sur l'efficience du programme me rassure quelque peu.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – N'ayant pas eu le temps de lire ce rapport puisqu'il nous a été remis sur table, pourriez-vous expliquer en deux mots en quoi consiste cette convention avec la CARSAT ? Qui fait quoi et pour qui ? J'ai entendu votre présentation, monsieur MORANÇAIS, mais je n'ai pas saisi concrètement comment cela fonctionnait.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – La CARSAT était à la recherche d'un prestataire pour traiter ses dossiers d'aide à l'adaptation de l'habitat sur le Département. Elle a donc lancé un appel à candidatures auquel le Conseil départemental a répondu et au titre duquel il a été retenu.

M. LEGER. – D'accord.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – J'ai oublié de préciser que les caisses de retraite sont aussi nos partenaires dans cette politique de l'habitat et apportent des financements. D'ailleurs, leurs représentants font partie de la conférence des financeurs. La CARSAT avait besoin d'un opérateur sur le Département et le Conseil départemental a fait acte de candidature. Notre position dans le domaine de l'habitat

est ainsi renforcée, ainsi que notre travail dans sa globalité. C'est donc, me semble-t-il, très intéressant puisque, je le répète, les caisses de retraite sont aussi des partenaires au même titre que les EPCI et l'ANAH.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le point sur lequel le PIG « Habitat » a évolué puisque, au départ, ce n'était pas non plus de fait. Voilà seulement quelques mois que nous travaillons officiellement avec les caisses de retraite, d'où l'objet de cette nouvelle convention.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à m'autoriser :

- à signer les avenants aux conventions de programmes d'intérêt général à intervenir avec l'ANAH, portant, d'une part, sur l'élargissement du périmètre et, d'autre part, sur une hausse éventuelle des objectifs ;
- à signer l'avenant à la convention de partenariat à intervenir avec les communautés de communes issues de la fusion des intercommunalités précédemment signataires, augmentées de la communauté de communes de Creuse Grand Sud ;
- à signer la charte d'expérimentation avec l'ANAH et la CAPEB, telle qu'annexée au rapport ;
- à solliciter l'ANAH et les autres financeurs pour leur contribution au financement du suivi – animation selon les nouvelles modalités ;
- à signer la convention avec la CARSAT Centre-Ouest, telle qu'annexée au rapport. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

FINANCEMENT DE LA MISSION « VALLEE DES PEINTRES » ENTRE BERRY ET LIMOUSIN 2017/2018

RAPPORT N°CD2017-02/3/21

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Il est proposé la mobilisation de financements européens, FEDER Plan Loire, dans le cadre de la démarche « Vallée des Peintres » au titre de la période comprise entre les mois de mai 2017 et d'avril 2018.

Notre collectivité s'est dotée d'un chef de projet à temps plein. Le financement de ce poste avait été assuré en 2010 par la Région Limousin. Hélas ! depuis 2015, seule l'Europe apporte un financement de 30 % et cette opération peut précisément mobiliser des financements européens : sur des dépenses totales de 66 000 € correspondent des recettes d'un montant de 19 800 €, soit 30 %, du FEDER Plan Loire. Les 46 200 € restants, soit 70 %, sont financés par le département de la Creuse.

Ce poste de chef de projet est important puisque celle qui l'occupe organise les comités stratégiques, les comités de pilotage avec le Berry, les appels à projets et les rencontres dans le cadre de l'Itinéraire européen de l'Impressionnisme. C'est notamment grâce à son travail efficace et remarquable que cette Vallée des peintres est mise en valeur.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le plan de financement pour la période comprise entre les mois de mai 2017 et d'avril 2018, tel qu'il vous est présenté dans le rapport, et à m'autoriser à réaliser les démarches en vue de l'obtention des subventions, notamment au titre du programme opérationnel plurirégional « Plan Loire Grandeur Nature » et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE

RAPPORT N°CD2017-02/3/22

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Le présent rapport est une communication à l'Assemblée en vue de faire un point sur le projet de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé : contenu, bilan des actions engagées depuis son lancement et propositions d'orientations pour 2017.

La tapisserie d'AUBUSSON bénéficie depuis le 30 septembre 2009 de la prestigieuse inscription par l'UNESCO au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Dans ce contexte, un syndicat mixte a été créé en janvier 2010, rassemblant le Conseil régional du Limousin, le Conseil départemental de la Creuse, la Communauté de communes Creuse Grand Sud et associant étroitement l'Etat, les chambres consulaires et les professionnels.

Inaugurée le 10 juillet 2016 par le Président de la République, la Cité internationale a accueilli depuis son ouverture 38 000 visiteurs, alors que l'objectif annuel est de 40 000. Il s'agit donc, en six mois, d'une véritable réussite.

Le Département est pleinement engagé dans ce projet, en premier lieu, par sa participation en sa qualité de membre du syndicat et, en second lieu, au travers du soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche.

Le projet Cité de la tapisserie repose sur quatre principes : la mise en valeur d'un grand patrimoine de la France ; la transmission de savoir-faire d'excellence, avec la formation de jeunes professionnels en vue de leur installation ; l'excellence artistique visant à réinscrire la tapisserie d'AUBUSSON dans les circuits de l'art contemporain ; la communication, la promotion de la filière, la sensibilisation des prescripteurs et le rayonnement international de la marque « AUBUSSON ».

Ce projet repose également sur deux piliers : un Musée étendu avec un nouveau projet scientifique et culturel et un ensemble de fonctions de développement, de formation, d'accompagnement des professionnels, de mobilisation de ressources créatives dans le domaine de la tapisserie et de l'art tissé, ainsi que de promotion – communication.

Voici les objectifs des quatre principaux volets de ce projet :

- dans le cadre du volet patrimoine : réinscrire le Musée d'AUBUSSON dans un réseau scientifique national et international, conforter le label UNESCO, faire de la collection du musée une référence de la tapisserie d'AUBUSSON et réaliser des expositions « exportables » ;
- dans le cadre du volet création contemporaine et recherche : relancer l'intérêt de créateurs dans le domaine des arts plastiques, du design, du luxe et du paysage, communiquer en direction des acteurs du marché de l'art et des prescripteurs en architecture intérieure, décoration au bénéfice des professionnels de la filière tapisserie, soutenir la filière locale, ateliers et manufactures, et promouvoir des projets de tissage ;
- dans le cadre du volet formation et développement économique et touristique : mettre en place d'une formation de lissiers répondant à des exigences fortes en matière de tissage et d'interprétation, ouvrir de nouveaux ateliers, susciter des projets de tissage de maîtrise d'ouvrage publique ou privée, construire une stratégie de prospection et d'attraction de porteurs de projet et mobiliser, autour du projet Cité de la tapisserie, acteurs du tourisme, prestataires, commerçants et structurer la Porte touristique Sud du Département ;
- dans le cadre du volet équipement immobilier Cité, il est envisagé la réalisation d'une deuxième tranche du projet, avec la conduite en 2017 d'une étude de programmation dont le montant estimatif est de 60 000 € HT.

Sans rappeler le bilan des actions engagées, parfaitement détaillé dans le rapport, je précise les propositions d'orientations pour 2017 : conserver ce grand patrimoine de la France inscrit par l'UNESCO, relancer la création contemporaine en tapisserie d'AUBUSSON, approfondir la transmission des savoir-faire de tissage et d'interprétation, accompagner et promouvoir la petite filière économique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je me permets juste une petite remarque tant le rapport est étoffé et complet. Nous y retrouvons bien la présentation et les orientations pour 2017 de cette Cité internationale de la tapisserie dont l'ouverture est, en effet, un vrai succès pour AUBUSSON et tout le Département. Nous constatons vraiment sur le terrain, même aux dires des commerçants, un effet Cité internationale de la Tapisserie. C'est clair et tant mieux parce que ce projet était porté par les différents partenaires. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter.

Pour ma part, je tiens vraiment à saluer publiquement le Directeur Emmanuel GERARD et le Conservateur Bruno YTHIER qui ont dernièrement réalisé un « coup » – j'ose le mot –, en réussissant à obtenir les droits des héritiers de Tolkien, auteur du roman en trois volumes *Le seigneur des anneaux*. Grâce à cet accord de la famille, nous aurons des

tissages d'œuvres issues de l'imaginaire extrêmement foisonnant de cet auteur et nous bénéficierons avec certitude d'un retentissement d'ordre national et même international. Je tiens vraiment à les en féliciter parce que AUBUSSON s'exposera, une fois de plus, aux quatre coins du monde en termes d'image, sans parler des retombées économiques escomptées. Qu'ils en soient vivement remerciés, comme tous ceux qui œuvrent, de près ou de loin, en faveur de cette Cité.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que tous deux sont des atouts formidables pour la Cité, des piliers au-delà de ce que nous pouvons imaginer, et d'une compétence exemplaire dans leurs fonctions et dans tout ce qu'ils conçoivent et mettent en place autour de la Cité. Qui plus est, ils ont la grande délicatesse de laisser la communication aux élus et ils sont vraiment remarquables à ce titre.

Nous leur témoignons, le Président LOZACH, les membres du conseil d'administration et moi-même, cette confiance en leur laissant libre cours à toutes les perspectives dont ils nous nourrissent pour faire vivre cette Cité aujourd'hui et demain, mais bien au-delà.

Rappelons-nous que c'est le Conseil départemental de la Creuse qui a mis à disposition toute la collection des tapisseries dont ils nous décorent régulièrement les murs de l'Hôtel du Département.

Nous participons à hauteur de 64 % au budget de fonctionnement du syndicat. Il était projeté d'en modifier les statuts en termes de participation financière et de représentation, c'est-à-dire du nombre de postes d'élus. La Région voit les choses un peu différemment aujourd'hui et nous assure d'être à nos côtés en cas de projets d'investissement, mais elle ne souhaite pas, en tout cas pour 2017, affecter plus de moyens financiers sur le volet fonctionnement de la Cité. C'est donc bien le Conseil départemental qui, majoritairement, assurera avec les autres collectivités le fonctionnement de la Cité.

Nous sommes aussi dans une phase d'évaluation sur le fonctionnement. Apparemment, des interrogations sur le dimensionnement porté dans l'étude sur le coût nécessaire en termes de chauffage se font jour. Ce serait là une très mauvaise surprise… Il va donc nous falloir rester vigilants sur ce qui avait été proposé.

J'ai parlé en début de séance d'un projet d'agrandissement à venir, en particulier sur la Nef des tentures. Il est vrai qu'en y étant allé une ou deux fois, on comprend tout de suite ce que cela veut dire et ce que cela pourrait représenter.

Nous sommes là vraiment, certes de façon différente, mais à la même échelle avec la Vallée des Peintres, sur une dimension dans laquelle le Conseil général d'hier, le Conseil départemental d'aujourd'hui et de demain s'engage fermement pour pouvoir financer ces projets de développement touristique et culturel et faire de ces deux sites exceptionnels une carte de visite contribuant à valoriser l'image du département de la Creuse.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée départementale prend acte de la communication des éléments concernant la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé à AUBUSSON.

SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DE LA FORTERESSE DE CROZANT

RAPPORT N°CD2017-02/3/23

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Le Syndicat mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de la Forteresse de Crozant, constitué du Département, de la communauté de communes du Pays Dunois et de la commune de Crozant, a été créé par arrêté préfectoral le 6 avril 2009.

Porte d'entrée Nord du Département et site emblématique de la Vallée des Peintres, la forteresse de Crozant fait l'objet d'une attention particulière concernant notamment la conservation et la valorisation du site classé au titre des monuments historiques et du patrimoine naturel, dans l'optique de contribuer à renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

Ce rapport présente de manière détaillée les principaux axes d'intervention du Syndicat mixte – opérations de cristallisation des vestiges et actions de valorisation – sur lesquels je ne reviens pas.

Concernant les orientations 2017, le syndicat mixte travaille actuellement à la réalisation de deux projets majeurs : d'une part, la construction d'un bâtiment d'accueil et d'interprétation afin de pallier les problèmes liés notamment à l'absence de sanitaires et au guichet d'entrée de conception sommaire ; d'autre part, le lancement d'une nouvelle campagne de travaux concernant la grande Porterie d'entrée.

A ce jour, le budget du syndicat mixte n'étant pas voté, la contribution des trois collectivités membres n'est pas arrêtée. Néanmoins, figure au projet de budget qui nous est soumis une participation prévisionnelle du Département de 15 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère qu'il est pris acte des éléments concernant le Syndicat mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de la Forteresse de Crozant, tout en notant l'intérêt de la poursuite des projets sur cette Citadelle.

CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CITE MIXTE DE LA SOUTERRAINE

RAPPORT N°CD2017-02/3/24

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Il nous est proposé d'approuver la convention particulière entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine, relative à la répartition du financement du projet de restructuration de la Cité scolaire Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE, avec pour objectifs communs de constituer, sur un site complexe, deux entités fonctionnelles majeures autonomes, de sécuriser le périmètre de la Cité Scolaire et de la doter d'un accueil unique clairement identifié, de regrouper en pôles cohérents et homogènes les entités collège et lycée, d'adapter les espaces d'hébergement et d'enseignement général aux effectifs actuels et à venir, de rendre accessible l'établissement notamment aux personnes à mobilité réduite et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les deux collectivités ont arrêté un coût global pour cette restructuration de 11 430 675 € HT, soit 5 000 000 € à la charge du Conseil départemental de la Creuse et 6 430 675 € à la charge du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

La Région financerait la totalité de l'opération et le Département lui verserait sa contribution au fur et à mesure de l'avancement des études et travaux, sujet qui a fait l'objet d'échanges, certes chaleureux, mais « chauds » et tendus entre M. Nembrini et Mme la Présidente. En définitive, un accord a été trouvé et figure dans le rapport l'échéancier prévisionnel de la quote-part du Département jusqu'en 2024, laquelle s'établit pour 2017 à 30 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Les échanges ont été pugnaces, en effet.

Je n'avais pas signé la convention qui était sur mon bureau en 2015 parce que je voulais que ce dossier soit revu. Les services de la Région et ceux du Conseil départemental l'ont donc revu, requestionnant les usages et les besoins, recroisant le nombre de collégiens et revisitant les perspectives dans les années à venir. En définitive, nous avons trouvé un nouvel accord qui, globalement, permet au Département d'économiser 600 000 € dans le cadre de cette convention. L'enveloppe, initialement de 5,6 M€, représente 5 M€.

Je n'ai donc pas l'impression d'avoir perdu mon temps et j'ai suivi les conseils de ceux qui me disaient : « Allez, au travail, au travail ! » *(Sourires.)* Ce fut un travail prolifique, comme d'autres parfois, puisqu'il nous permet d'économiser 600 000 €.

M. FOULON. – Vous avez bien travaillé !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, la Région a une volonté forte d'avancer sur ce dossier de restructuration. C'est très bien parce que c'est aussi notre cas, mais ce n'était pas à n'importe quelle condition. Nous allons pouvoir de nouveau nous rencontrer sur le projet, l'appel d'offres, etc. Je suis donc plutôt contente !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Moi aussi, et ce pour les finances du Département, compte tenu de cette économie ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le montant de 11,4 M€ serait la fourchette haute et celui de 8,3 M€ la fourchette basse ? Qu'en est-il ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous parlons surtout d'une fourchette haute à ne pas dépasser.

M. FOULON. – Plancher / plafond !

M. LEGER. – D'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le projet de convention annexé au rapport et relatif aux travaux projetés à la Cité mixte de LA SOUTERRAINE, à m'autoriser à signer la convention présentée et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Les crédits nécessaires en autorisation de programme et crédits de paiement, concernant la participation financière du Département, seront inscrits au chapitre 912.21, article 204 178 2.

ENSEIGNEMENT : BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/3/25

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Ce rapport présente en objet les propositions d'inscriptions budgétaires qui concernent principalement cinq domaines d'intervention : les travaux dans les collèges et dans les autres services périscolaires ; l'équipement, le fonctionnement et l'entretien des collèges ; l'enseignement supérieur et professionnel ; les dispositifs péri-éducatifs ; les aides à la personne.

Les inscriptions budgétaires proposées aux chapitres 902 et 932, largement détaillées dans le rapport, seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance. Il est certain qu'avec ces prévisions de dépenses, nous ne parviendrons pas à donner satisfaction à tous les collèges vu l'ampleur des travaux à réaliser. Mais le service des Bâtiments qu'il

nous faut remercier et féliciter travaille en relation avec les principaux pour améliorer les 18 collèges situés sur notre territoire.

Par ailleurs, il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions.

Mme LA PRESIDENTE. – En cette fin de l'année 2016, le service des Bâtiments s'est focalisé sur la mise en sécurité des collèges, en premier lieu ceux qui n'étaient pas clos et pas suffisamment mis en sûreté. Cet important travail s'est ajouté au plan d'accessibilité. Certains programmes que nous souhaitions mettre en place ont donc accusé du retard parce qu'il a fallu répondre à cette urgence de sécurité tout à fait justifiée pour les familles, les enseignants, le personnel des collèges et, bien entendu, les collégiens.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ma question s'adresse à M. DAULNY. Je lis dans le rapport qu'il est prévu 30 000 € pour la réfection de la chaufferie du collège de BOURGANEUF. Lors d'une réunion de la Commission permanente, il a été évoqué des dépenses très importantes sur ce collège en matière de chauffage. Le remplacement de la chaufferie est-il lié à ce dépassement de consommation énergétique qui nous avait valu d'ajourner ce dossier ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions, en effet, évoqué le sujet en Commission permanente, après avoir constaté un surcoût par rapport à une estimation prévisionnelle, comme c'est aussi le cas de la Cité mixte et sur certains bâtiments.

M. GAUDIN. – Oui, c'est un réseau de chaleur.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Tout à fait, et ce doit être la raison pour laquelle il a été décidé de procéder à la réfection de la chaufferie.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PALLIER.

Mme PALLIER. – Ma remarque concerne la subvention spécifique EPS que percevait de la Région la cité scolaire Eugène Jamot. Je crois d'ailleurs savoir que vous avez reçu un courrier à ce sujet. Sachant que cette subvention ne sera plus attribuée par la Région, qu'en sera-t-il pour les collégiens ? Je pense que le problème est le même sur la cité scolaire de LA SOUTERRAINE, d'où l'inquiétude de ces établissements qui devraient, comme les collèges, percevoir une dotation à ce titre.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait. Aucune raison ne saurait justifier que ne soient pas accordés les mêmes droits à tous les collégiens du Département.

M. GAUDIN. – Je vous l'avais dit avant la réunion du CA…

Mme PALLIER. – Tout à fait et le fait que vous l'ayez bien intégré, c'est bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais la Région, avec 3 Md€ de budget, exagère en nous « sucrant » quelques petits milliers d'euros, et encore ! Après, la stratégie doit être la même à toute l'échelle de la Région qui clarifie un peu les choses et les compétences et pas seulement au sein des cités mixtes. Il en est de même pour tout le monde, chacun se mettant en ordre de marche.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – D'accord, mais je préfère voir la Région se désengager, pour « quelques petits milliers d'euros », de ce qui n'est pas de ses compétences et investir 2,5 M€ sur le LMB de FELLETIN et, à terme, 6,4 M€ sur la Cité mixte de LA SOUTERRAINE !

Je me souviens de tous ces discours qui consistaient à dire que la Creuse était trop éloignée et excentrée par rapport à Bordeaux, située au bout du bout de cette grande Région. En réalité, j'ai l'impression qu'avec le Président Rousset, quel que soit le territoire, si le projet est pertinent, s'il tient la route et s'il correspond à un vrai besoin, il sera suivi d'investissements de la part de la Région.

La question que je voulais poser concerne ces associations de l'enseignement : quelles sont-elles ? Je ne m'en souviens plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Je préfère vous répondre précisément plutôt que de mémoire.

M. LEGER. – Vous me le direz une autre fois !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous répondrai lors de la prochaine réunion de la Commission permanente.

M. LEGER. – Oui, rien ne presse.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ainsi entendu.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans le cadre de ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 902 et 932, qui seront appréciées lors du vote global du budget.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/3/26

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur DAULNY, à l'ouverture de cette séance, laquelle est publique, étaient présentes un certain nombre d'associations. Je vous ai remis une pétition du collectif qui sollicite un rendez-vous. J'ai donc demandé au Cabinet de trouver un moment où nous serons disponibles tous les deux, et ce assez rapidement, pour les recevoir. L'interrogation de l'un d'entre eux a été de dire : « De combien allez-vous encore baisser, cette année, les dotations aux associations ? » Or rien n'a été changé, en tout cas rien à la baisse cette année, sinon la décision visant à réduire de 25 000 € l'enveloppe allouée aux associations ou comités sportifs, ce qui sera pris en compte lors de la re-signature des conventions.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Je tiens à préciser que la subvention qui avait été versée l'an dernier à Musique(s) en Marche est maintenue. Nous devons rencontrer M. BOUGUIGNON et Eric CORREIA au sujet d'une convention tripartite avec la Région et peut-être même aussi l'Etat. A partir du moment où le Département s'engage, ce qui est le cas, et ce à hauteur de 25 000 €, la Région et donc la DRAC soutiendraient également Musique(s) en Marche. La perte de la part du Département serait ainsi compensée par la DRAC et l'Etat dès lors qu'une convention serait signée entre les parties. C'est en cours, justement pour essayer de trouver des financements autres pour Musique(s) en Marche.

J'en viens au rapport qui a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires afférentes à la fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » et concernant les activités artistiques et l'action culturelle, la Maison départementale des Patrimoines, la Bibliothèque départementale de la Creuse et les Archives départementales de la Creuse. Il y est également fait part des propositions relatives au sport, à la jeunesse et aux loisirs, ainsi que celles présentées par le Pôle Aménagement et Transports pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction 3.

Il est à préciser que les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, aux chapitres 903, 913 et 933 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Toutes les propositions sont largement détaillées dans le rapport, mais je me permets d'ajouter un commentaire sur deux points.

Au sujet du Conservatoire Emile-Goué, le Département a prévu, comme il est indiqué dans le rapport, de lui allouer 1,7 M€ en 2017, soit un montant identique à 2016. Je précise toutefois qu'il percevait de la Région une participation qui s'est malheureusement

étiolée au fil du temps, s'agissant de 66 000 € en 2015 et de 33 000 € en 2016, pour finalement s'éteindre en 2017. Le Conservatoire ne bénéficie donc plus du soutien de la Région et il lui sera donc difficile de boucler son budget, sujet dont nous parlerons lors du prochain Comité syndical.

M. LEGER. – Et l'Etat ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Le financement de l'Etat était de 35 000 € l'an dernier, mais nous n'avons pas encore de garantie pour cette année. Si le Conservatoire pouvait en bénéficier, il parviendrait presque à équilibrer son budget, mais rien n'est certain.

Concernant le patrimoine rural non protégé, il est inscrit 1 800 € en crédits de paiement. Je vous communiquerai le nom des communes et le montant qui leur est attribué à ce titre.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Monsieur DAULNY, vous n'avez pas de chance puisque vous êtes responsable d'un portefeuille en réduction. Cette année encore, les fonds alloués à la culture sont en diminution d'environ 500 000 € sur les 7,5 M€ consacrés l'année dernière, montant qui, lui-même, était déjà en baisse.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Pas sur la culture !

M. LEGER. – Si, la baisse est de l'ordre de 500 000 € par rapport à l'an dernier. Le chiffre étant cette année de 7,09 M€, c'est donc une baisse de 500 000 € par rapport à l'an dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – Pas sur la culture !

M. LEGER. – Sur les sports, les loisirs et, en particulier, la culture ! A la question que je vous ai posée tout à l'heure sur les associations : « Quel message voulez-vous donner à celles qui étaient là représentées en début d'après-midi ? », *a priori* vous n'avez pas semblé répondre que des aides seraient rétablies. Nous ne pouvons que remarquer que vous poursuivez donc dans ce sens !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous estimez la baisse à 500 000 €, dites-vous ?

M. LEGER. – Le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » subit, oui, une baisse de 500 000 €, avec 7 090 160 € inscrits.

Mme LA PRESIDENTE. – En dépenses, le Conseil départemental consacre 7 M€ à la culture…

M. LEGER. – La vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous savez quelles dépenses sont affectées aux routes ?

M. LEGER. – Dites-moi !

Mme LA PRESIDENTE. – En investissement, nous espérons pouvoir consacrer 9 M€ cette année. Vous voyez donc ce qu'il en est à titre de comparaison.

Nous parlions des agents et savez-vous ce qu'ils dénoncent ? Cela a été dit explicitement par l'un des représentants syndicaux : « Comment se fait-il que le budget des routes soit passé de 15 M€ à 8 M€ ? » Je lui ai répondu que cette année, il sera de 9 M€. Il s'agit de faire un effort car les agents me disent que le niveau d'entretien de la voirie est encore tenable, mais qu'il faut être très vigilant dans ce domaine et ne pas racler les fonds de tiroir. Certes, l'hiver n'est pas terminé, mais nous avons la chance d'enregistrer encore peu de dégâts, sauf dans le sud du Département.

Honnêtement, quand nous escomptons pouvoir affecter 9 M€ sur les routes, le fait de consacrer 7 M€ à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, je trouve que c'est quand même bien.

M. LEGER. – Vous confirmez donc vos choix. Ce sont les vôtres.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais il n'y a pas de baisse de 500 000 € sur les associations culturelles entre 2016 et 2017 !

M. LEGER. – Je ne parle pas que des associations culturelles ! Je me réfère au chapitre « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ».

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Oui, mais il ne faut pas tout mélanger. Les associations ne subissent aucune baisse cette année, sauf les associations sportives pour lesquelles l'enveloppe est réduite de 25 000 €. Mais dans le domaine de la culture, il n'est pratiqué aucune baisse cette année, le montant alloué aux associations culturelles étant maintenu à l'identique de 2016.

M. LEGER. – Avant que vous n'arriviez tout à l'heure, monsieur DAULNY, la question a été posée à Mme la Présidente de savoir si une part de l'excédent bénéficiait cette année aux associations culturelles, en « compensation » de ce qui ne leur a pas été accordé depuis deux ans, et la réponse a été négative.

Monsieur DAULNY, figurez-vous que M. FOULON m'a donné un conseil tout à l'heure, en s'adressant à moi en ces termes : « Pour les législatives, demandez donc à M. DAULNY, lorsqu'il sera là, s'il est candidat ».

M. FOULON. – Oui, parce que je ne suis pas le porte-parole !

M. LEGER. – Tenant toujours compte des conseils de M. FOULON, je vous demande donc ce qu'il en est !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Cela n'a aucun rapport avec le dossier au sujet duquel je tiens précisément à vous répondre !

M. LEGER. – Je pose la question parce que je compatis à tout ce qui arrive à M. DAULNY depuis quelques mois : ses déboires par rapport aux législatives, que j'avais d'ailleurs évoqués sur France 3 – vous voyez, mon cher collègue, je ne m'étais pas trop trompé –, et donc les déboires sur son portefeuille en tant que Vice-président. Maintenant, fort du soutien de M. FOULON, je pose la question par rapport aux législatives. Les Creusois ont bien le droit de savoir, à quelques mois des échéances, qui sera candidat. Voilà !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Avant de quitter la séance pour une réunion de mon conseil municipal, je vais quand même vous répondre, monsieur LEGER, parce que je vous entends bien.

Je vous conseille de faire comme moi : vous lisez la presse car généralement, vous apprenez tout par la presse, absolument tout ! Faites donc comme moi, suivez la presse : quelquefois, vous êtes surpris ; parfois, vous apprenez des nouvelles… ! *(Sourires.)*

Maintenant, poussons le bouchon un peu plus loin, si vous le voulez bien. Concernant les législatives, rien ne sert de s'emballer. L'un de vos mentors avait coutume de dire : « Laissons le temps au temps ! » C'est ainsi que je vois les choses.

Quand je vois aujourd'hui Hamon, comme Mélenchon, toucher le fond…

M. LEGER. – Cela arrive aussi à Fillon !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Attendez, je n'ai pas fini !

… quand je vois votre ami Macron talonner Le Pen à ma grande catastrophe, quand je vois, en effet, Fillon dégringoler ou Baroin décoller, oui, je me dis : laissons le temps au temps ! Suivez donc la presse avec beaucoup d'attention et vous aurez la réponse ! *(Rires dans les rangs de la majorité départementale.)*

M. FOULON. – Belle réponse !

Mme LA PRESIDENTE. – J'en reviens à des considérations moins sympathiques, s'agissant des chiffres.

Je vous invite à reprendre dans le livre des rapports le tableau figurant à la page 25 et concernant les dépenses de fonctionnement parce que vous avez là une réponse précise.

Reportez-vous à la fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : en effet, BP 2016, 7 522 158 € ; propositions 2017, 7 090 160. Plus précisément, il est mentionné, ligne 33 « Jeunesse (action socio-éducative…) et loisirs », 412 150 € au BP 2016 et 143 648 € au titre des propositions 2017. Cette ligne explique en grande partie cette baisse que vous pointez. En fait, tout simplement, toutes ces aides, notamment celles attribuées aux FJT et à la Mission Locale, sont réaffectées en fonction 5 « Action sociale ».

M. LEGER. – Oui, mais pas seulement !

Mme LA PRESIDENTE. – Allez, nous n'allons tout de même pas chipoter !

M. LEGER. – Eh oui, pas seulement !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, d'accord !

M. LEGER. – Nous y reviendrons tout à l'heure.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur la ligne 313 « Bibliothèques et médiathèques », le montant inscrit en propositions 2017 est quasiment identique à celui du BP 2016. Sur la ligne 314 « Musées », le montant inscrit pour 2017 est identique à celui du BP 2016. Certes, la ligne 311 « Activités artistiques et action culturelle », avec un montant de 3 130 530 € au BP 2016 et de 3 124 060 € en propositions 2017, accuse une baisse. En voilà donc une baisse, monsieur LEGER, et ce de 6 000 € ! C'est dire l'importance sur 3 M€ !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée départementale prend acte des propositions présentées dans le cadre de ce rapport, sachant que les inscriptions budgétaires aux chapitres 903, 913 et 933 seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

RAPPORT N°CD2017-02/4/27

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Puisque nous avions évoqué le fait d'être brefs, je me propose de l'être, mais si vous aviez des questions ou si vous souhaitiez que soit approfondi tel ou tel point, surtout dites-le moi !

Le budget prévisionnel de l'aérodrome n'étant pas voté, il est proposé de reconduire la participation du Conseil départemental au même niveau qu'en 2016, soit 64 000 € en fonctionnement et 34 000 € en investissement sur un budget de l'ordre de 300 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Certains d'entre vous souhaitent-ils poser des questions ou formuler des remarques ?...

Tout va bien à l'aérodrome, monsieur FOULON ?... Les Président, Premier ministre et ministres s'y posent ? *(Sourires.)*

M. FOULON. – A vrai dire, ils préfèrent ces derniers temps se poser sur la base aérienne d'Avord, en tout cas ailleurs qu'à Lépaud, sans doute parce que je ne les accueille pas ! *(Sourires.)* Telle est peut-être la raison, je ne sais pas, mais ce n'est pas bien grave. Nous reviendrons sans doute dans leurs petits papiers à terme !

Concernant l'aérodrome, une question de forme est posée, sachant que la convention avec nos partenaires parvient à son terme en 2018. Le Conseil départemental de l'Allier et les Chambres de commerce se la posent déjà : quid après 2018, s'agissant de la reconduction ou non de ce partenariat sur l'aérodrome ?

Je tiens surtout à diffuser un message.

Vous le savez tous, nous sommes sortis un peu de l'ornière sur cet aérodrome puisque nous finissons de rembourser des investissements importants. Les emprunts se terminent et, comme l'a indiqué Mme la Vice-présidente, le budget de l'aérodrome est de 300 000 €. Globalement, tout se passe plutôt bien. Nous avons des projets avec SAFRAN, une importante entreprise montluçonnaise qui souhaite absolument venir s'installer et consolider

son installation sur l'aérodrome, en particulier pour l'accueil de l'activité essai en vol de sa nouvelle génération de drones.

Un projet est donc en cours d'instruction, que M. TUOT pourrait éventuellement évoquer, s'agissant de l'opportunité de construire un bâtiment sur le site pour y accueillir cette entreprise et son activité d'essai en vol dont je parlais à l'instant.

Telle est l'actualité concernant cet aérodrome. Rien de particulier, mais la question du partenariat est posée à l'expiration de la convention en 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à voter une participation financière de fonctionnement de 64 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à voter une subvention d'investissement de 34 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS
DEFINITION D'UN RESEAU DEROGATOIRE PERMANENT

RAPPORT N°CD2017-02/4/28

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il s'agit de reconduire et de maintenir le réseau dérogatoire dit « permanent » qui autorise la circulation des véhicules de PTRA, poids total roulant autorisé, en service de 48 tonnes - 5 essieux - ou de 57 tonnes - 6 essieux ou plus - pour une année supplémentaire à titre expérimental. Aucun changement n'est proposé.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'année dernière, j'avais participé à une réunion à Limoges, à la DRAF, et l'Etat évoquait alors la possibilité de faire payer TRANSBOIS par les collectivités. Y est-il donné suite ou pas ? Cela a-t-il rebondi ? Si tel n'est pas le cas, tant mieux !

Par ailleurs, qu'en est-il de la réflexion qui viserait à instaurer un dispositif départemental avec un règlement départemental ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Pour ce qui est de TRANSBOIS, nos services étaient aussi présents à cette réunion. Il en est question, mais pour l'instant, rien

n'a bougé. C'est un peu dans cette attente-là que le dispositif est reconduit en l'état. Nous avons été aussi en contact avec la profession et il nous faut avancer sur tout cela.

Pour ce qui est du projet visant à saisir M. le Préfet pour qu'il soit à la tête d'une organisation globale, avec un règlement départemental sur le bois, le transport, l'occupation du domaine public, nous y avons travaillé. Il se trouve que nous avons quelque peu tardé, mais dernièrement, nos services ont préparé le fameux courrier qui devrait être cosigné ou proposé à l'AMAC pour une cosignature de la Présidente et du Président de l'AMAC, et ce à l'attention de M. le Préfet, justement pour qu'il s'en empare.

Nous en sommes là. A vrai dire, nous avons un peu traîné de notre côté, mais le courrier est prêt et en passe d'être transmis à l'AMAC.

M. LEGER. – D'accord ! C'est d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'AMAC, le 1er mars. Après, j'espère que l'on va avancer. Il faut dire aussi que si jamais un dispositif départemental est mis en place et qu'une personne est là pour s'en occuper au jour le jour, il conviendra de la rémunérer. C'est un peu à l'image de la façon dont procède la com d'agglo à son échelle, une personne étant détachée – je ne sais plus si c'est à deux tiers temps ou à tiers temps – par l'ONF. Mais c'est là un autre sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à maintenir ce réseau dérogatoire permanent pour une année supplémentaire à titre expérimental et à donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision modificative de ce réseau dans le cadre des besoins recensés et de leur analyse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL
REDEVANCES D'OCCUPATION

RAPPORT N°CD2017-02/4/29

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Dans le cadre de l'actualisation annuelle des tarifs des redevances pour occupation du domaine public départemental fixés par le Conseil départemental, il est proposé une augmentation de l'ordre de 2 % à compter du 1er mars prochain. Vous en avez le détail dans le rapport.

Par ailleurs, une redevance est fixée pour les opérateurs de communications électroniques qui occupent le domaine public routier et révisée annuellement. C'est le cas de la société Orange et du syndicat mixte DORSAL concernés par cette occupation du domaine public.

Il s'agit donc de valider le tableau précisant les tarifs, dont je vous fais grâce, et de confirmer l'application d'une redevance pour les opérateurs qui occupent le domaine public routier, en l'occurrence Orange et DORSAL ou Axione pour le compte de DORSAL.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont Mme FAIVRE vient de vous faire part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

AMENAGEMENT DE L'AXE ROUTIER STRUCTURANT EST-LIMOUSIN ET DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°941

RAPPORT N°CD2017-02/4/30

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il s'agit de la convention tant attendue avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur le PRIR, qui confirme sa participation à cette fameuse opération d'aménagement de la RD 990 entre les lieux-dits « La Clide » et « La Seiglière », et ce à hauteur de 30 % ou 50 % selon la nature des travaux réalisés.

Nous n'avons eu l'accord de la Région que le 17 novembre 2016 et cette convention nous est parvenue par la suite et donc trop tard pour la séance plénière de décembre dernier. C'est la raison pour laquelle nous vous la présentons aujourd'hui.

Cette convention qu'il était quand même capital d'avoir confirme cet engagement noir sur blanc.

Les travaux prévus sur le carrefour de « La Seiglière » sont subventionnés à 50 % et pour ce qui est de ceux concernant « La Clide », ce sera aussi le cas s'il est réalisé un créneau de dépassement, mais s'il s'agit simplement d'un renforcement de chaussée, la participation régionale sera de 30 %. Le tout est subordonné à une condition : la clôture des travaux fin 2019.

Je me propose d'anticiper vos questions sur le fait de savoir où nous en sommes…

M. LEGER. – En fait, j'ai eu des réponses dans le sens où j'ai participé à la réunion publique à MOUTIER-ROZEILLE. Je me réjouis que le dossier avance enfin, notamment par rapport à tout ce qui était protection des espèces. Je me réjouis également que la Région ait été vraiment de très bonne volonté dans ce dossier parce que, à mon avis, comme je l'ai indiqué lors de cette réunion, compte tenu de ses compétences, la Région ne s'engagera plus à l'avenir sur de tels travaux routiers. Maintenant, à nous d'être à la hauteur et de ne pas perdre de temps justement pour pouvoir bénéficier des fonds de la Région !

Personnellement, et c'est à ce titre que je me suis exprimé lors de cette réunion publique à MOUTIER-ROZEILLE, j'espère toujours que sera réalisé un créneau de dépassement à « La Clide » et je milite vraiment en ce sens. Ce serait, sur le plan de la sécurité, une meilleure option qu'une simple voie, même si j'ai entendu les préoccupations des agriculteurs riverains pour, en termes de sécurité, traverser la route avec leurs engins ou

pour leurs animaux évidemment *via* un boviduc. En tout cas, pour nous, s'impose, nous semble-t-il, un créneau de dépassement.

Quant au carrefour de « La Seiglière », j'ai l'impression que l'avis qui s'est dégagé ce soir-là allait dans le sens d'un grand giratoire. Il semblerait suffire, même s'il aura tendance à ralentir la circulation, en particulier pour les automobilistes qui resteront coincés derrière un camion à la sortie de ce giratoire. Mais bon ! L'important est de pouvoir – enfin ! – résoudre le problème de ce carrefour et de ce créneau de « La Clide ».

Nous y sommes donc, mais ne perdons pas de temps. Il faut absolument réaliser ces opérations effectivement d'ici à 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER, de l'avoir rappelé avant que je n'aie eu le temps de m'y prêter !

Vous avez parlé de réunion publique, mais ce n'en était pas vraiment une ; sinon, nous aurions largement communiqué sur le sujet. C'était plutôt une réunion de concertation, en particulier avec les riverains qui nous avaient fait part d'un certain nombre de messages, d'une certaine inquiétude, voire d'une certaine anxiété par rapport à ce qui allait se passer.

Merci aux élus des cantons d'AUBUSSON et de FELLETIN d'avoir été présents ce vendredi soir ! Merci également à vous, monsieur TUOT, et à nos services pour la qualité de la présentation qui, illustrée de cartes, a été proposée à l'auditoire. Les personnes présentes ont ainsi pu réfléchir tranquillement et apprécier les avantages des deux solutions sur les deux portions du projet. C'était aussi très intéressant de laisser la parole à l'assistance qui nous a apporté des éléments pour prendre les bonnes décisions, me semble-t-il.

Il est bien de savoir faire preuve de temps en temps de perspicacité et de bon sens, sans tout accepter et signer de but en blanc, et d'avoir pris le temps de nous assurer de la validation de cette nouvelle convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous n'aurions pas eu le temps, madame FAIVRE, d'effectuer les deux tranches de travaux avant la fin de la convention avec l'ex-Région Limousin.

De toute façon, il fallait repenser le projet. L'intérêt du premier projet avait été motivé par le fait que la liaison Clermont-Ferrand – Limoges était encore à l'époque une route nationale, avec des contraintes en termes de réglementation routière. Par la suite, cet obstacle a été levé et il est apparu nettement plus simple de réaliser un rond-point. C'est ce que j'avais demandé aux services dès 2015 de dimensionner en termes de projet. De plus, même si ce n'était pas là l'objectif principal, nous devrions gagner 800 000 € sur les estimations prévisionnelles de travaux.

En définitive, tout le monde est content : les élus, les locaux et les futurs usagers. Mme LOUIS, Directrice des Finances, et M. GAUDIN en charge notamment du Budget et des Finances sont également ravis que nous ayons trouvé une autre solution qui sera efficace et moins onéreuse.

Après, on fait toujours appel aux volontaires qui s'intéressent aux crapauds sonneurs à ventre jaune, aux salamandres tachetées ou rayées parce qu'il est éventuellement question de les déplacer sur de nouvelles zones humides, probablement à CHAMBONCHARD.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, sans vouloir apporter une note quelque peu discordante dans ce consensus quasi général, je tiens toutefois à rebondir sur le propos de M. LEGER qui a tendance à m'inquiéter, en effet.

M. LEGER. – Pourquoi briser ce consensus ?

M. FOULON. – Nullement, monsieur LEGER, ne vous inquiétez pas !

Je crains que ce ne soit le dernier projet financé par la Région car nous ne sommes pas là dans l'avenir de bénéficier de futures aides de sa part dans les programmes d'aménagement routier. Je pense, en particulier, aux projets concernant BOUSSAC, FELLETIN et CHENERAILLES. C'est regrettable et c'est évidemment à déplorer.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne faut pas non plus être complètement pessimiste. Aujourd'hui, c'est ce que l'on imagine, mais en 2018, le contexte aura forcément changé et la Région accompagnera peut-être des investissements structurants, que ce soit sur le ferroviaire ou l'aéroportuaire. Bien que je ne lise pas dans les boules de cristal, ce genre de projets ne devrait pas concerner notre département, mais si c'était le cas, ce serait tant mieux ! Je veux dire par là qu'il ne s'agit pas non plus de nous « coller » 100 % de frein. Réalisons déjà ce que nous pouvons réaliser et avançons pas à pas. Nous sommes là dans le concret et nous allons réussir. Nous verrons ensuite en 2018 ce que nous pouvons envisager et préparer pour les années suivantes.

De plus, nous avons dégagé là les moyens financiers pour donner suite à cette opération d'aménagement et y répondre en termes de dimension. C'est très bien d'avoir un projet, mais encore faut-il pouvoir le financer ! Nous avons donc aujourd'hui toutes les clés en main.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je tiens à revenir brièvement sur cette réunion qui a eu lieu à MOUTIER-ROZEILLE. Je partage avec vous et avec mon collègue M. LEGER l'intérêt de cette réunion. Elle s'est effectivement révélée extrêmement instructive et nous a permis d'entendre les inquiétudes des riverains qui, pour moi comme pour M. LEGER, sont tout à fait légitimes.

En tout cas, j'ai discuté, tout comme vous, avec les riverains et ce projet fait vraiment l'objet d'un consensus. Maintenant, il faut donc agir. Eux-mêmes veulent vraiment

la concrétisation de ce projet et la sécurisation de ce carrefour. Telle est leur attente majeure ! Tandis qu'il n'y avait auparavant que l'histoire du carrefour, c'est aussi aujourd'hui le tronçon en direction de FELLETIN et donc jusqu'à « La Clide ».

Je me félicite également de la participation financière de la Région, même si je partage également les inquiétudes pour le futur.

Toujours est-il qu'il nous faut maintenant aboutir et vraiment réaliser cette opération avant 2019, mais je vous fais confiance. Comme M. LEGER, nous pensons, Nicole PALLIER et moi-même, que le créneau de dépassement est important tant en termes de sécurité que sur le plan économique. Pour en avoir encore discuté pas plus tard qu'hier avec un responsable d'une société d'ambulances du secteur d'AUBUSSON qui m'interrogeait sur le tronçon de « La Clide », je peux dire, mais vous vous en doutez aisément, qu'il milite à 100 %, voire à 200 % pour la réalisation de ce créneau de dépassement. Je tenais à vous en faire part, mais je sais que vous en êtes pleinement conscients.

Enfin, je souhaite juste vous poser une question, suite à la réunion sur ce sujet : où en êtes-vous de la réflexion par rapport aux appels d'offres pour cette année 2017 dont vous nous aviez dit la dernière fois qu'ils étaient prêts à être lancés ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est simple : une fois que vous me donnez quitus, que vous approuvez la programmation de l'opération et que vous m'autorisez à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, nous déclenchons le processus.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – A condition d'observer les périodes nous imposant de respecter les espèces protégées ! Les travaux ne peuvent débuter que dans un espace-temps très particulier et tout est bien phasé.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur des perspectives aussi essentielles et importantes que le lancement effectif de cette opération, nous avons bien présentes à l'esprit les échéances.

Je voudrais vous dire aussi, en vous remerciant de rappeler l'intérêt de réaliser un créneau de dépassement, tout l'attachement que nous portons, comme pour le SDIS, à la sécurité des Creusois. C'est pourquoi je me félicite que le Conseil départemental ait les moyens de financer, en investissement, cette opération d'aménagement routier sur les trois ans à venir. C'est ce que vous lisez dans les documents budgétaires qui vous sont aujourd'hui soumis et c'est ce qui suppose de faire des choix, des choix dans une prospective et un projet. Mais vous savez combien nous sommes attachés à la sécurité dans ce département, en particulier des automobilistes.

Il y aura peut-être encore des ombres au tableau. Nous ne sommes pas sereins à 100 %. Il ne s'agit pas de dire que tout va bien, la vie est belle et qu'il n'y a pas de soucis. Il peut encore y avoir, au cours des trois prochaines années, un événement. Nous verrons et réagirons alors en temps et en heure.

En tout cas, si vous m'autorisez aujourd'hui, par votre vote, à donner suite à cette programmation, je vous en remercierai.

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver la programmation de cette opération d'aménagement sur les exercices 2017 à 2019, à m'autorisez à signer, au nom du Département, la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPENSATION FINANCIERE
DEPARTEMENT – REGION NOUVELLE-AQUITAINE

RAPPORT N°CD2017-02/4/31

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Ce rapport qui concerne le transfert de la compétence transport à la Région comporte deux volets.

Le premier a trait à la compensation financière émanant de la CLERCT, la Commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées, présidée par le Président de la Chambre régionale des Comptes. Vous vous en souvenez peut-être, lors de notre séance plénière de décembre dernier, nous étions en pleines négociations. Nous sommes parvenus à un consensus qui a permis à M. le Préfet de prendre un arrêté conforme. Vous avez le détail des montants des charges transférées.

Il s'agit de retenir que ce transfert donne lieu à une compensation financière de 7 282 877 € dont 3 M€ de CVAE. En réalité, les moyens que nous transférons à la Région pour assumer cette compétence doivent être de 7 282 877 €, mais les recettes n'étant pas à la hauteur, nous allons devoir, chaque année, verser une compensation à la Région.

Nous nous sommes mis d'accord sur cette compensation, en travaillant sur ce que l'on transférait et sur ce que l'on ne transférait pas, mais je vous en avais parlé, me semble-t-il, et je n'y insiste donc pas.

Nous devons donc maintenant, de part et d'autre, Région et Département, prendre deux délibérations concomitantes pour valider ce montant de 7 282 877 €.

Le second volet de ce rapport est relatif à la convention de délégation provisoire.

Vous savez que le transfert de la compétence transports scolaires et transports interurbains faisait l'objet d'un décalage de dates. Le transfert des transports interurbains, s'agissant pour nous de TransCreuse, devait intervenir au 1er janvier 2017, ce qui posait un problème d'organisation important pour tous les départements. De surcroît, il aurait été difficile pour la Région d'assumer cette compétence sans les transports scolaires et les services qui lui sont liés. Transports scolaires et interurbains sont, en réalité, imbriqués, les scolaires empruntant le réseau TransCreuse.

Nous nous sommes donc entendus sur une convention de délégation provisoire, c'est-à-dire que du 1er janvier 2017 au 31 août 2017, la Région nous redélègue cette

compétence qui lui a été transférée. Cette convention prévoit donc une dotation financière forfaitaire évaluée à 889 538 € pour la période précitée. Nous avons essayé de négocier plutôt dans le sens d'une évaluation au réel, mais cette négociation est intervenue dans le même temps que celle afférente au transfert de compétence dans le cadre de laquelle nous avons plaidé pour une évaluation forfaitaire. C'est ainsi que l'évaluation forfaitaire l'a emporté dans le cadre de ces deux négociations.

En conclusion, il s'agit donc de nous prononcer, d'une part, sur la compensation financière prévue dans le cadre du transfert de la compétence transport à la Région Nouvelle-Aquitaine et, d'autre part, sur la convention de délégation provisoire concernant les transports interurbains, s'agissant du réseau TransCreuse, du 1er janvier 2017 au 31 août 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Suite à notre séance plénière de décembre dernier, je crois avoir lu dans la presse ou entendu à la radio qu'avec le transfert de la compétence transport à la Région, le Département allait gagner 6 M€. En fait, nous ne gagnons rien du tout ; nous espérons seulement ne pas trop perdre !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Vous êtes sûrement nombreux à siéger en com-com et, pour certains, à avoir siégé au sein de la CLERCT. Il est clair que, logiquement, un transfert de compétence doit se traduire par une neutralité financière.

Je tenais juste à ajouter que la convention de délégation provisoire figurait déjà parmi les dossiers de la séance plénière de décembre dernier, mais que suite aux négociations intervenues depuis avec la Région, c'est un nouveau projet de convention qui nous est soumis. L'essentiel consiste à tenir compte d'une dotation financière forfaitaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix les propositions visant :

- à prendre acte de l'arrêté préfectoral fixant le montant des charges nettes dues à la Région dans le cadre du transfert de la compétence transport, et à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet ;
- à fixer le montant de l'attribution de compensation financière dans le cadre du transfert de la compétence transport comme suit :
    - au titre de l'exercice 2017, le Département versera une attribution de compensation financière à la Région pour un montant de 318 527 €,
    - au titre des exercices suivants, le Département versera annuellement une attribution de compensation financière à la Région d'un montant de 3 967 821 €, étant entendu que ce montant est définitif et ne fera pas l'objet d'une revoyure ;
- à valider les modalités de versement de ces attributions de compensation financière, telles que définies dans le rapport ;

- à approuver le projet de convention avec la Région, annexé au rapport, et à m'autoriser à signer cette convention ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.
(Adoptées à l'unanimité.)

PARC DEPARTEMENTAL
BUDGET ANNEXE 2017
BAREME

RAPPORT N°CD2017-02/4/32

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Le budget annexe 2017 du Parc départemental est prévu, en investissement, à 2 050 000 € et, en fonctionnement, à 9 699 776 €.

Pourquoi un tel montant en investissement ? En fait, ce sont deux années d'acquisition de camions en raison d'un décalage de la commande par rapport au budget précédent, si bien que la somme de 900 000 € d'achat annuel de véhicules, à laquelle nous nous tenons, est doublée cette année.

Je précise également que le résultat reporté concourant à l'équilibre de la section d'investissement est de 216 920,34 € et que le résultat anticipé de la section de fonctionnement s'établit à 3 025 276,74 €. Mais vous comprenez que ce que nous avons décalé en investissement, s'agissant de l'acquisition de véhicules dont je parlais à l'instant, n'a pas impacté le budget 2016, d'où l'excédent reporté.

Aucun changement n'étant par ailleurs à mentionner, je vous propose de m'en tenir là et d'approuver ce budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce matin, lors de la rencontre qui s'est déroulée au Parc, j'ai tout de même naïvement posé la question de savoir si dans le cadre de la viabilité hivernale, nous avions réalisé des économies cette année. Je l'ai posée pour avoir parfois entendu dire ici ou là que pour des raisons d'économies, le Département veillait à restreindre l'achat de sel cette année. L'agent en responsabilité des achats a totalement démenti cette rumeur, l'achat de sel cette année ayant même été plus important que d'habitude ! Voilà qui m'a rassurée ! Le Parc dispose bien de sel pour que les routes en Creuse soient déneigées au cours de l'hiver 2017.

Ce sont parfois des interrogations toutes simples qui permettent de démonter de faux discours et celui-ci avait tendance à se généraliser sur le Département. En tout cas, je suis ainsi rassurée pour la sécurité des usagers et c'est ce qui m'importe avant tout.

Personne ne demande la parole ?...

Vous le constatez, nous sommes bien sur un niveau d'investissement « matériels », tel que je vous en avais parlé tout à l'heure, et avec des moyens alloués qui restent les mêmes en termes de traduction budgétaire pour l'exercice à venir.

Je mets aux voix les propositions visant :

- à affecter, avant l'adoption du compte administratif 2016,
  - le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2017, au compte 001, pour un montant de 216 920,34 €,
  - le résultat anticipé de la section de fonctionnement au budget 2017, au compte 002, pour un montant de 3 025 276,74 € ;
- à voter le budget annexe 2017 du Parc, tel qu'il est proposé ;
- à approuver les propositions concernant le programme d'investissement et à donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme ;
- à prendre acte des modifications de tarifs et à approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises avec effet au 1er mars 2017. *(Adoptées à l'unanimité.)*

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/4/33

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous informe avoir reçu un message tout à l'heure de la part de M. GAILLARD qui, en tant que Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, était censé nous présenter le volet du rapport relatif à l'eau potable et l'assainissement. Notre collègue est retenu en tant qu'usager par une grève lui aussi, mais cette fois au centre hospitalier de SAINTE-FEYRE. Tout ne va donc pas forcément très bien non plus dans l'organisation sanitaire.

Je donne donc la parole à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Je me propose d'aborder le volet afférent aux routes départementales et nous verrons par la suite pour ce qui est du volet ayant trait à l'eau potable et à l'assainissement.

Concernant la section d'investissement, j'attire votre attention sur l'évolution des budgets primitifs en crédits de paiement depuis 2014. Vous en avez le total, mais c'est quand même le réalisé qui compte. Si vous voulez, je peux vous donner un ordre d'idée en chiffres arrondis : en 2014, sur une inscription de 12 M€, le réalisé a été d'un peu moins de 10 M€ ; en 2015, sur une inscription de 13 M€, c'est un réalisé de 11,8 M€ ; en 2016, 8,3 M€ ont été inscrits et consommés.

Pour 2017, il est proposé d'inscrire quasiment 9 M€, précisément 8,88 M€, et donc un montant légèrement supérieur à celui de l'année dernière. Nous y tenons car c'est une nécessité pour les routes de maintenir, voire d'augmenter ce budget. Nous espérons que la santé financière de la collectivité permettra de rattraper ces financements dont tout le monde est demandeur.

Vous avez pris connaissance dans le rapport de l'ensemble des lignes. Vous y retrouvez évidemment le PRIR et le PRID avec la création d'une aire de covoiturage sur la commune de NOUHANT. Figure également une ligne importante concernant les traverses, sachant que la priorité est vraiment de suivre les travaux des communes. C'est aussi le cas des programmes d'axes avec les enrobés. En revanche, ce qui est consacré aux grosses réparations est d'un montant un peu moins élevé parce que c'est, dirais-je, les vases communicants avec les traverses, mais dans le cadre des ouvrages d'art, le pont de CROZANT sur la RD 72 qui doit dater d'après-guerre présente des pathologies auxquelles il conviendra de remédier. Il s'agit d'un problème de conception et il faudra le remplacer. L'Indre serait, *a priori*, maître d'ouvrage. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade des études, mais le projet excèderait le million d'euros et la moitié du financement nous incomberait.

Concernant la section de fonctionnement, la proposition d'inscription réservée à l'entretien courant s'élève à 4,63 M€, un montant sensiblement identique à celui consacré l'année dernière. Il ne s'agit nullement de diminuer ces crédits destinés à l'entretien courant de la voirie. Vos UTT et centres d'exploitation disposent toujours des mêmes moyens pour entretenir et réparer les routes. Je le dis car certains ont pensé le contraire, ce qui n'est en rien le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Disons plutôt que certains craignaient le contraire, mais en veillant à bien gérer, nous nous en préservons les moyens !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Tels sont les éléments brièvement synthétisés. Si vous avez des questions concernant les traverses, n'hésitez pas à en faire part. Tout dépend évidemment de leur calibrage, selon la circulation, le trafic des camions et, bien entendu, du linéaire. Des travaux sont parfois réalisés en plusieurs années. C'est le cas sur la commune d'AZERABLES, s'agissant d'une deuxième tranche.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme GRAVERON va nous présenter le volet du rapport consacré à l'eau potable et l'assainissement.

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Concernant l'aide à l'investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et assainissement, au titre du budget, il vous est proposé d'inscrire, en crédits de paiement, 740 000 € pour l'assainissement, 410 000 € pour l'eau potable et 40 000 € pour la recherche en eau profonde. Ils permettront de faire face aux engagements pris les années antérieures. Des propositions de programmation et les autorisations de programme correspondantes nous seront présentées lors de la séance plénière de mai prochain.

Figure également au projet de budget un crédit de paiement de 150 000 € pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Cette opération pour laquelle une autorisation de programme de 300 000 € a été votée en 2016 bénéficiera de 80 %

de subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La consultation des cabinets d'études devrait intervenir à la fin du premier trimestre.

Par ailleurs, la mission d'animation de la protection des captages ainsi qu'en alimentation en eau potable sera poursuivie au titre de 2017. Il est donc inscrit une recette prévisionnelle de 30 000 € de l'Agence de l'eau.

Au titre de l'assistance technique en assainissement, depuis 2009, le Département a mis à disposition des communes et des EPCI éligibles une assistance technique en matière d'assainissement collectif dont les conditions sont fixées par conventions.

Pour 2017, il est proposé de maintenir le tarif de 0,36 € par habitant voté en 2016 pour le calcul de la contribution des communes et des EPCI. Pour mémoire, il était de 0,31 € par habitant en 2015. Il correspond pour les collectivités à leurs frais d'analyses, soit un total de conventionnement de 0,36 € par habitant, plus un quart du coût des analyses, en progression de 2 % en application de l'augmentation des tarifs du Laboratoire départemental.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2017 s'élèveront ainsi à 50 912 €.

Pour satisfaire à la bonne réalisation de la mission assistance technique aux collectivités, il est nécessaire de poursuivre le renouvellement du matériel. Aussi, pour 2017, il est proposé d'inscrire 5 000 €. Figurent également dans les propositions 4 000 € pour l'acquisition de petits matériels et leur entretien. Enfin, il est également prévu le coût des analyses faites sur l'année, d'où l'inscription de 51 500 €.

Par ailleurs, une subvention globale de 130 000 € en provenance de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est prévue en recettes. Elle correspond au solde de l'année 2016 ainsi qu'à un acompte de l'année 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Si M. GAILLARD avait été parmi nous, il nous aurait parlé de la réunion qui s'est tenue un peu en urgence, suite à l'alerte lancée par les collectivités et les services de l'Etat sur la ressource en eau. Certaines communes, dans le Département et hors du Département, ont déjà à connaître d'une pénurie pour différentes raisons. Notamment, les conditions climatiques hivernales n'ont pas permis jusqu'à présent de réalimenter sources et nappes phréatiques. C'est une grande inquiétude, surtout que c'est un phénomène que l'on voit poindre déjà depuis deux ou trois ans. Malheureusement, l'absence de pluviométrie risque d'avoir des conséquences graves, et ce dès ce printemps et non pas en fin d'été comme d'autres années.

Nous sommes, avec nos services, aux côtés des collectivités et de l'Etat sur cette problématique très importante.

Nous poursuivons, madame FAIVRE, sur les bâtiments.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – En section d'investissement, il est prévu différentes opérations sur le bâtiment du 14, avenue Pierre Leroux à GUERET, d'où l'inscription de 96 000 € en crédits de paiement pour 2017 à ce titre.

Concernant les bâtiments d'exploitation, les propositions formulées pour 2017 représentent un montant global de 229 714 €. Les principales opérations sont détaillées dans le rapport.

En section de fonctionnement, il est prévu une enveloppe de 185 000 € pour les dépenses de fonctionnement relative à l'ensemble des bâtiments de la fonction 6, UTT et bâtiment sis 14, avenue Pierre Leroux à GUERET occupé par le Pôle « Aménagement et Transports » et le Pôle « Développement .

J'en viens aux autres réseaux.

Les travaux de téléphonie mobile – installation de support de répéteurs, renforcement, adaptation et mise aux normes des pylônes existants, propriétés du Conseil départemental – représentent 40 000 €.

La participation au fonctionnement du syndicat mixte DORSAL est de 74 150 €.

Par ailleurs, la subvention d'équipement pour la réalisation des opérations identifiées, pilotées par le syndicat mixte Dorsal dans le cadre du SDAN, prévues sur la période 2017-2022 et concernant le déploiement de la fibre optique à domicile et la modernisation du réseau cuivre, s'élève à 800 000 €. Il est à préciser que 300 000 € sont destinés à la finalisation du SDAN Pilote et 500 000 € au développement du SDAN Jalon 1.

Le SDAN Pilote, ce sont principalement des montées en débit qui sont quasiment toutes activées. Les dernières vont l'être en mars. Nous soufflons, si je puis dire, parce que le tout fonctionne. Dans nos petits hameaux éloignés, c'est quand même un changement, peut-être pas pour des milliers de foyers, mais pour des dizaines par commune. C'est vraiment un progrès attendu depuis des années, à tel point que l'on croirait à un miracle ! Je vous assure que, dans des petites communes et dans de petits hameaux, le débit excède les 10, 15, voire 20 mégabits. Il est génial de constater que cela fonctionne, d'autant que nous n'avions pas de recul à cet égard.

Que vous dire de plus ? Les montées en débit du Jalon 1 sont en cours et, dans un an, je pourrai vous dire de même. Cela veut dire que les anciennes communautés de communes qui n'étaient pas dans le SDAN Pilote, soit la moitié du territoire, ont programmé des montées en débit et ce sera évidemment plus rapide, justement parce que nous avons maintenant ce recul. Dorsal a essuyé les plâtres, si j'ose m'exprimer ainsi, mais ce fut compliqué, des reports étant intervenus, et long en termes de procédures.

Par ailleurs, une opération de FTTH, c'est-à-dire de fibre optique offrant l'accès au très haut débit à domicile, est en cours à BOURGANEUF. Les travaux sont, en effet, en cours de réalisation.

De la même façon, l'année prochaine, nous aurons certainement l'occasion de constater le déploiement et l'activation de la fibre optique chez l'habitant. C'est tout un travail qui nécessite un certain nombre de mises en place au sein de DORSAL, avec des frais de fonctionnement à assumer pour accompagner les travaux et la communication au sujet de ce réseau.

Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque des rapports à venir vous seront soumis sur le sujet, mais sachez que les montées en débit génèrent des frais de fonctionnement parce qu'il s'agit d'installer des appareils sur le réseau Orange, réseau que Orange loue. Ce sont donc des frais récurrents que DORSAL va répartir, comme DORSAL répartit l'investissement. Il va donc falloir se poser cette question, y compris dans vos EPCI concernés par cette répartition des frais de fonctionnement chaque année. D'autres frais de fonctionnement seront aussi liés à l'accompagnement des travaux. Laurent CAZIER participait précisément à une réunion technique cet après-midi. Chaque département se pose la question de savoir comment participer, soit financièrement, soit par une mise à disposition du personnel pour suivre les travaux parce que partout en Limousin, les réseaux FTTH structurés en plaques vont se construire et se déployer en même temps, ce qui suppose un important travail en termes de suivi de chantiers.

Enfin, il faut savoir que, dans les années à venir, les montants vont monter en puissance. C'est normal parce que sur le budget global du SDAN Pilote et du SDAN Jalon 1, la moyenne aurait dû être bien plus élevée depuis le début, sauf que DORSAL n'appelle pas les fonds sans les avoir encore dépensés. Les premières années, il s'agit d'études et même de montées en débit qui se comptent plutôt en quelque cent mille euros qu'en millions d'euros. Forcément, il va falloir affecter les moyens adéquats dans les années à venir, lesquels seront alors plutôt de l'ordre de 1,5 M€. C'est donc une donnée qu'il faut bien avoir à l'esprit pour les budgets à venir.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette montée en puissance des moyens financiers est clairement affichée depuis un moment, dans le cadre tant du Conseil départemental que des EPCI.

Nous savons d'ores et déjà que l'année prochaine, il nous faudra consacrer 450 000 € de plus et encore davantage l'année suivante. C'est encore pire que le SDIS, monsieur LABAR ! *(Sourires.)* Entre le SDIS et le numérique, nous allons essayer de tenir le choc, mais nous y arriverons !

Par contre, je m'interroge quand même sur l'attitude d'Orange dans ce département, comme dans beaucoup de départements ruraux. Je sais, madame FAIVRE, qu'avec M. CAZIER, vous rencontrez ses représentants régulièrement…

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Oui, et il faut de la diplomatie !

Mme LA PRESIDENTE … et que la communication est assez curieuse à mettre en place. Que l'opérateur n'ait pas été présent à un moment ou à un autre pour des raisons d'entreprise ou tout autre raison, nous pouvons le concevoir et le comprendre. Mais que Orange soit aujourd'hui en train doubler le réseau d'initiative publique mis en place par DORSAL et donc les plans d'aménagement qui ont été co-construits avec ce dernier, les EPCI et le Département, ce n'est pas concevable ! Mme le maire d'AUZANCES me dit l'autre jour avoir rencontré Orange lui annonçant une montée en débit à tant de méga, d'où son étonnement, s'attendant à ce que ce soit la fibre avec DORSAL qui assure cette montée en débit. Je lui ai répondu que nous allions revoir la question. Le comble du comble serait que Orange procède à une montée en débit sans forcément nous le dire, en tout cas sans

anticiper en termes de communication avec DORSAL, et que nous, derrière, nous procédions de même ! C'est un risque et donc un point de vigilance. Comment tout maîtriser sans communication d'Orange auprès du réseau d'initiative publique DORSAL et des collectivités ? Par contre, Orange va voir les maires, en leur disant avoir la solution visant à leur assurer une montée en débit.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Nous essayons malgré tout de garder un contact amiable, dirons-nous, avec Orange et d'être très diplomates, mais il y a de quoi s'énerver, effectivement. Sans vous faire un long couplet sur le sujet, je tiens à vous dire qu'il est très probable, en effet, que dans vos mairies, vous soyez démarchés par Orange.

Je vous disais tout à l'heure que DORSAL loue des équipements et payent des loyers à Orange. Plutôt réticent à ce que ce soit l'inverse, Orange préfère donc doubler le réseau et assurer une montée en débit ou fibrer un répartiteur de son côté, comme c'est le cas, par exemple, à AZERABLES. C'est ennuyeux parce que Orange ne sera pas sur le réseau DORSAL. A AZERABLES, j'y reviens, DORSAL a opticalisé, c'est-à-dire fibré un NRA et, logiquement, Orange devrait louer l'infrastructure de DORSAL, ce qui permettrait aux usagers de bénéficier de l'abonnement d'Orange avec la montée en débit. Mais voilà, Orange a prévu de le faire de son côté, sans que l'on sache quand, probablement dans l'année. En attendant, les clients d'Orange ne bénéficient pas là-bas du débit qui pourrait leur être offert si Orange louait l'infrastructure de DORSAL.

C'est ainsi ! De toute façon, Orange est une entreprise d'une dimension telle qu'ils ne sont responsables de rien : les décisions viennent d'en haut et ce sont les budgets. C'est comme le fait d'implanter des poteaux partout sur le bord des routes. Ils vont voir les maires pour leur dire que le Département ne voulant pas que soient installés des poteaux sur le bord des routes départementales, cela retarde d'autant l'arrivée de la fibre dans leurs communes. Seulement, il existe, en général, d'autres solutions, mais en vertu de son règlement, Orange s'interdit de mutualiser tous les supports qui ne sont pas les siens, encore une fois pour ne pas payer de loyers. Il trouve toutes les excuses pour, finalement, faire à part son propre réseau et nous ennuyer, en tout cas ne pas être conciliant.

Je ne veux pas non plus trop noircir le tableau, mais sachez en tout cas que, depuis maintenant plus d'un an, nous communiquons régulièrement avec Orange qui a toutes les informations sur ce que nous avons prévu tous ensemble dans nos territoires dans le cadre du Jalon 1. En revanche, l'inverse n'est pas vrai. Orange est censé booster les centraux téléphoniques en les « opticalisant » d'ici à la fin de l'année, mais nous savons très bien que ce ne sera pas le cas. En tout cas, si l'opérateur vous contacte et vous dit qu'il va amener la fibre dans votre commune et assurer une montée en débit chez vous, dites-le nous ! Servant d'intermédiaires auprès de DORSAL, nous lui éviterons ainsi éventuellement des doublons.

Mme LA PRESIDENTE. – Le message est simple : tant mieux si Orange assure la montée en débit et fibre les communes…

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Mais bien sûr !

Mme LA PRESIDENTE… mais surtout qu'il le dise ! N'est-il pas aberrant de faire deux fois une tranchée pour passer la fibre et de s'entendre dire par les agents que c'est pour la fibre, laquelle n'est pas la même que celle précédemment posée ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Oui, c'est une catastrophe ! En fait, nous avons tous travaillé dans les com-com d'où vient la copie finalement, sachant que nous avions le crayon. DORSAL et Laurent CAZIER nous ont aidés à optimiser nos perspectives et à envisager ce que nous pouvions faire au mieux entre la montée en débit, la fibre, etc. Mais c'est nous qui avons décidé et nous savons ce que nous avons décidé. Après le temps de l'analyse, c'est celui de la décision, puis celui des travaux. C'est là, il faut en avoir conscience, que Orange se faufile !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur le dernier sujet évoqué, apparemment, tout le monde se satisfait du travail de DORSAL.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Ce n'est plus politique !

M. LEGER. – Tout à fait, et c'est bien !

Je reviens sur un sujet précédemment évoqué : le volet routier. J'ai une proposition à vous soumettre, madame la Présidente, celle visant à nous communiquer, chaque année, un tableau des investissements routiers, canton par canton, chacun se prêtant, à l'aune des rapports, à des calculs entre les AP et les CP pour telle année, au sujet de son programme d'axe, des travaux de traverses, des grosses réparations, etc. Si c'est possible, ce serait bien. Cela éviterait les accusations ou du moins les interprétations, qui rappellent des souvenirs à certains, entre les « routes de gauche » et les « routes de droite », par exemple !

Mme LA PRESIDENTE. – C'était au temps jadis ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Etant professeur d'histoire, j'aime bien de temps en temps me replonger dans les archives et relire les comptes rendus de nos débats datant d'une quinzaine, voire d'une vingtaine d'années. C'est à cette occasion que me reviennent en mémoire de telles accusations ou suspicions entre les routes de droite et les routes de gauche. Pour l'éviter, le mieux serait des chiffres qui nous permettraient de comparer ce qui est réalisé dans chaque

canton. Ainsi, personne ne pourra suspecter qui que ce soit d'avoir déprogrammé au dernier moment des investissements routiers sur un canton précis.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que vous dites est, il est vrai, important. Vous avez évoqué les bulletins de campagnes électorales, etc. Je sais de quoi je parle et la preuve en est ce que je vais vous relater. Deux anciens Conseillers généraux qui siégeaient dans cette Assemblée, dont un précisément fut Vice-président en charge des infrastructures routières, ont passé leur temps à déplorer le manque de travaux routiers sur l'ancien canton d'AUZANCES. Je m'étais alors interrogée : y avait-il un canton de droite identifié canton d'AUZANCES destiné à pâtir d'une telle situation ? En tout cas, c'est ce que j'ai découvert et c'était des élus qui, un temps, ont appartenu à la majorité qui dénonçaient cet état de fait. J'avais trouvé cela extraordinaire !

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Le problème n'est pas de fournir des chiffres, mais il est difficile d'établir des comparaisons puisque, sur chacun des cantons, le kilométrage n'est pas le même…

M. LEGER. – Ni même l'état des routes !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Tout à fait, y compris le retard pris sur certains secteurs par rapport à d'autres. Les chiffres ne sauraient donc être déterminants.

M. LEGER. – Sans parler d'affecter tel montant sur chacun des cantons chaque année, il serait bien d'apprécier, justement à titre de comparaison, ce qui est jugé indispensable par les services et ce qui est effectivement réalisé. C'est peut-être plutôt cette donnée qu'il serait intéressant de prendre en compte parce que l'état des routes n'est effectivement pas le même selon les cantons.

En tout cas, travailler en ce sens éviterait d'éventuelles suspicions.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est amusant parce que certains élus de ma majorité se sont interrogés aussi sur la programmation des aménagements routiers, qu'ils ont découverte dans les documents. C'est ainsi que Mme DEFEMME et M. GAILLARD ont eu précisément cette initiative – je m'y prêtais moi aussi dans le temps –, de rencontrer leur chef d'UTT…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – C'est aussi mon cas depuis quinze ans.

Mme LA PRESIDENTE… et d'avoir ainsi communication de la liste que ce dernier fait justement remonter aux services en termes de priorités et de besoins. L'idéal est de le rencontrer bien en amont, en tout cas avant la fin de l'année en cours.

Vous avez libre cours, bien sûr, et ce sans aucun souci, d'aller rencontrer votre chef d'UTT pour qu'il vous présente la programmation qu'il fait remonter aux services.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions formulées dans ce cadre de ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 906, 916 et 936, qui seront appréciées dans le cadre du vote global du budget en fin de séance.

TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/4/34

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Le projet de budget des transports départementaux n'a pas été simple à établir du fait du transfert de compétence et ce n'est pas Mme LOUIS qui me contredira.

Ce projet de budget consacré à la fonction 8 s'élève à 7 955 507 € en dépenses et à 2 825 800 € en recettes pour 2017, année de transition, je le rappelle, le transfert n'intervenant, ainsi que nous en avons convenu avec la Région, qu'au 1er septembre et ne portant donc que sur quatre mois.

Le transport des élèves handicapés reste de notre compétence et un certain nombre de dépenses demeurent également à notre charge, comme les frais de déplacement des scolaires, pour se rendre à la piscine, par exemple. Ces dépenses restent inscrites puisque nous avons gardé cette compétence. C'est bien d'ailleurs ce qui nous a posé problème dans nos négociations avec la Région.

En termes d'investissement, la seule rubrique a trait aux abribus et aucune inscription budgétaire n'est prévu sur les huit premiers mois de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 1er septembre 2017. Rien n'est donc programmé en investissement.

Pour le reste, ces dépenses de 7 955 507 €, avec prise en compte de ce transfert de compétence, sont ventilées, mais je n'entre pas dans le détail que vous retrouvez dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – 2017 est, en effet, une année transitoire.

Personne ne demande la parole ?...

Les propositions afférentes à cette fonction 8 se traduisent par des inscriptions budgétaires sur lesquelles nous nous prononcerons lors du vote global du budget en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, ayant achevé l'examen des rapports relevant de la quatrième commission, je vous propose d'interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(Suspendue à vingt heures quarante,
la séance est reprise vingt et une heures vingt.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la cinquième commission « Développement durable des territoires » a eu à connaître.

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2017-02/5/35

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Comme vous le savez, nous avons adopté le 15 décembre 2014 un Schéma départemental de développement touristique pour la période 2015-2020. La mise en place de ce schéma qui définit la stratégie touristique du Département a été confiée en partie à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, l'ADRT, le « bras armé » du Département en matière de développement touristique.

D'ailleurs, lors du dernier conseil d'administration, nous avons décidé de changer la dénomination de l'ADRT pour une appellation plus percutante : « Tourisme Creuse ». Cette appellation est simple, mais immédiatement compréhensible.

Dans ce rapport, il vous est fait rappel des priorités du Schéma départemental et des incidences de la loi NOTRe en matière touristique pour le Département. Je tiens à dire au passage que le nouveau Comité régional du Tourisme a été mis en place avec une nouvelle Présidente et à souligner un changement majeur : antérieurement, le CRT prenait financièrement à sa charge la promotion des départements de l'ex-Limousin, notamment sous la forme d'affiches, éventuellement apposées au niveau national ; aujourd'hui, la prestation correspondante est payante pour les départements.

Les douze départements qui composent désormais la nouvelle Région s'insurgent contre le fait d'avoir à payer pour être « visibles » au niveau national. Cette dépense représente tout de même pour « Tourisme Creuse » une somme de 20 000 € à débourser. Cet état de fait a tendance à aller *a contrario* du propos de M. LEGER en ce sens que c'est une

politique faite pour les riches. Si certains peuvent se payer facilement la promotion touristique, c'est un peu plus difficile pour des départements comme le nôtre. Je tenais à souligner ce point.

Le Schéma régional de développement touristique est toujours en cours d'élaboration et les départements sont plus ou moins associés – plutôt moins d'ailleurs que plus ! – à ce travail. Il en résulte des conséquences que nous évoquerons tout à l'heure en termes d'aides que le Département pouvait allouer en investissement aux porteurs de projets pour la modernisation et la réhabilitation de meublés de tourisme : nous ne savons pas encore s'il pourra continuer à intervenir dans ce domaine.

Le rapport fait également état du bilan intermédiaire de la saison touristique 2016. Il convient notamment de noter une légère progression de 4,4 % des nuitées, mais une progression bénéfique, malgré tout.

Le budget prévisionnel 2017 de l'ADRT est également présenté. Il vous est proposé d'allouer une subvention de 950 000 € pour lui permettre de remplir ses missions de promotion touristique et de mener les actions qui seront mises en place en 2017.

Des actions phare seront annoncées lors de la Nuit du Tourisme qui aura lieu le 11 mai prochain à BOURGANEUF, manifestation que nous avons décidé avec beaucoup de plaisir de délocaliser. Je vous invite, toutes et tous, à participer à ce moment qui sera l'occasion de plusieurs interventions très intéressantes. Le plan de communication y sera également dévoilé.

Nous avons ciblé plus particulièrement une présence avec des spots vidéo sur France Télévisions, France 2 et France 3, à des horaires de grande écoute sur ces chaînes du service public.

Telle est, en quelques mots, la présentation de ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

J'ai oublié de préciser tout à l'heure que M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE.

Je mets aux voix la proposition visant à accorder une subvention de 950 000 € à « Tourisme Creuse » au titre de l'année 2017 et à donner délégation à la Commission permanente pour adopter la convention d'application 2017 à la convention-cadre 2015-2020 intervenue entre le Département et « Tourisme Creuse ». *(Adoptée à l'unanimité.)*

EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2017-02/5/36

Mme LA PRESIDENTE. – Ce dossier concerne la proposition qui a été faite au Département mais aussi, je le sais, à de nombreuses autres collectivités. Des démarches de rencontres sont en cours, me semble-t-il, avec des EPCI de la part de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

J'ai d'ailleurs lu dans la presse la réaction de la commune de LA SOUTERRAINE voilà quelques mois, mais nous en parlerons sans doute ensuite.

Dans l'immédiat, la parole est à Mme GRAVERON pour nous faire part de cette proposition.

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – Concernant cette extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes sur le département de la Creuse, j'aurais tendance à aller directement à la conclusion… (*Sourires.)*

Nous sommes contre cette extension sur le département de la Creuse, comme le sont d'ailleurs nos départements voisins de l'ex-Région Limousin. Les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et l'agglo d'Agen ne la souhaitent pas non plus, considérant avoir déjà les outils nécessaires dans ce cadre-là.

Mme CAZIER. – J'ai participé aux travaux de la commission qui a examiné ce rapport et j'ai été quelque peu interpellée. Je suis donc allée voir les services de la ville de GUERET.

En conclusion du rapport, vous faites état « d'un relatif manque d'engouement des collectivités creusoises à s'inscrire dans cette démarche dès 2017. » Or la commune de GUERET n'a pas du tout été consultée.

Mme LA PRESIDENTE. – L'EPF n'a pas été rencontrer la ville ou l'agglo ?

Mme CAZIER. – Non !

M. LEGER. – L'agglo, si ! Je pense que leurs interlocuteurs ont plutôt été des com-com.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – En fait, c'est l'Association des maires qui a été contactée et étant donné que le Président VERGNIER était absent, c'est moi qui ai présidé cette réunion. Y avait-il seulement 10 maires dans la salle ? Guère plus ! Je ne pense donc pas que la proposition suscite un « engouement ».

M. LEGER. – Chez moi, oui ! Je suis plein d'engouement. (*Sourires.)*

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Sûrement, monsieur LEGER, je n'en doute pas !

Toujours est-il que nous n'avons pas eu de retour de la part des élus creusois.

Mme CAZIER. – En tout cas, l'impact sur la fiscalité départementale ne serait pas de 3,85 € par foyer fiscal, comme il est écrit dans le rapport. D'après l'EPF lui-même, l'estimation serait entre 0,55 € et 2 € par foyer fiscal.

M. LEJEUNE. – Le chiffre qui, moi, m'avait été donné était celui d'une enveloppe de 200 000 € à 220 000 € pour l'ensemble du Département.

Mme CAZIER. – Oui, en effet.

M. LEJEUNE. – C'est la raison pour laquelle je suis quelque peu étonné, comme je le suis de la teneur du rapport. Vous parlez largement d'aide à l'ingénierie, ce qui, certes, est l'une des missions de l'EPF, mais il porte aussi directement des opérations immobilières. Je dois avouer que je me suis posé maintes questions au sujet de cet « OVNI ». J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et, sans l'aval de l'EPF d'ailleurs, je me suis déplacé dans plusieurs départements, notamment celui de la Charente, et de nombreuses communes de droite comme de gauche de l'ex-Région Poitou-Charentes. J'ai ainsi visité des communes rurales de 100 à 5 000 habitants, ce qui correspond à notre strate.

J'avoue être surpris parce que les élus que j'ai rencontrés et qui ont expérimenté l'expertise de l'EPF étaient tous unanimes. Cet outil m'a donc semblé extrêmement intéressant pour nous qui n'avons pas d'EPF sur notre département et, soyons honnêtes, nous n'en avons pas les moyens.

La démarche m'a vivement intéressé, surtout qu'il travaille dans nombre de domaines, comme celui des dents creuses industrielles, un domaine qui, à titre personnel, m'intéresse sur ma commune. C'est le cas également de gîtes ou d'équipements similaires sur des communes d'une centaine d'habitants. C'est un organisme qui a un réseau et un carnet d'adresses lui permettant souvent de trouver des solutions de portage financier. En fait, il propose de porter financièrement l'opération immobilière et la collectivité demandeuse s'engage à acquérir au prix d'achat le bien s'il n'a pas fait l'objet de projet dans les 5 ans. Or jusqu'à présent, l'EPF a toujours réussi à trouver des projets.

Quant à l'imposition, sujet qui me posait problème, j'ai souhaité avoir des précisions et c'est ainsi que j'ai retenu ce chiffre de 220 000 € et surtout la philosophie de l'EPF, sachant que le taux décroît chaque année. En fait, il était nettement plus important au départ pour permettre d'avoir un fonds de roulement suffisant. Aujourd'hui, chaque opération immobilière sert à réinvestir sur les autres. C'est ce que j'ai retenu et c'est la raison pour laquelle je suis quelque peu surpris de ce qui est avancé dans le rapport.

Il serait peut-être intéressant pour le Département de rencontrer les représentants de cet organisme ou de faire la démarche de leur demander précisément ce qu'il en est. Je sais qu'ils se déplacent et ils se sont d'ailleurs déplacés plusieurs fois. Je les revois demain car ils voulaient aussi me rencontrer en tant que Président d'EPCI. Je leur poserai donc de nouveau la question sur l'aspect fiscal, point qui me surprend quelque peu.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Le montant estimé de l'impact sur la fiscalité départementale nous a été donné par la Direction départementale des Finances publiques. C'est sur cette estimation que nous nous sommes donc fondés.

M. LEJEUNE. – Je ne sais pas qui a raison ou tort, mais ce sont les précisions qui m'ont été données.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, cela paraît cohérent.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Le Directeur général de l'EPF a écrit cette semaine à Mme la Présidente…

Mme LA PRESIDENTE. – Je les ai même rencontrés.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme... pour dire que le montant et l'impact financier que cela représenterait pour le département de la Creuse avaient même été minimisés. Tels sont les termes de son courrier.

Il est clair en tout cas que nous en avons largement discuté et que nous avons réfléchi avant de prendre cette décision car c'est à n'en pas douter un dispositif qui mérite d'être réfléchi et exploré. Le premier blocage se situe déjà au niveau de la fiscalité : tout dispositif ayant un impact sur la fiscalité départementale nous rend d'emblée très prudents. Par ailleurs, considérant les projets qui nous ont été présentés, nous avons trouvé qu'ils collaient plus à un contexte urbain, qu'ils concernaient plus les villes que nos petites communes rurales creusoises. L'illustration de ce constat passe par des cas très concrets : il s'agit souvent de réhabilitation de centres-villes vieillissants, avec de vieilles maisons et des bâtisses en très mauvais état, méritant plutôt d'être rasées. L'EPF prend alors là toute sa dimension.

En fait, nous avons essayé de nous rendre compte de l'impact possible et de savoir si cet outil pouvait vraiment rendre service à nos collectivités locales et à nos mairies. Nous n'en avons pas trouvé l'intérêt.

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – Pour l'instant !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Bien sûr, pour l'instant !

M. SAUTY. – Pour abonder dans le sens de M. SIMONNET et compléter ses derniers propos, en fait, l'EPF permet d'apporter une aide à l'aménagement. Par exemple, si demain la ville de LA SOUTERRAINE a un projet sur un quartier, qui suppose une expropriation, l'EPF s'en chargera à votre place. Le fait qu'une structure d'Etat agisse à la place d'élus, c'est très utile et politiquement intéressant. Seulement, et tel est le problème, il faut avoir des projets d'aménagement, comme pour ce qui est du Département celui de construire une nouvelle route, par exemple.

En fait, pour les collectivités, que ce soit des intercommunalités ou des villes, qui ont des projets d'aménagement, l'adhésion à l'EPF présente un intérêt. C'est la raison pour laquelle la ville de Limoges va y adhérer de manière positive, ce qui, inversement, n'est pas le cas des départements ruraux qui ont assez peu de « créances », comme la Haute-Vienne, la Corrèze ou notre département.

Comme nous pouvons le lire dans le rapport, « ses ressources sont constituées par une Taxe Spéciale d'Equipement assise sur des taux additionnels aux 4 taxes. » En fait chaque collectivité a des taux de taxes différents, ce qui explique le chiffre indiqué pour le Département.

M. LEJEUNE. – Je n'ai pas du tout compris la délibération ainsi ! Il ne s'agit pas de savoir si le Département adhère ou pas à l'EPF. Il est certain, et là je rejoins complètement Jérémie SAUTY, que le Département n'a aucun intérêt, lui, en tant que collectivité, à y adhérer. Il s'agit simplement d'émettre un avis sur l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF pour permettre aux collectivités creusoises qui le souhaitent d'adhérer ! C'est bien ainsi que j'ai compris la proposition.

J'ai demandé à l'EPF de me faire visiter aussi des villes, mais sur des communes de 100 ou 200 habitants, des réalisations sont également très intéressantes.

Selon moi, le Département a tout intérêt à donner son accord et à reconnaître l'intérêt de ce décret, mais il n'a pas intérêt à adhérer lui-même à l'EPF.

Mme LA PRESIDENTE. – Je connais l'outil en tant que tel depuis un certain nombre d'années pour avoir rencontré le Président et le Directeur de l'EPF de la Région Auvergne. Cet EPF a également une longue expérience en termes d'accompagnement des collectivités, qu'il s'agisse d'une région, de départements qui, pour des projets, peuvent aussi parfois être accompagnés sous ce format-là et peut-être davantage sous l'angle de restructurations de bâtiments, mais aussi des intercommunalités et des communes.

Je suis donc un fervent défenseur de l'outil Etablissement Public Foncier. J'en ai d'ailleurs reconnu tout l'intérêt lorsque j'ai rencontré ceux qui sont venus nous présenter celui de Poitou-Charentes. Je leur ai toutefois indiqué que ce projet d'extension de périmètre d'intervention se présentait globalement un an trop tôt. En effet, quel sera demain le niveau d'information de toutes les collectivités susceptibles d'utiliser cet outil ? Il est extrêmement mince aujourd'hui.

Cet EPF suppose un coût ! Vous citiez, monsieur LEJEUNE, le chiffre de 220 000 €, ce qui représenterait 2 € par habitant. Alors, 3,85 € par foyer fiscal, c'est assez probable et ce n'est en rien surprenant. Par contre, pourquoi les Creusois payeraient aujourd'hui, en 2017 ? Il faut savoir que telle est bien l'attente du Ministère depuis un certain temps. « Signez l'extension et tout va bien… Nous vous donnerons des fonds publics d'Etat en plus… »

Quand cela sera-t-il pris en compte en Creuse dans les projets d'intégration, voire les nouvelles compétences, comme, par exemple, au titre de l'amélioration des centres-bourgs ou de la compétence habitat dévolue aux EPCI ?

C'est la raison pour laquelle j'ai été très surprise de la réaction du conseil municipal de LA SOUTERRAINE, sachant que la commune porte un projet d'aménagement de centre-bourg. Elle avait d'ailleurs déposé un projet au niveau du Massif Central, auquel elle est éligible et tant mieux ! L'outil étant adapté par rapport au projet, pourquoi donc le conseil municipal a-t-il manifesté une opposition ?

Par exemple, dans notre interco, ce n'est que demain que les représentants de l'EPF viennent présenter l'intérêt de l'outil et cette présentation est extrêmement importante. Pour notre part, nous nous positionnerons probablement dans les mois à venir en faveur de la compétence habitat au sein de l'intercommunalité, mais nous nous interrogerons fatalement : quelles conséquences induites ? Pour quels projets ?

Dans cet esprit, je perçois tout l'intérêt de s'inscrire dans le cadre d'un périmètre d'EPF. Mais cela doit-il être le cas en 2017 ? Les Creusois vont payer 220 000 € ou un peu plus en 2017 pour alimenter un EPF qui servira à d'autres projets déjà en cours depuis longtemps, en particulier sur Poitou-Charentes.

Enfin, sans peut-être aucun lien de cause à effet, un point de vigilance paraît cependant nécessaire. Vous savez qui préside l'EPF Poitou-Charentes…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – M. Macaire !

Mme LA PRESIDENTE. – Alors, vous comprendrez que je préfère ne pas entendre un maire s'étonner de tel ou tel « truc » ou de tel ou tel « bazar », si vous voyez ce que je veux dire…

Je le répète, c'est un outil très important qui devrait être efficace pour les projets des collectivités dans le Département, mais il manque juste une petite année…

M. LEJEUNE. – Je sais qui préside le conseil d'administration de cet EPF et c'est la raison pour laquelle je me suis bien attaché personnellement à prendre contact avec des élus de toutes sensibilités sur le territoire. Honnêtement, le meilleur défenseur de l'EPF que j'ai pu rencontrer est le maire de Loudun lui-même tout à fait enthousiaste.

Nous, nous sommes intéressés au titre, non pas de l'EPCI pour l'instant, mais de la commune de LA SOUTERRAINE parce que la stratégie rejoint l'outil AMI « revitalisation des centres-bourgs », dispositif auquel nous sommes éligibles. Nous avons eu la réponse cette semaine : notre projet sera bien financé. Nous savons que sur LA SOUTERRAINE et sur BOURGANEUF, d'après ce qui m'a été dit par la mairie, des projets pourront être financés par l'EPF dès cette année et rien qu'avec ce qui pourra l'être cette année, nous aurions un retour financier sur la Creuse supérieur, en masse monétaire, à ce que nous verserions.

Je pose la question : avons-nous l'obligation de nous prononcer sur le sujet ce soir ou pouvons-nous attendre la prochaine séance plénière pour en décider ?

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je l'ai dit à l'EPF, pour moi, cette année, c'est vraiment trop tôt et il serait de bon aloi d'y réfléchir pour la fin de l'année ou le début de l'année 2018. D'ici là, l'EPF aura le temps de se faire connaître et de dire à quoi il sert, en somme de faire un vrai travail, non pas seulement en termes d'information, mais dans le recensement des projets. Le coût est tout de même de 220 000 €, et ce pour des questions de préemption et d'avances sur fonds juste pour une commune du Département ! Comprenez que je porte la vision départementale des 259 communes de la Creuse !

M. LEJEUNE. – Ce sont d'ores et déjà deux communes qui sont prêtes et dont les projets pourraient être financés par l'EPF.

Mme LA PRESIDENTE. – Comment procède l'EPF ? Vous propose-t-il une adhésion à vous, en tant que communes ?

M. LEJEUNE. – Chaque collectivité est libre de contractualiser ou pas avec l'EPF. En revanche, conformément au décret étendant le périmètre d'intervention de l'EPF, l'impôt est prélevé automatiquement. Par conséquent, que les collectivités contractualisent ou pas, on paye !

Mme LA PRESIDENTE. – Par conséquent, tous les Creusois paieraient cette année…

M. LEJEUNE. – Au moins pour deux communes cette année !

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – Nous parlons là de la commune de LA SOUTERRAINE et la com d'agglo n'aurait pas été, semble-t-il, consultée… Je ne comprends pas bien !

M. LEJEUNE. – La commune de LA SOUTERRAINE a été consultée parce que moi, en tant que premier adjoint en charge du dossier AMI « revitalisation des centres-bourgs », j'ai eu une information sur l'EPF et j'ai fait moi-même la démarche de leur demander une explication. Ce ne sont pas eux qui se sont adressés à moi.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense qu'il convient de reconsulter l'Association des maires et adjoints de la Creuse afin de savoir si elle porte la demande, sachant que sur 259 communes, seules deux sont prêtes à travailler aujourd'hui avec l'EPF. Dans ces conditions, faut-il émettre aujourd'hui un avis favorable à l'extension de son périmètre d'intervention ?

J'aimerais que l'AMAC me saisisse de cette demande qui est censée avoir été concertée par toutes les communes du Département. Il faut donc en reparler à Michel VERGNIER.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – L'Association des maires a invité l'ensemble des 259 communes et présidant cette réunion, je peux témoigner que nous n'étions même une dizaine d'élus présents. Certes, il s'agissait d'une réunion d'information à la demande du Directeur général dudit organisme et du Vice-président qui est un élu de la Vienne.

M. LEJEUNE. – Il doit s'agir du maire de Loudun.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Peut-être.

M. LEGER. – J'ai rencontré le Directeur de l'EPF voilà quelques mois et en tant que Président de la communauté de communes Creuse Grand Creuse, j'ai adressé une lettre d'intention auprès de l'EPF par rapport à l'avenir d'un terrain situé au cœur d'AUBUSSON.

Pour notre part, nous considérons qu'il est extrêmement important de pouvoir conventionner avec l'EPF. Mais force est de reconnaître un flou certain, au titre de l'impact fiscal et de l'objet même du rapport. Nous prononçons-nous seulement sur l'extension d'un périmètre ? Nous prononçons-nous sur l'implication fiscale induite ? Ce sont là autant de questions qui nous interrogent, révélant un certain flottement.

Je vous entends lorsque vous dites que c'est sans doute un peu tôt pour nous prononcer, mais c'est peut-être aussi un peu tôt pour émettre un avis défavorable. La précaution ne serait-elle pas d'ajourner ce dossier ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est aussi ce que j'avais proposé, mais s'il a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance, c'est en raison d'une date butoir pour émettre un avis.

M. LEGER. – Ce doit être fin mars, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est dommage que nous n'ayons pas eu, sans avoir cette pression, un peu plus de temps pour nous prononcer. Il eût été souhaitable que ce soit septembre ou décembre prochain, le temps que les collectivités, toutes ensemble, me saisissent de cette demande et me démontrent l'intérêt d'accepter cette extension de périmètre sur le département de la Creuse.

Le courrier en question est rédigé en ces termes : « Je vous serais obligée de bien vouloir recueillir l'avis de votre assemblée sur ce projet de décret dans un délai de trois mois à la date de réception » de ce courrier, qui est celle du 2 janvier 2017.

M. LEGER. – Il en est bien ainsi, en effet. Cela me revient à l'esprit.

Mais il serait regrettable, en émettant un avis défavorable, d'empêcher les collectivités de contractualiser avec l'EPF.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais le fait d'émettre un avis favorable n'est pas neutre en termes d'impact sur la fiscalité départementale. Le travail de l'AMAC serait d'insister de nouveau auprès des communes et de leur soumettre une nouvelle présentation, par exemple lors de la prochaine assemblée générale.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Pour ma part, je pars du principe que les élus sont responsables et que s'ils avaient été intéressés, ils auraient répondu présents à cette réunion. Qui plus est, un compte rendu a été envoyé à toutes les communes pour expliquer précisément les modalités d'intervention de l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes. Je ne saurais vous en dire davantage…

M. FOULON. – Monsieur LEJEUNE, je suis quelque peu étonné que vous parliez de projets et de réalisations très intéressantes sur des communes de 100 habitants !

Mme LA PRESIDENTE. – Je pourrais vous parler d'un projet dans ma commune de 100 habitants, BUSSIERE-NOUVELLE, que j'étais intéressée à monter avec un établissement public foncier.

Je vous cite le cas d'une collectivité en Auvergne qui disposait d'un budget de 60 000 €, sachant qu'une maison était à vendre à 20 000 €. Seulement, le temps de concevoir le projet avec un architecte et de percevoir la DETR, elle a fini par s'adresser à l'EPF. En Auvergne, c'était une préemption sur dix ans. L'EPF acquérait le bien et la collectivité avait dix ans pour réaliser le projet et lui rembourser les 20 000 €, ce qui était ainsi supportable pour la collectivité à « petits billets ». Si dans les dix ans, la commune n'avait pas porté de projet, l'EPF remettait en vente le bien qui avait été acquis.

C'est un outil avec des montages qui fonctionnent plutôt bien, mais cette date butoir nous obligeant à nous prononcer avant le mois de mars nous « bouscule ». C'est, à mon sens, prématuré. Pensez-vous vraiment que les EPCI auront en 2017 des projets dans le cadre desquels ils feront appel à cet outil ?

M. LEJEUNE. – Surtout, je ne crois pas que le train repassera…

Mme LA PRESIDENTE. – Mais si, bien sûr !

M. LEJEUNE… et je pense qu'il est dommage de se priver d'un tel outil.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais pourquoi le train ne repasserait-il pas l'année prochaine ? En quoi cet établissement public serait-il empêché l'année prochaine d'élargir son périmètre ?

M. LEJEUNE. – Mais pourquoi rendre un avis négatif ?

Mme LA PRESIDENTE. – Dans un premier temps, nous avions précisé que ce n'était pas suffisamment net dans le libellé de la proposition.

Si nous émettons aujourd'hui un avis favorable, nous nous engageons à susciter de la pression fiscale supplémentaire, de l'ordre de 200 000 €. Comment le justifier ? Sur quels projets portés par les communes ou les EPCI ? Je trouve que c'est aujourd'hui vraiment trop insuffisant. En tout cas, nous recevrons demain les représentants de cet EPF et je serai amenée à les revoir de toute façon, cet établissement ayant tout intérêt à élargir son périmètre d'intervention sur notre département. Que prend-il comme risques ?

M. LEGER. – Qu'en pensent la Corrèze et la Haute-Vienne ?

Mme LA PRESIDENTE. – La Corrèze opterait pour un avis négatif, les partenaires des collectivités étant la SELI et la SAFER.

M. LEGER. – Si le département de la Creuse ne se prononce pas en faveur de cette extension de périmètre, les collectivités qui portent des projets pourront-elles ensuite faire acte de candidature ?

M. LEJEUNE. – En fait, le décret permet de contractualiser. Si le décret n'est pas pris, il est clair que personne ne peut contractualiser.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous communique les informations qui nous ont été communiquées sur les départements sollicités pour avis : le Lot-et-Garonne serait favorable ; la Gironde et la Corrèze seraient défavorables ; la Charente et les Deux-Sèvres seraient plutôt réservés ; la Haute-Vienne, la Charente-Maritime et la Vienne n'ont pas encore transmis leurs intentions.

M. LEJEUNE. – Le département de la Charente, comme les trois autres de l'ex-Région Poitou-Charentes n'ont pas à se prononcer puisqu'il s'agit de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes !

M. LEGER. – Madame la Présidente, la CP peut-elle être autorisée à se prononcer sur ce dossier ? Nous aurions ainsi plus de temps pour caler à bon escient notre décision car il est clair que l'on « flotte » sur ce sujet. Je ne sais pas si un tel avis peut être validé en CP. Dans l'affirmative, ce pourrait être le cas d'ici au 30 mars, ce qui nous permettrait d'en savoir un peu plus car nous sommes là dans le flou.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je rappelle quand même qu'au-delà des discussions, nous nous engageons pour 220 000 € !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont les Creusois que nous engageons à payer 220 000 €.

Ce qui, pour ma part, m'inquiète, ce sont les propos de M. SIMONNET au sujet de cette réunion de l'Association des maires de la Creuse.

M. LEGER. – Vous savez, les maires sont très sollicités. Je ne me souviens plus comment était libellée l'invitation de l'AMAC qui avait pour objet de présenter l'EPF, mais ce n'était sans doute pas le moyen le plus sûr pour voir 50 maires assister à ladite réunion. Je veux dire par là qu'il ne faut peut-être pas voir dans le manque de succès de cette réunion un manque d'intérêt pour le dispositif.

En fait, nous comprenons ce que vous dites, mais il faudrait bien prendre la mesure de tous les impacts avant d'émettre un avis défavorable, au risque de « pénaliser » des collectivités intéressées. Je pense que c'est là un point sur lequel nous nous rejoignons. C'est pourquoi je proposais que nous puissions nous prononcer en CP. Nous pourrions ainsi en savoir un peu plus d'ici à trois semaines, un mois, voire un mois et demi, en tout cas avant la date butoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Ecoutez, prenons cette décision ce soir et nous vérifierons que la CP est bien compétente.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui car telle est mon interrogation.

Mme LA PRESIDENTE. – Disons que nous prenons le risque que la CP ne soit pas compétente.

M. LEJEUNE. – Il ne s'agit par ailleurs que d'un avis.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, mais si c'est de la compétence de l'Assemblée départementale, même si un avis est rendu en CP, le dossier devra obligatoirement être présenté de nouveau en séance plénière. Nous serons alors hors délai des trois mois, Mme la Présidente ayant été saisie de ce dossier le 2 janvier.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je vous invite à prendre ce soir une délibération pour que la CP se prononce sur ce dossier. Bien entendu, nous vérifierons les modalités juridiques restant à apprécier.

Je mets donc aux voix cette proposition visant à donner délégation à la Commission permanente pour émettre un avis sur ce projet d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET ANNEXE 2017

RAPPORT N°CD2017-02/5/37

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Le budget annexe 2017 du Laboratoire départemental d'Analyses a ainsi été établi : 248 278 € en dépenses d'investissement et 3 053 035 € en dépenses de fonctionnement, les recettes étant, pour leur part, estimées à 2 434 800 €. Au vu de ces éléments, la dotation de service public serait de 618 235 €.

Dans le cadre de l'objet du rapport, sont mentionnés les principaux investissements proposés ; je vous en épargne la lecture.

S'agissant de la section de fonctionnement, le budget prévisionnel a été établi avec la réintégration des personnels techniques et administratifs de la DEATL dont les missions relèvent du Laboratoire départemental. Ce sont 7,65 ETP qui étaient précédemment rémunérés sur le budget principal de la collectivité. Ainsi, les frais de personnel connaissent une augmentation de l'ordre de 22,8 % et s'élèvent globalement à 1 857 200 €, ce qui explique la dotation de service public d'un montant de 618 235 €.

Pourquoi cette dotation ? Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer au cours de cette séance, suite aux observation de la Chambre régionale des Comptes, il est indispensable de mettre en place une comptabilité analytique qui nous permettra de déterminer le coût des missions de service public et, *de facto*, le volume de la dotation de service public. Cette dotation sera versée par le Conseil départemental au Laboratoire pour lui permettre d'accomplir ses missions.

Ce budget est transparent et sincère. La loi nous oblige à procéder ainsi et c'est la façon dont il aurait fallu procéder dès le départ. Puisque vous parliez précédemment du dialogue social, monsieur LEGER, il faut savoir que les représentants syndicaux du Conseil départemental ont précisément mis l'accent sur un fait qu'ils avaient dénoncé en 2010-2011 : l'ancienne majorité avait retiré du budget annexe du Laboratoire les personnels de la DEATL pour les faire figurer sur le budget principal du Conseil général, ce qui faussait évidemment les résultats budgétaires.

C'est ainsi que l'on nous a « vendu » voilà quelques années le fait que le Laboratoire allait parvenir à l'équilibre financier, ce que j'ai cru naïvement comme mes collègues. Nous en étions tellement ravis que nous voulions vraiment y croire. Nous nous rendons compte que la réintégration des charges de personnel sur les volets technique et administratif génère une augmentation significative, d'où ce montant de 618 235 € de la dotation de service public.

Telles sont les réalités. Là rien n'est masqué et tout est clair.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Le constat semble donc partagé. Vous le savez bien, cette démarche a pour objet de répondre aux observations de la Chambre régionale des Comptes.

Je mets aux voix la proposition visant à affecter, avant l'adoption du compte administratif 2016, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2017, au compte 001, pour un montant de 119 377,50 €, et à voter le budget annexe 2017 du Laboratoire, annexé au rapport, qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 618 235 €. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT – BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/5/38

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions afférentes à la fonction 7 « Aménagement et Environnement », sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Les propositions au titre de l'environnement – sous-fonction 73 –, précisément détaillées dans le rapport, concernent les actions en matière de déchets ménagers et les actions en faveur du milieu naturel : le CEN, le Conservatoire d'espaces naturels, la RNN de l'Etang

des Landes, les sites Natura 2000 et la politique Espaces Naturels Sensibles, la politique en faveur de la qualité des eaux et la forêt.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Les propositions au titre de l'aménagement et du développement rural - sous-fonction 74 –, largement évoquées aussi dans le rapport, concernent le FDAEC, le Fonds d'aide à l'équipement des communes, le partenariat avec le SDEC, le Syndicat mixte de la Fôt, les subventions aux salles de loisirs, la randonnée et les loisirs de nature, ainsi que la recette DGE.

S'agissant de la randonnée et des loisirs de nature, je tiens à mettre l'accent sur un nouveau dispositif : le dispositif d'aide en faveur des collectivités pour l'entretien et le balisage des chemins de petite randonnée. Notre collègue Laurent DAULNY y a largement travaillé avec Pascal SAVOURAT. Des réunions d'information très intéressantes avec les élus locaux, auxquelles vous avez dû assister, ont été organisées dans les cantons. Ces réunions nous ont permis de bien prendre en considération l'intérêt sur le plan touristique et en matière de loisirs d'avoir des chemins de randonnée entretenus et balisés, ce qui fait aussi partie de l'attrait de notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur le FDAEC, quelle est votre position ? Envisagez-vous de le rétablir quand vous aurez une « cagnotte » ? Quelles sont vos intentions ?

Mme LA PRESIDENTE. – A quoi le FDAEC sert-il globalement ? Ce sont quelques milliers d'euros de subventions pour des travaux d'équipement et, la plupart du temps, un bout de route ou de chemin. L'année dernière, j'ai entendu M. le Préfet annoncer lors de la cérémonie des vœux que l'enveloppe DETR pour les communes était portée de 6 M€ à 9 M€ et il paraît que cette année, elle serait portée à 12 M€. Bravo et félicitations ! Comment le Département est-il, en la circonstance, encore sollicité au titre du FDAEC ? Là, je m'interroge ! J'en conclus tout simplement qu'il ne suffit pas d'augmenter l'enveloppe, ce qui est déjà très bien, mais qu'il faudrait que la commission réexamine le plafonnement des aides. La commune de BUSSIERE-NOUVELLE, par exemple, a demandé 1 700 € au Département parce que l'enveloppe pour un bout de route était au maximum plafonnée à 4 500 € de l'Etat. Depuis que la DETR a doublé, dotation à laquelle s'ajoute notamment le FSIL, que les communes utilisent ces dotations à bon escient ! Au lieu de venir demander 1 700 € au Département, moi je vais demander à l'Etat de me les donner ! Ce dernier permet aux collectivités de bénéficier de dotations pour l'investissement. Il est clair que c'est une vrai politique de l'Etat : tandis qu'il baisse les dotations de fonctionnement aux collectivités, il amplifie la possibilité pour les communes de bénéficier d'aides à l'investissement. Bravo ! Théoriquement, elles n'ont donc pas besoin de s'adresser au Département.

Quant à nous, par contre, nous allons affecter le 1 M€ à nos propres routes. Comme je l'expliquais aux maires que je rencontrais l'an dernier dans les réunions cantonales, s'il y a des moyens financiers pour la voirie communale, c'est très bien, mais il

serait tout de même ballot que nous ne parvenions plus à entretenir le réseau départemental qui alimente le réseau communal !

M. LEGER. – Concernant le FDAEC, c'est non, alors ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est non, en effet, parce que l'Etat n'arrête pas de dire qu'il affecte des moyens supplémentaires.

M. LEGER. – Et c'est vrai !

Mme LA PRESIDENTE. – Que ces enveloppent servent donc utilement ! Le Département, lui, n'émarge pas à ce titre et je l'avais d'ailleurs fait remarquer à M. le Préfet lorsque, à l'occasion de l'une de nos réunions, il a passé en revue toutes les dotations dont la Creuse bénéficie. La DETR ne revient pas au Département.

M. LEGER. – Seule différence, madame la Présidente, le FDAEC profitait à toutes les communes puisque les Conseillers généraux à l'époque le répartissait sur chacune d'elles. En revanche, quelle est la part des communes qui, dans ce département, obtiennent de la DETR ? Je ne saurais le dire, mais ce ne sont évidemment pas toutes les communes.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce peut être un objectif de la commission de répartition. Au regard d'une dotation spécifiquement « communes », portée de 6 M€ à 12 M€, il s'agissait de 1 M€ du Département pour 259 communes ! Il suffit sur la DETR de réserver 1 M€ et de le répartir sur chacune des communes. L'Etat a conscience des difficultés des départements et, en particulier, de la Creuse. Le transfert serait tellement facile à opérer ! Il faut une vraie volonté politique publique locale de la part de l'Etat et des élus de la commission DETR. Nous n'allons tout de même pas nous bagarrer pendant 150 ans à cet égard ! Ne pas attribuer du FDAEC, ce n'est pas pour nous préserver un trésor de guerre !

M. LEGER. – S'agissant donc du FDAEC, c'est non ?

Mme FAIVRE. – Vous dites, monsieur LEGER, que toutes les communes ne perçoivent pas de la DETR. Modeste et ne comptant que 300 habitants, ma commune affecte entre 50 000 € et 60 000 € chaque année sur les routes, mais nous veillons à réaliser des économies. Bref, nous gérons bien !

Je veux surtout ajouter que nous avons confié la compétence au SIERS Evolis, ce qui, de fait, nous facilite la constitution des dossiers DETR. C'est Evolis qui s'en charge. En tout cas, depuis que les réparations sont éligibles, chaque fois nous avons bénéficié de la DETR. Je pense que toutes les communes peuvent y prétendre et que leur dossier peut être validé. Je veux dire par là que c'est aussi bien réparti que le FDAEC qui, certes est porteur

électoralement, mais pour moi, c'est du saupoudrage. *(Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.)*

M. LEGER. – Moi, j'en connais qui disent aujourd'hui pis que pendre du FDAEC, mais qui, à l'époque, acceptaient d'en bénéficier

Mme FAIVRE. – Evidemment ! C'est le SIERS qui venait vers nous pour nous faire remarquer que nous n'avions pas utilisé le FDAEC ! Lorsque nous le répartissions, il se trouve que nous affections le même montant à chaque commune, soit environ 5 000 €. Franchement, c'est du saupoudrage, surtout lorsque l'on sait que 1 M€ sur le budget permet de réaliser des travaux de réfection de cinq à dix traverses. Je peux vous dire que les communes sont bien plus contentes que leur traverse soit prise en compte.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – En complément de tout ce qui a été dit dans ce débat, qu'il s'agisse des financements FDAEC ou DETR pour la voirie, en tout état de cause il faut des devis et les travaux doivent être réalisés. Jean-Luc LEGER observait que toutes les communes en étaient bénéficiaires et il est vrai qu'il était procédé à une attribution au titre du FDAEC, mais il fallait bien aussi un projet et des devis.

Un certain nombre d'élus siègent à la commission DETR qui, il est vrai, a à connaître de nombreux dossiers. D'ailleurs, pour ceux qui concernent la voirie, la règlementation a été revue pour augmenter le plafond de la DETR et pour pouvoir réaliser des tranches de travaux, ce qui permet de bénéficier des 30 % de 30 000 €, soit 9 000 €. Depuis ces dernières années, les moyens sont donc très larges pour des travaux de voirie ou autres. Par ailleurs, nombreuses sont les communes qui bénéficient de la DETR, comme en atteste le bilan communiqué en commission. Ces deux dernières années, toutes celles qui sollicitaient de la DETR pour leurs projets ont été retenues.

Certes, nous étions très attachés au FDAEC, mais je me souviens aussi que lors du changement de majorité en 2015, notre collègue Eric JEANSANNETAS nous avait dit qu'en 2014, vous vous étiez, vous aussi, posé la question de le suspendre ou de le supprimer.

M. LEGER. – Tout à fait. En tout cas, ce que vous dites de la DETR pour vous en réjouir, et tout le monde ne peut effectivement que se réjouir de cette augmentation importante, c'est finalement une réforme considérable des finances locales qui passe quasiment inaperçue. Qui le sait parmi nos administrés ? En revanche, s'agissant des baisses de dotations, tous les Creusois en ont entendu parler. Mais l'augmentation de la DETR qui donne aux communes faisant le pari de l'avenir les moyens d'investir passe, disais-je, presque inaperçue. Je vous remercie d'ailleurs de mettre l'accent sur cette augmentation par l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Si nous prenons du recul sur cette réforme des dotations aux collectivités, il est là le noyau dur : l'Etat veut montrer l'exemple et contraindre les

collectivités, après les y avoir incitées, à baisser leurs dépenses de fonctionnement en diminuant leurs dotations. En échange, il leur donne les moyens d'investir. Au fond, je me demande si nous sommes nombreux à ne pas le partager, mais l'afficher publiquement est, disons une autre histoire. Quand on fait partie des élus qui soutiennent le Gouvernement ayant pris ces décisions et qui, en tant que parlementaires, les votent à Paris, après, il faut l'assumer sur les territoires, mais le discours est parfois différent.

Au fond, je pense que tel est aussi l'outil de modernisation parce que dépenser en fonctionnement, c'est réduire ses marges d'investir et l'investissement est la modernisation d'un territoire en ce sens que c'est écrire son devenir. Telle est donc aussi la situation ! L'Etat contraint les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement et, en échange, il leur donne les moyens d'investir. Ce n'est ni de gauche ni de droite, encore que ce soit peut-être un peu plus de droite, mais peu importe !

M. LEGER. – Il manque peut-être juste un paramètre, mais je pense que l'élu qui l'intégrera n'est pas encore né : faire entrer en ligne de compte la mobilisation du potentiel fiscal d'une commune. Mais là, aucun Président de la République ne s'y osera !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, c'est un critère que j'avais intégré en 2005 dans la répartition à laquelle je procédais.

M. GAUDIN. – Moi aussi.

Mme LA PRESIDENTE. – L'absence d'effort fiscal de la part d'une commune peut s'entendre, mais alors, il ne faut pas qu'elle pleure de ne pas avoir assez de « sous » !

Mme FAIVRE. – Un fonds de péréquation qui intéresse les com-com…

Mme LA PRESIDENTE. – Le FPIC.

Mme FAIVRE… est une incitation à faire du matraquage fiscal.

M. LEGER. – Il ne s'agit pas de faire du matraquage fiscal dont vous êtes par ailleurs les spécialistes ! *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)* Il s'agit de comparer la mobilisation du potentiel fiscal qui est très inégale dans ce département.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Voilà un vieux serpent de mer ! François Hollande avait promis en 2012 de réformer la DGF et le Gouvernement devait s'y attaquer.

M. LEGER. – C'est peut-être l'une des rares promesses qu'il n'a pas réalisées, maintenant que vous m'y faites penser !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Monsieur LEGER, je trouve que nos échanges sont bien plus constructifs et fructueux de nuit que de jour ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Eh oui ! La nuit porte conseil !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – En fait, nous devrions siéger en séance plénière uniquement la nuit, en tout cas, tard le soir ! Je nous trouve apaisés dans la réflexion.

M. LEGER. – Et moi, je vous trouve excellents lorsque vous saluez une réforme de ce Gouvernement ! Quand vous vous réjouissez de l'augmentation considérable de la DETR, soit de 200 % en deux ans, je vous trouve excellents.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Vous, en revanche, vous l'êtes peut-être moins parce que vous devriez communiquer. Tel serait votre rôle !

Mme LA PRESIDENTE. – Au lieu de communiquer sur ce que nous faisons de mal, communiquez sur ce que vous faites de bien !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Hier matin, lors de votre conférence de presse, vous auriez dû communiquer sur l'augmentation de la DETR ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions d'inscriptions budgétaires en investissement, aux chapitres 907 et 917 et, en fonctionnement, au chapitre 937, seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/5/39

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Dans le cadre des structures d'animation et de développement économique, les propositions concernent la politique territoriale contractualisée.

Le développement économique a trait au financement des diagnostics Banque de France, GEODE, et à la SEM Maison du Limousin qui, avec la loi NOTRe et depuis la fusion des régions, a pour projet de se regrouper avec la Maison de l'Aquitaine à compter du premier semestre 2017 afin de créer un lieu unique, une ambassade économique et culturelle sur Paris.

Les propositions relatives à l'agriculture concernent le Laboratoire départemental d'Analyses sur lequel un rapport spécifique nous a été présenté, ainsi que les autres interventions agricoles : le soutien aux exploitations agricoles dans le cadre d'une contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, avec, en section d'investissement, l'aide à l'investissement des CUMA, l'aide aux aménagements hydrauliques, le soutien à l'aménagement foncier et le soutien à l'agriculture durable et, en section de fonctionnement, le soutien aux exploitations agricoles et aux structures professionnelles et associatives relevant de ce secteur. Au titre des autres interventions agricoles, figure également l'adhésion du Département à l'association Agrilocal pour l'utilisation de la plateforme et la mise à jour du site « Agrilocal23.fr ».

Les propositions afférentes à l'industrie, au commerce et à l'artisanat sont relatives aux aides en faveur de l'expansion économique. Celles afférentes au développement touristique concernent, en investissement, les programmes départementaux avec l'acquisition de panneaux d'informations touristiques, ainsi que les aides, d'une part, au secteur public et, d'autre part, au secteur privé. En fonctionnement, les enveloppes pour soutenir les structures et organismes qui animent le territoire et contribuent ainsi à son développement nous sont proposées dans un rapport spécifique, examiné précédemment ; figure également au projet de budget la cotisation de l'Association « Maison de la Creuse ».

Il est à préciser que toutes ces propositions largement détaillées dans le rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires dont le vote interviendra en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAUDIN me précise que les nouveaux panneaux indiquant la Cité de la Tapisserie sont posés.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – La question avait été évoquée lors de la dernière réunion du comité syndical consacrée au vote du budget. L'engagement avait été pris alors que les panneaux seraient posés pour début février et c'est effectivement le cas. En contrepartie, j'attends que le poissonnier déménage de la place pour l'esthétique du cadre environnant la Cité de la tapisserie. *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – C'était d'ailleurs une remarque à la demande de M. LOZACH.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En tout cas, j'espère que le maire d'AUBUSSON prendra la bonne décision.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Les propositions figurant au rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires en investissement, aux chapitres 909 et 919, et en fonctionnement, au chapitre 939, qui seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

INVESTISSEMENT
OPERATIONS NON VENTILEES – OPERATIONS SANS REALISATION
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/40

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant aux rubriques financières et, en premier lieu, aux opérations non ventilées d'investissement, rubrique 92, et aux opérations sans réalisation – cessions d'immobilisations et virement – rubrique 95 :

- chapitre 922 – Dotations et participations, 2 500 000 € en recettes ;
- chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières, 10 951 062 € en dépenses et 12 404 783,01 € en recettes ;
- chapitre 926 – Transfert entre les sections, 9 863 000 € en recettes et 1 985 822 € en dépenses ;
- chapitre 951 – Virement de la section de fonctionnement, 795 000 € en recettes
- chapitre 954 – Produit des cessions d'immobilisations, 120 000 € en recettes.

Ces inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?…

Je considère donc que vous avez pris acte des propositions contenues dans ce rapport et nous nous prononcerons sur les inscriptions prévues à ces chapitres en fin de séance, à l'occasion du vote du budget, chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT
SERVICES COMMUNS NON VENTILES
CHAPITRES SANS REALISATION
BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2017-02/1/41

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il convient, là aussi, de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant à ceux relatifs aux dépenses et recettes de la rubrique 94 « Services communs non ventilés » et de la rubrique 95 « Chapitres sans réalisation » :

- Chapitre 940 – Fiscalité reversée ;
- Chapitre 941 – Autres impôts et taxes ;
- Chapitre 942 – Dotations et participations ;
- Chapitre 943 – Opérations financières ;
- Chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- Chapitre 946 – Transferts entre les sections ;
- Chapitre 952 – Dépenses imprévues de fonctionnement ;
- Chapitre 953 – Virement à la section d'investissement ;
- Chapitre 940 – Impositions directes.

Mme LA PRESIDENTE. – Les propositions vous sont détaillées en termes d'affectation sur lesdits chapitres, en dépenses et en recettes.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je souhaite demander à M. SIMONNET où nous en étions au sujet de l'harmonisation de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur le Département.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – La taxe additionnelle a été adoptée en séance par l'Assemblée départementale et elle vient s'ajouter à la taxe de séjour.

Mme PENICAUD. – Oui, j'ai bien compris, mais où en sommes-nous de cette harmonisation de la taxe de séjour ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Sans que ce ne soit un vœu pieux, je souhaite vraiment que les intercommunalités auxquelles est dévolue, depuis le 1er janvier de cette année, la compétence tourisme partagée avec le Département et la Région mettent en place la taxe de séjour à laquelle viendra automatiquement s'ajouter la taxe additionnelle.

Mme PENICAUD. – Finalement, nous n'avons pas vraiment avancé en termes d'harmonisation.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Non, en raison de la fusion très récente des intercos. Il faut donc laisser un peu de temps, mais cela se mettra en place.

Mme PENICAUD. – D'accord et merci.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions contenues dans ce rapport font l'objet d'inscriptions budgétaires sur lesquelles l'Assemblée départementale sera invitée à se prononcer en fin de séance, lors du vote global du budget.

TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISLE ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N°CD2017-02/1/42

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des ENS et les CAUE, sachant que les recettes de cette taxe prévues au titre du budget primitif 2017 s'établissent à 1,1 M€ et que celles encaissées dans le cadre du CA 2016 se sont élevées à 964 677,28 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1 comme suit :

- 87 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles, les ENS ;
- 13 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, les CAUE.

Pour 2017, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de 125 408 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2016

RAPPORT N°CD2017-02/1/43

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de nous prononcer sur les enveloppes ouvertes sur chaque fonction pour les subventions, article 657, hors dotation cantonale, représentant un montant de 3 155 216 €, et les participations, article 656, soit un total de 3 240 640 €.

Il nous est également proposé de donner délégation à la Commission permanente pour affecter les enveloppes votées et d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions à intervenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A combien s'élève cette année la participation du Conseil départemental au Parc naturel régional et au Syndicat mixte de Vassivière ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Pour le PNR, il s'agit de 85 000 €, comme il est inscrit, au titre des participations, dans le cadre de la fonction 7 « Aménagement et environnement »…

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi de vous interrompre, monsieur le Vice-président, pour signifier que la participation du Conseil départemental au PNR est, non pas de 85 000 €, mais de 33 000 €, me semble-t-il. C'est le montant que nous avions fixé l'an dernier et aucun changement n'intervient cette année.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, mais nous l'avions votée en deux fois.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais l'an dernier, le montant attribué était calculé jusqu'au terme de la charte, au mois de mai.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Ce n'était pas en année pleine l'an dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – En vertu d'un accord entre les trois départements, il s'agissait de tant d'euros par habitant. C'est ce que nous vous avions présenté l'année dernière.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, 2 € et quelques par habitant.

Quant au Syndicat mixte le Lac de Vassivière, la participation est de 265 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant ce syndicat, nous en sommes toujours au même point, s'agissant d'une participation statutaire. Faisant partie de ce syndicat, nous faisons ce que l'on nous dit de faire, et point barre !

J'ai reçu la mission du Commissariat général, mission envoyée en renfort par les services de l'Etat sur la prospective susceptible d'être mise en place sur le syndicat. Ladite mission est toujours dans la phase de recherche de compréhension de ce qui s'est passé : pourquoi le syndicat en est-il là ? Je n'ai pas eu d'autres communications, hormis un appel à paiement *via* la trésorerie de ROYERE comme quoi le Département devait tant et était obligé de payer !

M. FOULON. – Ça, oui !

Mme LA PRESIDENTE. – « Mais pourquoi ? Et pour quoi faire », ai-je rétorqué à cette injonction ! Bref, nous en sommes toujours là…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Force est de reconnaître qu'avec l'ancien Président, ce fut catastrophique. C'est aujourd'hui une vraie pétaudière et c'est excessivement compliqué. Je le dis franchement et là, sans faire de politique. Le Président Gérard Vandenbroucke a découvert l'ampleur des dégâts et de la tâche de la mission. Je pense vraiment que beaucoup de travail est à faire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant le Parc naturel régional, je me souviens de votre explication l'an dernier. Le nouvel accord permettait à la Haute-Vienne de revenir, mais son retour est loin de compenser les désengagements de la Corrèze et de la Creuse.

Monsieur SAUTY, vous qui êtes Vice-président du PNR, comment le Parc fait-il justement avec beaucoup moins ? J'imagine que c'est près de 200 000 € sur un budget de moins de 1 M€. En deux mots, comment faites-vous ?

M. SAUTY. – Lors de l'avant-dernier bureau dans le cadre duquel il était question de deux sujets essentiels, la participation des collectivités et leur poids dans les statuts, il a été décidé que la part des départements, de l'ordre de 2 € par habitant, soit équivalente à celle des commune et des intercos, lesquelles verseront 2,20 € par habitant, sachant que la Région

continue de financer. La part du Département dans les statuts a ainsi été ramenée à un nombre de voix à peu près équivalent à sa participation.

Quelles sont les positions qui ont été ajustées ?

Il a été procédé à des ajustements sur le personnel, mais force est tout de même de reconnaître à la consultation des derniers rapports que les dépenses de personnel ont connu une forte augmentation. J'ai constaté avec surprise qu'un DGS sur un poste fonctionnel allait être mis en place pour remplacer M. JOBERTON. Je comprends qu'il le soit car il faut un directeur. En tout cas, cet emploi sera financé sur la base d'un DGS d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, s'agissant, qui plus est, d'un poste fonctionnel, c'est-à-dire plus 15 % de ce qu'il devrait percevoir et avec une NBI de 60 points. A telle enseigne que sa rémunération est de 5 000 € avec charges s'il est au grade 1 et de 9 000 € s'il est au dernier grade, le grade 12. Il s'agit là, je le rappelle, non pas d'une création d'emploi, mais du remplacement du poste de M. JOBERTON.

En revanche, il est créé un emploi de DGAS sur un poste fonctionnel et donc rebelote ! S'il est au grade 1, il percevra une rémunération de l'ordre de 3 500/4 000 €, laquelle pourra chiffrée jusqu'à 8 000 € selon le grade.

En guise de comparaison, un administrateur qui sort de l'INET ou de l'ENA, s'il n'est pas recruté sur un poste fonctionnel, perçoit d'entrée, selon le grade, 2 000 € ou 3 000 € !

M. LEGER. – Avec ce que vous venez de nous dire, nous allons nous retirer du Parc !

M. SAUTY. – J'ai procédé moi-même aux calculs, mais c'est écrit noir sur blanc dans les derniers rapports que j'ai consultés, les rapports n°s 8, 9 et 10.

M. LEGER. – Voilà quelque temps que je veux démissionner du Parc, mais là, je vais vraiment prendre la décision ! *(Sourires.)*

M. FOULON. – Jean-Luc LEGER s'améliore au fil de la nuit ! *(Sourires.)*

M. SAUTY. – A la fin, nous serons d'accord !

Par ailleurs, pour être tout à fait honnête et transparent à ce sujet, je précise que le Président du PNR a demandé une rallonge respectivement au département de la Corrèze et au département de la Creuse. La réponse de ce dernier, en tout cas la mienne, est négative.

Il a négocié des participations, alors qu'il savait très bien quels seraient nos engagements financiers et il les a acceptés. Quant à la création de postes de DGAS et de DGS, vu les conditions, franchement j'aimerais bien être DGS du PNR !

Mme LA PRESIDENTE. – Un DGS pour 25 agents, n'est-ce pas ?

M. SAUTY. – Le nombre d'agents, de 30 auparavant, est, en effet, de 25 aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut l'entendre pour le croire : un DGS et un DGAS pour 25 agents !

M. SAUTY. – C'est la raison pour laquelle je suis droit dans mes bottes en disant qu'il n'y aura pas d'augmentation du budget du PNR et je mesure mes propos. C'est à cet effet que nous avons été élus et, à cet égard, il n'y a aucun problème : nous n'accorderons pas la rallonge sollicitée.

M. LEGER. – Heureusement que les Creusois ne sont pas au courant de ces embauches !

Mme LA PRESIDENTE. – Et les Corréziens non plus !

M. SAUTY. – En tant que Vice-président, je tiens la position du Département et il est important que nous soyons entendus. Il serait extraordinaire de ne pas voir ce qui se passe et, de surcroît, de voter une rallonge.

Mme FAIVRE. – Ce n'est pas possible de ne pas voir ce qui se passe !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Peut-être et pourtant, il y a des antécédents !

M. SAUTY. – Pour être tout à fait honnête et transparent, je précise que Geneviève BARAT, Mme DELCOUDERC-JUILLARD, Christophe ARFEUILLERE et moi-même, nous avons refusé de percevoir des indemnités. En revanche, un Vice-président de ce PNR touche 600 € par mois, ce que je trouve incroyable. En tout cas, la question mérite réflexion, sachant que dans aucun autre PNR, les Vice-présidents ne sont rémunérés. Certains élus qui font beaucoup de travail perçoivent des indemnités, mais moi, j'ai refusé. J'y siège donc pour représenter la collectivité, mettre le holà à d'éventuelles dépenses trop exubérantes – dans ce cas, il est clair que c'est niet ! – et nous renforcer dans les négociations lorsqu'il s'agit des statuts. En revanche, je n'assiste pas à toutes les réunions, lesquelles sont très nombreuses, et ne percevant pas les indemnités, je préfère les laisser à ceux qui, précisément, y sont assidus.

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous a été clairement démontré, ce qui a été validé par la Région l'année dernière, que le Parc Limousin Périgord fonctionne avec, de mémoire, 2,60 € par habitant et il a toujours bien fonctionné. Il rend service aux usagers et aux élus localement. Je ne vois donc pas pourquoi le PNR de Millevaches ne fonctionnerait pas sur le même modèle. Il fait partie des Parcs naturels de la Nouvelle-Aquitaine comme les autres. C'est là un argument qui s'entend.

La vraie question sera aussi celle du redimensionnement – nous le verrons au niveau de la charte – et les interactions entre les EPCI, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne, les pays, etc. Il ne faut pas imaginer que rien ne changera non plus dans ces structures.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à voter les enveloppes ouvertes sur chaque fonction pour les subventions, article 657, et les participations, article 656, à donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de ces enveloppes et à m'autoriser à signer les conventions à intervenir. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2017 SUR LES PROPRIETES BATIES

RAPPORT N°CD2017-02/1/44

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Le vote des taux de la fiscalité directe locale ne concerne plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties, la seule qu'il nous reste !

Compte tenu du montant de la base prévisionnelle pour 2017, le produit fiscal à taux constant ressort à 25 675 000 €. Il est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau de celui de 2016, soit 22,93 %.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaite demander à M. GAUDIN s'il se souvient de ce qu'il nous disait en son temps, à savoir que même en n'augmentant pas le taux d'imposition, il était, malgré tout, en hausse par l'effet des bases.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Oui, mais c'était à l'époque où la revalorisation des bases était de 3 % ou 4 %, tandis que là, elle n'est que de 0,4 %.

Je le dis aux communes qui prétendent toujours qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts. Il y a une augmentation mécanique du fait de la revalorisation des bases décidée par la loi de finances.

J'en profite pour rappeler qu'entre 2006 et 2010, vous avez augmenté les impôts de 33 % !

M. LEGER. – Je constate pour votre part que cette année, vous revenez à des meilleurs sentiments…

Mme LA PRESIDENTE. – Telle n'est pas la question, sachant que nous vous avons démontré ce que l'on fait avec l'argent des Creusois. Nous réaffectons 5 M€ sur le fonctionnement et 795 000 € sur l'investissement. Par ailleurs, nous retrouvons une capacité d'autofinancement positive, ce qui nous permettra de nous adresser aux banques en relevant la tête !

Personne ne demande plus la parole ?...

M. LEGER. – Nous sommes pour le gel de l'augmentation du taux d'imposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix la proposition visant à maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau de celui de 2016, soit 22,93 %. *(Adoptée à l'unanimité.)*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N°CD2017-02/1/44

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Vous nous invitez, madame la Présidente, à nous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2017 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2017 contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

Personne ne demande la parole ?…

Je mets donc aux voix, actualisé, le projet de tableau des autorisations de programme / crédits de paiement, tenant compte des inscriptions pour l'exercice 2017. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

VOTE DU BUDGET 2017

RAPPORT N°CD2016-04/1/52

Mme LA PRESIDENTE. – Le produit des impositions directes, fixé à 25,7 M€, permettant l'équilibre du budget, il appartient désormais à l'Assemblée départementale de se prononcer sur chaque chapitre du budget 2017.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Absten-tion		Pour	Contre	Absten-tion
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	1 550 971,00 €	30	0	0	738 764,00 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	51 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 125 036,00 €	16	14	0	730 000,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	235 142,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	450 000,00 €	16	14	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	9 370 714,00 €	30	0	0	1 735 000,00 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	255 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	39 000,00 €	30	0	0	-			
91 - Equipements non départementaux								
Chapitre 911 : Sécurité	350 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	557 645,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	375 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	330 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	2 054 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	950 514,00 €	30	0	0	2 800 000,00 €	30	0	0
Chapitre 919 : Développement	1 253 943,00 €	30	0	0	-			
92 - Opérations non ventilées								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				2 500 000,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	10 951 062,00 €	30	0	0	12 404 783,01 €	16	0	14
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	1 985 822,00 €	30	0	0	9 863 000,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				795 000,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				120 000,00 €	30	0	0
001 - Résultat d'investissement reporté	-				1 198 301,99 €	30	0	0
TOTAL	**32 884 849,00 €**	**16**	**14**	**0**	**32 884 849,00 €**	**16**	**0**	**14**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Absten-tion		Pour	Contre	Absten-tion
1493 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	12 130 318,00 €	30	0	0	805 400,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	5 911 000,00 €	30	0	0	65 000,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 514 091,00 €	30	0	0	320 000,00 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 090 160,00 €	16	14	0	1 229 600,00 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 980 600,00 €	30	0	0	130 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	48 446 022,00 €	30	0	0	4 936 900,00 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	30 497 000,00 €	30	0	0	16 355 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : R.S.A.	18 520 694,00 €	30	0	0	522 000,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 921 290,00 €	30	0	0	516 312,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 113 260,00 €	16	14	0	153 498,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	8 277 627,00 €	30	0	0	2 825 800,00 €	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	3 037 551,00 €	30	0	0	2 583,25 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				32 592 000,00 €	30	0	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-				48 940 000,00 €	30	0	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				58 143 917,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	2 037 812,00 €	30	0	0	100,00 €	30	0	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 863 000,00 €	30	0	0	1 985 822,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	1 200 000,00 €	30	0	0				
Chapitre 953 : Virement à section d'investissement	795 000,00 €	30	0	0				
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-				5 912 742,75 €	30	0	0
TOTAL	**175 436 675,00 €**	**16**	**14**	**0**	**175 436 675,00 €**	**30**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**208 321 524,00 €**	**16**	**14**	**0**	**208 321 524,00 €**	**16**	**0**	**14**

Mme LA PRESIDENTE. – Le budget 2017 est donc adopté à la majorité.

L’ordre du jour appelle l’examen des motions et du vœu.

EXAMEN DES MOTIONS ET DU VŒU

Mme LA PRESIDENTE. – Nous commençons, si vous le voulez bien, par les motions examinées en troisième commission.

Lycée des Métiers du Bâtiment de FELLETIN

Mme CHAMBERAUD, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a été saisie de trois motions concernant le Lycée des Métiers du Bâtiment de FELLETIN, déposées respectivement par M. Jean-Luc LEGER et Mme Agnès GUILLEMOT au nom du groupe de la Gauche, par M. Bertrand LABAR au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre et par M. Jérémie SAUTY également au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Il a été proposé en commission une motion collective, en se fondant sur le texte de M. Jean-Luc LEGER et Mme Agnès GUILLEMOT et en y intégrant quelques modifications.

Cette motion se lirait ainsi :

« **Considérant** la réputation nationale d'excellence du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, le caractère exceptionnel de cette école tant par la qualité de ses enseignants que de ses équipements ; son aptitude à innover en proposant de nouvelles formations liées aux sciences et techniques de l'industrie et du développement durable ; la nécessité de s'appuyer sur la dynamique du label « campus des métiers » ;

« **Considérant** que l'Etat et la Région, mais aussi la profession avec la participation financière du Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage (3CA), de la Fédération Française du Bâtiment, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), soutiennent avec détermination cet atout de développement, ainsi que l'ont montré la table ronde du 16 juin dernier et la récente décision de la Région de rénover entièrement les internats à hauteur de près de 3 M€ ;

« **Considérant** que le LMB, acteur économique majeur pour la commune de FELLETIN, est le deuxième employeur du sud de la Creuse ; que la diminution des effectifs de 40 % en 10 ans, due aux réformes successives de l'enseignement technologique et professionnel, ainsi qu'à la concurrence des nouveaux établissements de formation créés dans les régions voisines, nécessite une impulsion décisive, particulièrement au moyen de formations adaptées et d'un projet d'ouverture de classe préparatoire aux grandes écoles post-BTS ;

« **Considérant** l'intérêt de recruter, en 2nd et en 1ère, des élèves préparant le bac-Pro Technicien Constructeur Bois (qui seraient regroupés avec la formation « technicien menuisier agenceur ») afin de compléter et de conforter la filière bois ;

« **Considérant** que cette demande avait fait l'objet d'un important travail de préparation qui avait reçu l'approbation unanime de toutes les parties (avis favorable de la Région et du Rectorat) ;

« **Considérant** que les engagements pris à l'égard des élus, de la profession et du corps enseignant n'ont pas été tenus ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 février 2017**,

« **Demande à M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine** :

« - de préparer l'ouverture de la classe préparatoire post-BTS ;

« - d'autoriser de recruter en seconde et en première des élèves préparant le bac Pro Technicien Constructeur Bois ;

« - de porter la dotation globale horaire à un niveau permettant d'assurer le développement des formations et de garantir l'attractivité nationale indispensable et un rayonnement durable au LMB de Felletin ;

« **Demande à l'Etat** d'accorder une attention particulière au LMB de Felletin qui joue un rôle majeur d'ascenseur social en luttant contre le décrochage scolaire. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Suppressions annoncées de classes de 1er degré

Mme CHAMBERAUD, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission vous propose d'adopter, ainsi modifiée, la motion présentée par M. Gérard GAUDIN, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« La loi de juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République s'est traduite par des engagements pour construire une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

« Ces objectifs qui visent à l'élévation du niveau de connaissances des enfants et à la réduction des inégalités sociales et territoriales sont nôtres et réaffirment notre attachement au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité sur les territoires ruraux et de montagne.

« La Creuse, avec de fortes caractéristiques rurales – habitat épars, structures scolaires dispersées, parfois de très petite taille… – devrait enregistrer une importante réduction d'élèves du 1er degré entre 2015 et 2017.

« Devant ce diagnostic, un protocole d'accord fut signé en 2015 entre le Ministère de l'Education nationale, la Préfecture de la Creuse, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse pour la période dite afin de travailler à un schéma d'aménagement scolaire territorial en corrélation avec les politiques locales d'aménagement des territoires et en concertation avec les instances comme

les conseils municipaux, les conseils communautaires, le Conseil départemental de l'Education nationale…

« Aujourd'hui, des menaces de suppressions de classes et donc de suppressions de postes d'enseignants se profilent. Les élus des territoires sont dans l'incompréhension devant ces annonces tant ils savent l'importance de la présence d'une école pour la vie et l'attractivité de nos bourgs et villages.

« Dans ce même temps, les enseignants alertent sur ces éventuelles suppressions qui, avec des effectifs plus lourds et en multipliant les niveaux, nuisent à la qualité de l'enseignement.

« Les parents d'élèves, eux, inquiets du devenir de leur école, ne veulent pas faire de leur choix de vivre dans un département rural un handicap pour l'avenir de leurs enfants.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le 15 février 2017,**

« **Demande à l'Etat** *via* la Direction des services départementaux de l'Education nationale, lors des prochaines entrevues avec les élus, la communauté éducative et les parents d'élèves, d'examiner chacune de ces situations avec attention et bienveillance ;

« **Demande à l'Etat** *via* la Direction des services départementaux de l'Education nationale, comme prévu dans le protocole cité, d'engager les partenaires à travailler avec les élus creusois pour proposer une carte scolaire garante d'un service public d'éducation de proximité. »

En fait, dans la phrase : « Les élus des territoires concernés – CHATELUS-MALVALEIX, BOUSSAC, SANNAT, CHAMBON-SUR-VOUEIZE… – », sont supprimés les mots : « concernés – CHATELUS-MALVALEIX, BOUSSAC, SANNAT, CHAMBON-SUR-VOUEIZE… – ». Il a été jugé préférable de ne pas faire figurer les territoires concernés et ces différentes communes afin d'avoir une plus large étendue.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiée, cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons au vœu et à la motion examinés en cinquième commission.

Reconnaissance du caractère de calamité agricole de la sécheresse 2016 en Creuse

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – A l'unanimité, la cinquième commission invite l'Assemblée départementale à adopter en l'état le vœu présenté par Mme Marinette JOUANNETAUD, au nom du groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« **Considérant** que le département de la Creuse a subi au cours de l'été 2016 un épisode de sécheresse impactant la production fourragère ;

« **Considérant** la demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole de la sécheresse et que la mobilisation des services de l'Etat et de la profession doit permettre une indemnisation rapide des exploitants touchés ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 février 2017,**

« **Rappelle** que l'ensemble des reconnaissances au titre des calamités agricoles "sécheresse" a représenté une aide globale de plus de 180 M€ pour les agriculteurs touchés par la sécheresse qui a frappé notre pays en 2015 ;

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture** que la Commission Nationale de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) valide la demande de reconnaissance de calamité agricole "sécheresse 2016" pour l'ensemble du Département, avec un taux de perte de 35 % à 30 %, ainsi que le demande la Chambre d'Agriculture de la Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, Rapporteur. – A l'unanimité, la cinquième commission vous propose d'approuver sans modification la motion qui, déposée par M. Jérémie SAUTY, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, est ainsi rédigée :

« Le jeudi 22 décembre dernier, un incendie d'origine criminelle a détruit un bâtiment de stockage de fourrage au centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX.

« Les élu(e)s du Conseil départemental de la Creuse tiennent à condamner cet acte inadmissible et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

« Si aucune victime humaine ou animale n'est, fort heureusement, à déplorer, nous ne pouvons pas tolérer que la vie des sapeurs-pompiers et des animaux ait ainsi été mise en danger.

« Les "tags" injurieux à l'égard d'élu(e)s sont tout aussi intolérables et méritent une condamnation ferme et unanime.

« Ce centre d'engraissement propose un projet collectif et novateur qui réunit 45 fermes et 76 éleveurs creusois et corréziens.

« Porté par la SAS Alliance Millevaches, il représente une véritable opportunité pour le sud de la Creuse, son développement économique et l'avenir de l'élevage dans notre département.

« Par leurs agissements, les auteurs de cet incendie n'ont pas rendu service à la cause animale.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le 15 février 2017,**

« **Demande à l'Etat** que la visite du Premier Ministre, vendredi dernier, à SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX soit suivie d'un soutien effectif aux éleveurs touchés par l'incendie criminel du centre d'engraissement ;

« **Demande également à l'Etat** de mettre en œuvre tous les moyens pour que les auteurs de cet incendie soient identifiés, jugés et condamnés. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Juste un dernier mot pour dire que nous savons ce qu'il advient des vœux et motions déposés et c'est souvent décevant. Leur portée n'est avérée que si elle est relayée dans le Département.

Il m'a parfois été dit que je ne faisais pas suffisamment de *lobbying* pour le département de la Creuse. Je note que sur les cartes scolaires et le Lycée des Métiers du Bâtiment, ce ne sont probablement pas les vœux et motions que nous prenons ici qui serviront de *lobbying*. S'il est bien d'interpeller le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, il faut aller bien au-delà et s'adresser, en particulier, au Ministère de l'Education nationale ou de la Formation.

M. LEGER. – C'est fait ! Nous lui avons écrit.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne sais pas ce qui se passera après le printemps, mais profitez de ce temps où vous êtes dans la majorité pour faire avancer les dossiers de la Creuse, en particulier ceux de l'Education nationale !

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, en vous remerciant de l'assiduité dont vous avez fait preuve jusqu'à cette heure avancée, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je tiens également à remercier les agents du Département, le Service des Assemblées et celui de la Logistique, ainsi que les Directeurs, le DGS et les DGA d'avoir eu la patience de nous accompagner dans ce temps quelque peu compliqué.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures dix.)